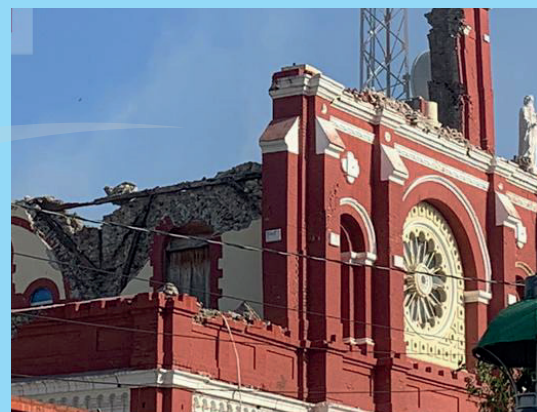
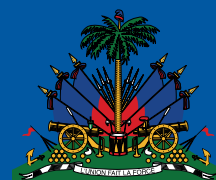


PLAN DE RELÈVEMENT INTÉGRÉ DE LA PÉNINSULE SUD

Départements du Sud,
de la Grand' Anse et des Nippes

Tremblement de Terre du 14 août 2021



Avec l'appui de



LES NATIONS UNIES



UNION EUROPEENNE



LA BANQUE
MONDIALE



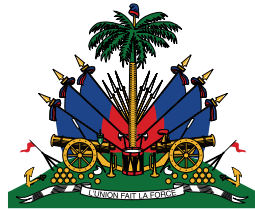
BID



Photo ou illustration à rajouter par le MPCE

Version 4 – Janvier 2022

Design graphique: imprentactiva@yahoo.es



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

PLAN DE RELÈVEMENT INTÉGRÉ DE LA PÉNINSULE SUD

Départements du Sud, de la Grand' Anse et des Nippes

Tremblement de Terre du 14 août 2021

Février 2022

AVANT-PROPOS

Le Gouvernement de la République d'Haïti présente ici le Plan de relèvement intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) à la population des trois départements affectés par le puissant séisme du samedi 14 août 2021, et à la population haïtienne en général. Le Gouvernement en profite aussi pour exposer à la communauté internationale sa vision sur le relèvement et la reconstruction de la Péninsule Sud. Le PRIPS constitue l'expression des besoins identifiés lors de l'exercice d'évaluation des pertes, des dommages et des besoins post-séisme (PDNA), processus mené selon principes de participation, d'inclusion et sur une approche territoriale. Le PRIPS est également le résultat d'un long processus itératif, inclusif et concerté impliquant tous les acteurs dont ceux territoriaux notamment des Collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'administration publique. Le Gouvernement a aussi maintenu un contact permanent avec ses partenaires, et les canaux de dialogue ouvert et pragmatique ont permis de sensibiliser les techniciens et financiers sur la vision, les principes directeurs, la stratégie et les projets de relèvement.

Sur le plan technique, au-delà de la vision d'un relèvement résilient préconisée depuis le PDNA, le PRIPS s'articule autour de quatre axes prioritaires : (i) la gouvernance du processus de relèvement (ii) le relèvement économique (iii) les infrastructures résilientes, l'amélioration des conditions de vie de la population, l'aménagement du territoire, et (iv) l'inclusion et la protection sociale. Chaque axe stratégique fédère pour leur intégration dans l'action les besoins des 11 secteurs évalués : agriculture, commerce et industrie, tourisme, logement, santé, éducation, sécurité alimentaire, transport, eau et assainissement, énergie, gestion des risques et environnement, de même que les secteurs transversaux du genre, des moyens de subsistance, et de l'emploi.

En termes de financement, les besoins identifiés dans le PDNA sont évalués à environ 192.5 milliards de gourdes. Par ordre d'importance, nous relevons, entre autres, les besoins de relèvement des secteurs du logement, du transport, et de l'éducation. L'horizon temporel du PRIPS est de 48 mois,

et les partenaires techniques et financiers d'Haïti sont invités à définir leur stratégie de financement en tenant compte des besoins réels exprimés dans le PDNA et étayés dans le PRIPS qui offre un cadre clair indispensable pour les prises de décisions multi-acteurs.

Les territoires de la Péninsule Sud sont trop vulnérables. C'est pourquoi, nous avons l'obligation d'inverser la spirale de vulnérabilité en protégeant nos populations des catastrophes naturelles et en aménageant et habitant les territoires autrement. Les enjeux et les défis d'aménagement du territoire et de développement sont capitaux dans la mise en place des politiques publiques. La volonté manifeste de solidarité avec la population de

la Péninsule Sud tant aux niveaux national qu'international laisse croire que c'est encore possible de trouver les ressources nécessaires pour conduire et financer le relèvement de la zone affectée.

Le Gouvernement s'attend à une véritable mobilisation en faveur de la population nécessiteuse de la Péninsule Sud. En plus de la contrepartie haïtienne, l'apport des partenaires est critique pour le financement des gaps, d'où l'objectif de l'organisation de l'Évènement de Haut Niveau à Port-au-Prince le 16 février 2022. Le gouvernement remercie déjà ceux et celles qui se sont déjà manifestés à accompagner la Péninsule Sud dans le processus de son relèvement dans le cadre du PRIPS.

Ministre de la Planification et de la Coopération Externe

Ricard Pierre
MPCE



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : INTRODUCTION	9
1.1. Le Contexte du Séisme du 14 août 2021	10
1.2. L'Impact du Séisme	13
1.3. Les Défis et les Enjeux du Relèvement de la Péninsule Sud	14
1.4. Les Objectifs du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud	17
SECTION 2 : LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	18
2.1. Le Plan de Relèvement Intégré et les Priorités Nationales de Développement	19
2.2. Le Système National de Planification et de Gestion du Développement	21
2.3. Le Système National de Gestion des Risques de Désastre	22
2.4. Le Cadre National de Coordination de l'Aide Externe au Développement	23
2.5. Le Système de Coordination de l'Action Humanitaire	25
SECTION 3 : LA VISION ET LES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE RELÈVEMENT INTÉGRÉ DE LA PÉNINSULE SUD (PRIPS)	26
3.1. La Vision du Relèvement	27
3.2. Les Principes Directeurs du Relèvement	28
3.3. Les Axes Stratégiques du PRIPS	29
3.4. La Liaison entre le Plan de Réponse Humanitaire et le PRIPS	30
3.5. Le Cadre Territorial du PRIPS	33
SECTION 4 : LES PRIORITÉS DU PRIPS	34
4.1. Introduction	35
4.2. La Gouvernance du Relèvement	36
4.3. Le Relèvement Économique	37
4.4. Des Infrastructures Résilientes	41
4.5. L'Inclusion et la Protection Sociale	45
4.6. L'Égalité de Genre	48
4.7. Les Moyens de Subsistance et l'Emploi	49
SECTION 5 : LA COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PRIPS	51
5.1. Introduction	52
5.2. La Coordination Stratégique	53
5.3. La Coordination Technique	54
5.4. La Coordination Opérationnelle	56
5.5. La Participation de la Société Civile, du Secteur Privé et de la Diaspora	58
5.6. La Stratégie de Communication	58

SECTION 6 : LE SUIVI, ET L'ÉVALUATION	59
SECTION 7 : LE FINANCEMENT, ET LA GESTION DU FINANCEMENT	62
7.1. Le Financement du PRIPS	63
7.2. La Gestion du Financement	66
SECTION 8 : CONCLUSION	67
ACRONYMES	69
ANNEXE	71
Tableau 1 : Plan d'Action du PRIPS par Secteur	72
Tableau 2 : Besoins de Financement par Axe Stratégique, Secteur et Période de Mise en Oeuvre	118

The background image shows a scene of destruction with a collapsed building made of corrugated metal. Several workers wearing hard hats and safety gear are visible. One worker in the foreground is wearing a shirt with 'HAITI' on it. The entire image is overlaid with a blue tint.

SECTION 1

INTRODUCTION

1.1 LE CONTEXTE DU SÉISME DU 14 AOÛT 2021

Haïti vit depuis plusieurs années une crise profonde qui affecte les populations et les territoires, et qui engendre des inquiétudes et des incertitudes dans ses aspects institutionnels et de développement humain. Au niveau économique et social, la crise est devenue très préoccupante lors du ‘Peyi Lok’ en 2018-2019, dont les conséquences ont été aggravées par l’émergence de la pandémie COVID-19 en mars 2020. Les incidences négatives de cette situation sur le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) ne se sont pas faites attendre : pour la première fois depuis 10 ans, le PIB a accusé une contraction de 1.7% en 2019 suivie, en 2020, d’une contraction de 3%.

C’est dans ce contexte général également caractérisé par la fragilité de la gouvernance générale du pays que, le 14 août 2021, un tremblement de terre de 7.2 sur l’échelle de Richter a frappé la Péninsule Sud d’Haïti comprenant les départements du Sud, de la Grand’ Anse et des Nippes. Les autorités nationales ont, le jour même, déclaré l’état d’urgence et activé le Système National de Gestion des Risques de Désastre (SNGRD) pour coordonner, à travers la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), les opérations de sauvetage visant à sauver des

vies et à répondre aux besoins immédiats des populations affectées en collaboration avec les acteurs locaux et internationaux présents sur place, et les pays amis d’Haïti.

Le bilan humain du séisme -visualisé ci-dessous- s’élève dans les trois départements à 2,246 personnes décédées, 12,763 personnes blessées, et 329 personnes disparues¹.

Le 16 août 2021, les autorités nationales ont également mobilisé le partenariat tripartite historique composé de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l’Union Européenne -rejoint par la Banque Interaméricaine de Développement (BID)- pour les soutenir dans l’Évaluation des besoins post-désastre, mieux connu sous son acronyme anglais de PDNA (*Post-Disaster Needs Assessment*). Le PDNA fut lancé officiellement par le Premier Ministre le 30 août 2021. Les équipes techniques nationales ont été formées les 30 et 31 août à la méthodologie du PDNA, et ont finalisé la collecte des données selon le délai fixé au 22 septembre 2021 avec l’appui des techniciens du partenariat tripartite. La coordination technique de l’évaluation a été assurée par le Ministère de la Planification et de Coopération Externe (MPCE) appuyé par les coordonnateurs du partenariat tripartite et de la BID.

¹ MICT/SNGRD/Centre des Opérations d’Urgence National, “Tremblement de Terre – Samedi 14 août 2021 - Péninsule Sud-Rapport d’étape, 4 septembre 2021”

Les effets du séisme du 14 août 2021 s'élèvent à 1,620,071,414 de \$US en termes de dommages et pertes, dont 26% sont des effets publics, et 74% des effets privés. Par ailleurs,

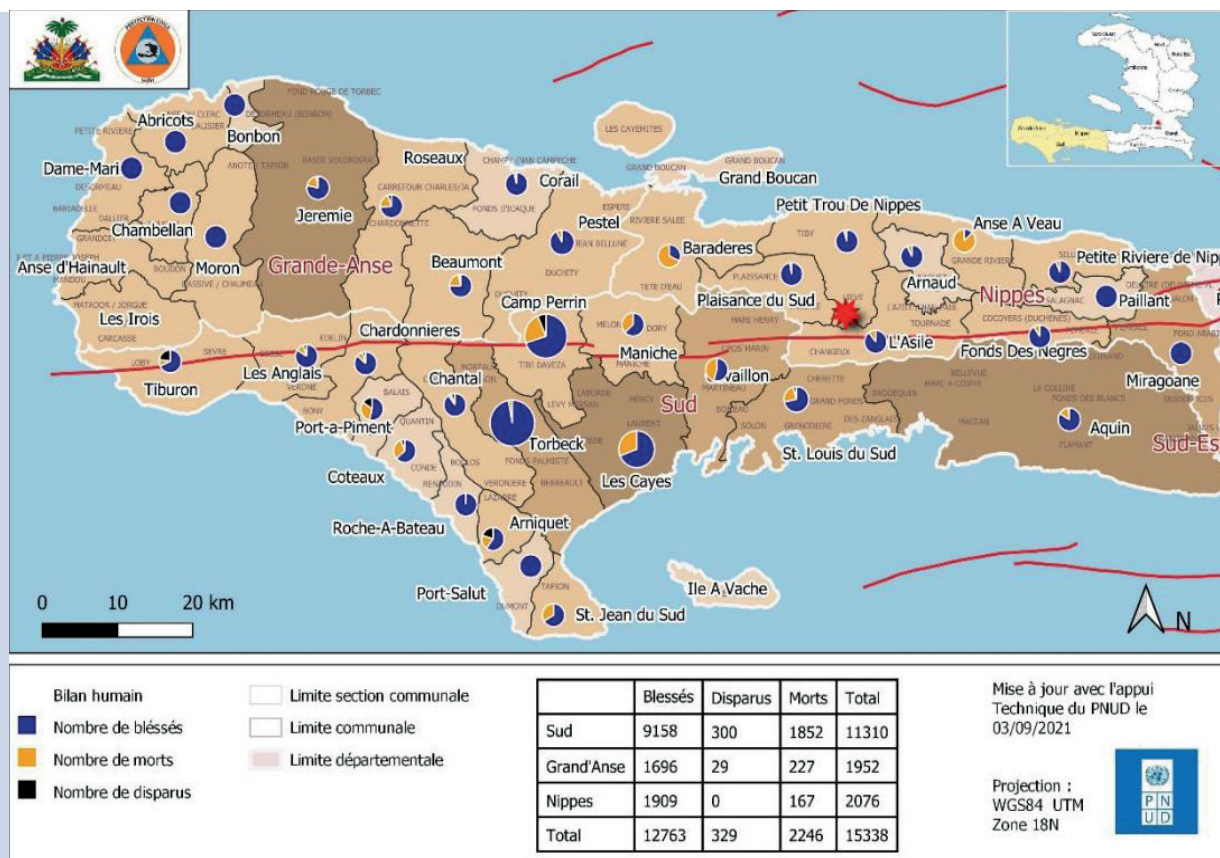
les besoins de relèvement sont estimés à 1,978, 063,102 de \$US. La répartition des dommages, pertes, et besoins de relèvement est détaillée dans le tableau suivant :

Secteurs	Dommages en \$US	Pertes en \$US	Total des Effets en \$US	Besoins de Relèvement en \$US
Secteurs Productifs : (1) agriculture (2) commerce, industrie et services financiers, et (3) tourisme	51,976,583	161,233,987	213,210,570	197,259,243
Secteurs Sociaux : (1) logement (2) santé (3) éducation, et (4) sécurité alimentaire	1,022,214,154	165,083,856	1,187,298,010	1,514,878,670
Secteurs Infrastructures : (1) transport (2) eau et assainissement, et (3) énergie	129,328,100	47,034,886	176,362,986	172,130,279
Secteurs Transversaux : (1) gestion des risques de désastre, et (2) environnement	42,980,997	218,851	43,199,848	93,794,911
Total	1,246,499,834	373,571,580	1,620,071,414	1,978,069,102

Au-delà du bilan humain, le séisme a touché directement ou indirectement plus de 690,000 de personnes représentant 45% de la population totale des trois départements de la Péninsule Sud, dont la très grande majorité vit en zones rurales. Les communautés y peinent encore à se relever, cinq ans après, des effets de l'ouragan Matthew de 2016 d'intensité 4

qui a frappé, en très grande partie, les mêmes zones géographiques. Par ailleurs, le séisme est survenu en pleine saison cyclonique et quelques jours après la catastrophe la Péninsule Sud et le département du Sud-est étaient frappés les 17 et 18 août 2021 par la dépression tropicale Grace.

Visualisation du Séisme et Bilan Humain



Source : MICT/SNGRD/Centre des Opérations d'Urgence National, "Tremblement de Terre – Samedi 14 août 2021 - Péninsule Sud-Rapport d'étape, 4 septembre 2021"

1.2 L'IMPACT DU SÉISME

Le séisme a eu des lourdes conséquences sur l'activité économique du pays, et sur les conditions de vie de la population de la Péninsule Sud². En effet :

- Les effets du séisme représentent 10,9 % du PIB en 2021; une contraction du PIB de 1,1% est anticipée cette année aggravant celle de 0,6% prévue avant le tremblement de terre ;
- 115,000 ménages ont vu leurs maisons endommagées, dont 34% sont détruites, et 22% sévèrement endommagées ;
- 33,908 femmes enceintes et allaitantes sont directement affectées par le séisme, de même que 167,118 enfants de moins de 5 ans ;
- 68% des prestataires de services sociaux ont constaté que les femmes n'avaient qu'un accès limité ou nul aux services de santé³ ;
- 1,250 écoles auraient été endommagées ou se seraient effondrées ;
- 307,359 élèves sont affectés directement ou indirectement par la discontinuité des services scolaires dans les trois départements ;
- 1,069,000 personnes ont vu leur mobilité entravée en raison des dommages occasionnés au réseau routier ;
- 407,081 personnes se sont trouvées totalement isolées en raison des éboulements de terrain avec un accès restreint ou impossible aux services de base dans 53 communautés en majorité rurales ;
- 379,000 personnes sont affectées par un déficit d'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- 363,000 ménages ont perdu un montant total de 110 millions de HTG de revenus en raison de la réduction de la production agricole, et d'autres activités productives par suite du séisme; ceci représente l'équivalent de 91,681 emplois à temps plein ;
- 754,000 personnes se trouvent potentiellement en situation d'insécurité alimentaire (IPC 3 et IPC 4) ;
- 650,000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire⁴ ;
- Près de 40,000 personnes se trouvent déplacées dans 89 sites de rassemblement.

² PDNA, Résumé exécutif, Octobre 2021

³ MFDF/ONU Femmes/CARE, « Analyse rapide genre », 11 septembre 2021

⁴ UNOCHA, Appel d'urgence, Août 2021

1.3 LES DÉFIS ET LES ENJEUX DU RELÈVEMENT DE LA PÉNINSULE SUD

La très grande vulnérabilité de la Péninsule Sud à tous les aléas naturels (ouragan, inondation, glissements de terrain, sécheresse et séisme) n'est plus à démontrer notamment par suite du séisme de 7.2 sur l'échelle de Richter en 2021. Le séisme du 14 août s'est révélé être proche de la surface terrestre⁵ le long de la faille Enriquillo-Plantain Garden, qui traverse tout le pays depuis Tiburon⁶⁷. Quelques heures après le choc, les calculs de mouvements du sol⁸ ont montré que la secousse a été violente dans une région qui s'étend de la commune des Cayes à celle de l'Asile sur toute la largeur de la Péninsule Sud. Il est donc devenu rapidement clair que les dégâts seraient « importants » à « très importants » pour les bâtiments et les infrastructures mal construits. Plus de 900 répliques ont été enregistrées par la suite, dont 400 de magnitude supérieure à 3, c'est-à-dire potentiellement ressenties et capables de causer des dégâts aux bâtiments et de provoquer des mouvements de terrain. Des constructions, fragilisées par le séisme se sont d'ailleurs effondrées après une réplique de

magnitude 4.85, enregistrée le mercredi 18 août⁹.

Contrairement au tremblement de terre de 2010 -qui a principalement affecté les zones urbaines du département de l'Ouest- la très grande majorité de la population de la Péninsule Sud vit dans des zones rurales¹⁰. Ce sont les parties montagneuses des communes ou les communes situées totalement en montagne (Corail, Pestel, Camp Perrin, Asile, Arnaud, Maniche ou Torbeck) qui ont connu le plus de dégâts en termes de destructions ou de glissements de terrain. Le pourcentage de maisons détruites dans les milieux ruraux est en moyenne 5 à 7 fois plus élevé que dans les centres urbains. Néanmoins, si le séisme a engendré la destruction ou l'endommagement de maisons aussi bien en ville qu'à la campagne, l'effondrement des constructions urbaines, en majorité en agglomérés de béton, a entraîné plus de pertes en vie humaine que dans le cas des habitations rurales en bois et matériaux légers¹¹.

5 À 10 ou 20 Km de profondeur, selon les sources

6 La faille Enriquillo est la principale structure sismique dans la région, et le tremblement de terre a également été ressenti à Cuba, en Jamaïque et en République dominicaine

7 United States Geological Survey SGS, www.USGS.gov

8 Les mouvements du sol ont été calculés par L'Institut d'études géologiques du gouvernement des États-Unis qui a utilisé la station accélérométrique de Saint-Louis du Sud

9 MICT/ Secrétariat technique SNGRD/COUN, « Tremblement de terre, Samedi 14 août 2021 – Péninsule Sud », Rapport d'étape du centre d'opérations d'urgence national, 4 septembre 2021

10 IHSI, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, « Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS VI), 2016-17 »

11 MICT/ Secrétariat technique SNGRD/COUN, « Tremblement de terre, Samedi 14 août 2021 – Péninsule Sud », Rapport d'étape du centre d'opérations d'urgence national, 4 septembre 2021

Avant même le séisme du 14 août 2021, les trois départements de la Péninsule Sud -considérés comme étant particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles- présentaient des indices de vulnérabilité environnementale et socioéconomique préoccupants qui ont certainement impacté l'ampleur des dégâts actuels. Les communautés y peinent encore à se relever, cinq ans après, de l'impact de l'ouragan Matthew qui a frappé, en très grande partie, les mêmes zones géographiques. Par ailleurs, le séisme est survenu en pleine saison cyclonique, et seulement quelques jours après la catastrophe, la Péninsule Sud et le département du Sud-est étaient frappés les 17 et 18 août 2021 par la dépression tropicale Grace.

Le séisme et la dépression tropicale Grace ont confirmé que la Péninsule Sud représente un ensemble territorial devant faire face à des crises majeures à répétition avec des dégâts

et des conséquences d'une ampleur de très grande gravité. En dépit de sa très grande richesse en biodiversité¹², la Péninsule Sud subit de nombreuses contraintes telles que : la fragilisation des écosystèmes en raison de la déforestation et de l'érosion ; une dégradation des bassins-versants généralisée avec l'intensification des phénomènes d'érosion diffuse, linéaire et de masse ; la sédimentation des zones côtières ; une extrême vulnérabilité aux changements climatiques ; des pratiques agricoles et une gestion des sols éphémères ; une gestion des déchets qui n'est pas maîtrisée ; et une grande faiblesse de la gouvernance environnementale, notamment par une faible mise en œuvre des réglementations. Du point de vue socioéconomique, la situation des trois départements de la Péninsule Sud était déjà également préoccupante avant le séisme, telle qu'illustrée par les principaux indicateurs suivants¹³:

¹² La Péninsule Sud comprend huit aires protégées de 196,257 ha, et constitue une réserve de biosphère ; le Parc national de Macaya revêt une importance significative ayant été classée comme « Key Biodiversity Area » dans la région des Caraïbes, en raison de son caractère irremplaçable.

¹³ MSPP/IHE - EMMUS VI (2016-2017)

Principaux Indicateurs Socioéconomiques	Département du Sud	Département de la Grand' Anse	Département des Nippes
Population	774,976	468,301	342,525
Pourcentage de la population se situant dans le quintile le plus bas du bien-être économique	25.8%	42.6%	22.4%
Pourcentage de la population ayant un point de lavage à proximité	11.1%	7.6%	12.2%
Taux de fréquentation scolaire dans le primaire	79.9%	83.8%	81.4%
Pourcentage des femmes n'ayant aucun niveau d'instruction	12.3%	13.6%	11.8%
Pourcentage des hommes n'ayant aucun niveau d'instruction	8.2%	11.2%	7.8%
Pourcentage des femmes qui accouchent dans un établissement de santé	36%	27%	43%
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui présentent un retard de croissance	22%	22%	17%
Pourcentage des enfants de 6 à 59 mois atteint d'anémie	70%	68%	67%
Indice d'inégalité	0.40	0.47	0.38

1.4 LES OBJECTIFS DU PLAN DE RELÈVEMENT INTÉGRÉ DE LA PÉNINSULE SUD

Basé sur les résultats du PDNA¹⁴, le Plan de relèvement intégré de la Péninsule Sud, et son Plan d'Action en Annexe, répondent aux besoins de relèvement émanant directement du tremblement de terre du 14 août 2021, et ont pour objectifs principaux de :

1. Opérationnaliser et prioriser les besoins de relèvement identifiés dans le PDNA de manière réaliste sur une période de quatre ans ;
2. Coordonner les interventions prioritaires à mettre en œuvre par tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus de relèvement;
3. Faciliter la gestion du processus de relèvement de la Péninsule Sud en toute transparence et redevabilité ;
4. Mobiliser et coordonner les ressources financières du Trésor Public et de la communauté internationale.

Le Plan de relèvement Intégré, offre également l'opportunité de mettre en œuvre les leçons apprises du séisme de janvier 2010, de l'ouragan Matthew de 2016, et d'intégrer concrètement dans la planification et la mise en œuvre e la réponse, une gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles qu'elles soient sismiques ou climatiques.

Par ailleurs, tous les efforts ont été déployés au niveau de la planification pour assurer un maximum de cohérence entre le Plan de relèvement intégré de la Péninsule Sud et le nouveau Plan de Réponse Humanitaire (voir section 3.4.). Ceci permettra de lier, en toute complémentarité, les actions humanitaires et de relèvement, selon les principes du NEXUS. Ces efforts devront être poursuivis de la manière la plus systématique possible dans la mise en œuvre des deux plans, et à travers une solide coordination entre tous les acteurs, notamment au niveau départemental et local.

14 Haiti PDNA executive Summary in French Haiti PDNA full report in French



SECTION 2 LE CADRE INSTITUTIONNEL

2.1. LE PLAN DE RELÈVEMENT INTÉGRÉ DE LA PÉNINSULE SUD ET LES PRIORITÉS NATIONALES

Le Plan de relèvement intégré s'inscrit dans les quatre grands axes du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH 2012-2030): la

refondations institutionnelle, la refondation économique, la refondation territoriale et la refondation sociale d'Haïti. Dans l'attente de travaux de plus grande envergure pour la révision du PSDH, les autorités nationales ont approuvé en janvier 2021, le Plan de Relance Économique Post COVID-19 d'Haïti (PREPOC 2020-2023) dont la vision est « Investissons dans la croissance, la résilience et les opportunités ». Afin d'assurer la cohérence et la priorisation des actions et politiques publiques au cours de la période 2020-2023 pour stabiliser le cadre macroéconomique et financier et relancer la croissance, le PREPOC se concentre sur six grands chantiers ¹⁵:

- i. La diversification et l'élargissement de la base productive ;
- ii. L'amélioration des services des infrastructures ;
- iii. Le renforcement de la sécurité intérieure et des frontières , et de l'état de droit ;
- iv. Le capital humain et l'inclusion sociale ;
- v. Le soutien au développement du secteur privé et à la création d'emplois décents ;

- vi. Le renforcement de la gouvernance économique, administrative et financière.

Bien que ne couvrant pas tous les défis du pays, ces domaines de concentration prennent en compte les principaux nœuds gordiens de l'économie haïtiennes autour desquels seront déployés les politiques, actions et mesures pour la stabilisation macroéconomique, la relance de la croissance, et la réalisation de progrès sociaux. À travers le PREPOC, les autorités nationales entendent répondre à des enjeux majeurs qui sont de créer la confiance, freiner la dégradation des conditions de vie et poser les bases économiques et managériales pour que la décennie 2020 soit celle de l'ancrage vers l'émergence économique et sociale d'Haïti¹⁶.

Le Plan de relèvement intégré est également aligné sur le Plan National de Gestion des Risques de Désastre (PNGRD 2019-2030), approuvé en juin 2020. Le PNGRD 2019-2030 aspire à concrétiser, à l'horizon 2030, la vision suivante ¹⁷ :

« Les Haïtiennes et les Haïtiens, les institutions publiques et privées, ainsi que les communautés, sont capables d'assurer

¹⁵ MPCE/MEF, « Plan de Relance Économique Post COVID-19 », 11 janvier 2021

¹⁶ MPCE/MEF, « Plan de Relance Économique Post COVID-19 », 11 janvier 2021

¹⁷ MICT/MPCE « Plan National de Gestion des Risques de Désastre », 15 juin 2020

la protection des vies et des biens face aux risques multiples auxquels ils sont exposés, tout en renforçant la résilience collective et territoriale, dans le respect des principes d'équité, de genre, d'inclusion, de sécurité humaine et de bonne gouvernance dans une perspective de développement durable ».

Le PNGRD 2019 - 2030 s'appuie sur les marqueurs de qualité conformes aux recommandations du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 (vulnérabilité aux désastres naturels ; genre et inclusion sociale ; sécurité humaine ; protection des investissements publics et privés ; redevabilité ; et volontariat¹⁸). À la différence de son précurseur, le PNGRD sera traduit en plans chiffrés triennaux et annuels, et est articulé en quatre axes stratégiques comme suit:

- i. Axe stratégique 1 : Connaissance des risques de catastrophe dans toutes les dimensions au niveau central, départemental, communal et local ;
- ii. Axe stratégique 2 : Gouvernance des risques de catastrophe à travers un dispositif politique, institutionnel et légal ;
- iii. Axe stratégique 3 : Utilisation des mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe ;
- iv. Axe stratégique 4 : Préparation, réponse et relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales.

¹⁸ Le pays dispose actuellement d' un effectif d'environ 20 000 volontaires actifs

2.2. LE SYSTÈME NATIONAL DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT¹⁹

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe -avec ses services centraux et ses 10 délégations départementales- a pour mission centrale de concevoir, piloter, animer le processus de planification du développement du pays, et de coordonner l'apport externe en support à l'effort national de développement¹⁹. C'est à ce titre qu'il a été mandaté pour coordonner le PDNA, et le Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud. Les fonctions principales du MPCE sont :²⁰

- i. L'élaboration des stratégies et politiques de développement ;
- ii. La programmation des investissements publics ;
- iii. La budgétisation des ressources et des dépenses publiques ;
- iv. La mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies, politiques, investissements et budgets ;
- v. La mobilisation et la coordination de l'aide externe au développement.

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est, pour sa part, chargé d'élaborer et d'exécuter la loi des finances, et les politiques publiques y afférentes, et de contrôler les dépenses des investissements publics.

Le Ministère des Affaires Étrangères a pour mission de mobiliser l'appui politique international et d'orienter cet appui vers les priorités de développement du pays à travers son réseau diplomatique et ses relations à l'extérieur du pays.

Les Ministères Sectoriels sont chargés d'élaborer les politiques sectorielles, d'identifier et de formuler les projets, de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets à travers les Unités d'Études et de Programmation (UEP) et les tables sectorielles et thématiques qui rassemblent les acteurs publics, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, et les partenaires techniques et financiers directement concernés.

¹⁹ Site : mpce.gouv.ht

²⁰ MPCE, Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti – Présentation power point – Claude GRAND-PIERRE

2.3. LE SYSTÈME NATIONAL DE GESTION DES RISQUES DE DÉSASTRE

Le Système National de Gestion des Risques de Désastre (SNGRD) a été créé comme institution de droit public par décret le 15 juin 2020, en tant que plateforme de concertation et de synergie entre les Pouvoirs publics et les acteurs non-étatiques intervenant dans la prévention, la mitigation, la préparation, la réponse, la réhabilitation et la reconstruction avant, pendant et après un désastre²¹. Les neuf organes du SNGRD sont déterminés dans l'article 12 du décret présidentiel : (i) le Comité National de Gestion des Risques de Désastre (GRD) (ii) la Direction Générale de la Protection Civile (iii) le Secrétariat Permanent de GRD (iv) le Centre d'Opérations d'Urgence (v) les Comités Institutionnels (vi) les Comités Techniques et Sectoriels (vii) les Comités

Territoriaux GDR (viii) le Groupe d'Appui de la Coopération Internationale (GACI), et (ix) le Groupe d'Appui de la Société Civile (GASC).

Les articles 18 à 20 du décret présidentiel reconnaissent, officiellement, les fonctions essentielles de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) -assurées jusqu'à par la Direction de la Protection Civile- en matière de coordination, de gestion des connaissances, d'appui technique, de renforcement des capacités et de mobilisation du SNGRD. C'est l'année fiscale 2020-2021 qui introduit, pour la première fois, dans les crédits alloués au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), une ligne budgétaire dédiée à la DGPC avec un budget de fonctionnement 50 millions de gourdes²².

²¹ Décret présidentiel portant création et organisation du SNGRD, publié au Moniteur n°103 du 15 juin 2020

²² MEF, Loi des finances 2020-2021

2.4. LE CADRE NATIONAL DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE AU DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI (CAED)²³

Le Cadre National de Coordination de l'Aide Externe (CAED), dont le Secrétariat est hébergé par le MPCE, a pour objectifs principaux de (i) rétablir le leadership national et l'engagement politique des Partenaires techniques et Financiers (PTF) en faveur de ce leadership dans la coordination de l'aide externe (ii) garantir l'adhésion des PTF aux mêmes objectifs stratégiques de développement et programmes d'investissement nationaux, et (iii) assurer le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement du pays, et de coordination entre tous les acteurs concernés.

Le CAED est composé de deux mécanismes :

1. Le Comité d'Efficacité de l'Aide (CAE) : tous les 6 mois, et sur la base des priorités nationales, le Gouvernement se retrouve avec ses partenaires au sein de cette plateforme d'échange et de dialogue. Présidé par le Premier Ministre, le CAE sert d'espace de consensus et de concertation ; intégré par les représentants de l'Etat (Gouvernement, collectivités territoriales), des partenaires PTF (bilatéraux/multilatéraux) et de la société civile (associations patronales, syndicales, socioprofessionnelles, ONG nationales

et internationales et universités), le rôle du CEA est stratégique avec les objectifs suivants :

- i. Discuter de l'orientation des financements en faveur de programmes et projets cohérents avec les programmes retenus dans le PSDH pour mieux diriger l'aide externe vers des résultats tangibles ;
- ii. D'émettre des recommandations sur la coordination de toute l'assistance externe pour assurer l'allocation et l'utilisation adéquates des ressources ;
- iii. Développer une vision stratégique commune ;
- iv. Mobiliser l'assistance financière et technique nécessaire à la réalisation du PSDH.

2. Les Tables Sectorielles et Thématiques (TST) : les TST permettent aux Ministères et Collectivités territoriales, aux PTF et à la société civile de s'approprier les thématiques sectorielles, d'émettre des recommandations et d'assurer la participation autour du secteur ou d'une thématique. Elles sont coordonnées par les Coordonnateurs des Unités d'Études et de Programmation (UEP) des départements ministériels, assistés d'un représentant

²³ MPCE, Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti – Éléments de clarification

du MPCE comme rapporteur. Leurs rôles principaux sont de :

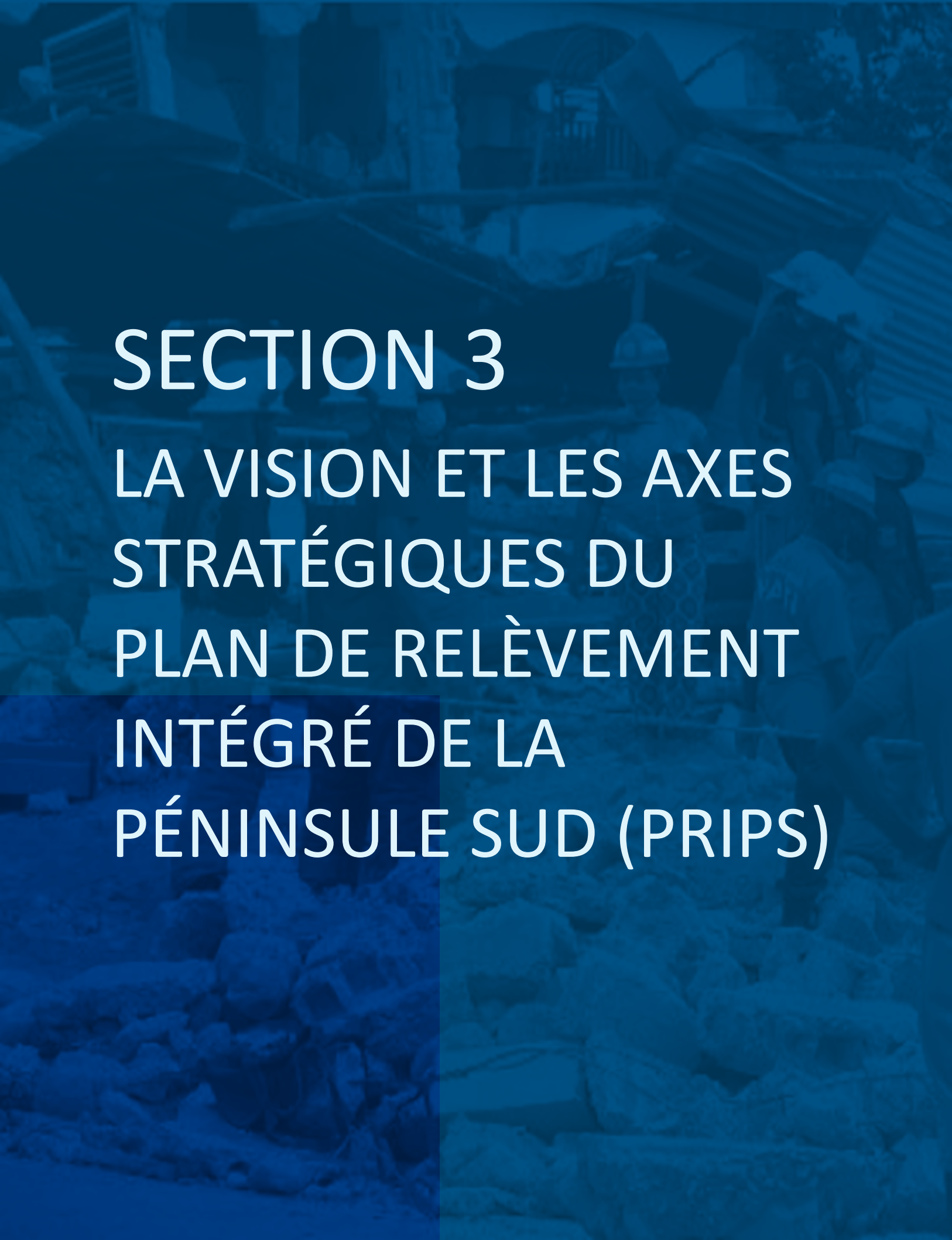
- i. Contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sectorielles ;
- ii. Assurer la cohérence des plans d'investissement, programmes et projets mis en œuvre dans le secteur, en particulier ceux soutenus par les PTF, avec les politiques et stratégies gouvernementales, i.e. le PSDH et autres documents officiels ;
- iii. Encourager les initiatives de programmation et de cofinancement de manière à réduire les coûts de transaction et les duplications, et accroître l'efficacité des interventions ;
- iv. Encourager la division du travail et harmoniser les interventions des différents acteurs dans le secteur pour réduire le nombre des intervenants et maximiser l'efficacité des financements ;
- v. Développer et assurer un suivi des résultats des plans d'action du secteur à partir de critères et d'indicateurs de performance mesurables préalablement établis ;
- vi. Développer une stratégie cohérente de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, opérationnelles et individuelles dans le secteur, sur la base d'une évaluation des besoins en assistance technique et développer un système de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans ce renforcement.

2.5. LE SYSTÈME DE COORDINATION DE L'ACTION HUMANITAIRE

Facilité par le Bureau de Coordination des Nations Unies pour les Affaires Humanitaires (UNOCHA)- le système est organisé en huit groupes sectoriels dont la direction est assurée par le ministère mandaté avec l'appui d'une organisation internationale
: (i) abris et biens non-alimentaires (ii) eau,

assainissement, hygiène (iii) éducation (iv) logistique (v) nutrition (vi) protection (vii) santé, et (viii) sécurité alimentaire. Le système coordonne les interventions humanitaires et de relèvement immédiat au niveau national, et au niveau départemental.

Groupes Sectoriels Humanitaires	Institution Nationale Responsable	Institution Internationale en Appui à la Coordination du Groupe Sectoriel Humanitaire
Coordination	MICT/DGPC	UNOCHA
Abris et biens non-alimentaires	Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics (UCLBP/MTPTC)	OIM
Eau & Assainissement	DINEPA/MTPTC	UNICEF
Éducation	MENFP	UNICEF
Logistique		PAM
Nutrition	MSPP	UNICEF/ Save the Children
Protection	Office de Protection du Citoyen (OPC)	UNICEF/OIM
Santé	MSPP	OPS/OMS
Sécurité Alimentaire	MARNDR/CNSA	FAO/PAM



SECTION 3

LA VISION ET LES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE RELÈVEMENT INTÉGRÉ DE LA PÉNINSULE SUD (PRIPS)

3.1. LA VISION DU RELÈVEMENT

La vision portée par le PDNA et le Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) se concentre en toute priorité sur l'inclusion de la réduction des risques dans les politiques publiques et sur la construction de la résilience des communautés à ces risques au niveau national et local ; la vision se présente comme suit :

« Vers un relèvement résilient face aux aléas multiples et complexes en adoptant des approches innovantes et durables sur la base d'un processus inclusif et coordonné ».

Cette vision reflète la nécessité d'institutionnaliser des politiques publiques qui sont résilientes, de même que des structures et des mécanismes de coordination

qui intègrent la réduction des risques de désastre et l'adaptation aux changements climatiques afin de construire la résilience des communautés au niveau national et local. Ceci nécessite l'inclusion des risques systémiques dans les interventions de relèvement, et dans les investissements physiques et humains en reconnaissant que, pour le moment, la gestion des risques est inadéquate pour adresser les défis interconnectés des aléas naturels et d'un environnement très vulnérable.

Les interventions futures doivent refléter une bien meilleure compréhension de la nature systémique des risques : ceci est particulièrement indispensable en Haïti en raison de l'impact simultané du 'Peyi Lok', de la pandémie COVID-19, de la situation politique très complexe, du séisme du 14 août 2021, et de la dépression tropicale Grace.

3.2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCESSUS DE RELÈVEMENT

La vision est soutenue par trois principes directeurs qui orienteront le processus de relèvement.

Principe directeur 1 : « Prise en compte des territoires et populations marginalisés affectés de la Péninsule Sud ». *Ce principe d'inclusion* veut que les actions prennent en compte non seulement les communautés directement affectées par le choc mais s'étendent aussi aux communautés limitrophes en amont et en aval moins affectées, qui sans leur prise en compte, peuvent compromettre la réalisation de la vision.

Principe directeur 2 : « Appropriation du processus de relèvement par l'ensemble des

acteurs territoriaux ». Pour ne pas répéter les erreurs du passé, *ce principe d'équité* fait ressortir l'impérieuse nécessité d'inclure tous les acteurs locaux dans l'identification des interventions de relèvement, et dans l'exécution et le contrôle de la mise en œuvre. Les autorités départementales et locales, la société civile, les services déconcentrés de l'Etat doivent être fortement impliqués et s'approprier le processus de relèvement.

Principe directeur 3 : « Développement d'une dynamique de relance économique inclusive et durable ». *Ce principe de justice sociale* doit dériver d'une économie solidaire qui se repose sur un relèvement inclusif, vert et durable.

3.3. LES AXES STRATÉGIQUES DU PRIPS

Quatre axes stratégiques portent la vision et les principes directeurs du PRIPS, et structurent le plan d'action des secteurs sur une période de 4 ans de manière progressive selon les séquences annuelles suivantes : de 0 à 1 an, de 1 an à 2 ans, et de 2 ans à 4 ans. Ces axes stratégiques, et leurs objectifs, sont :

1. **La gouvernance du processus de relèvement** : l'objectif est d'assurer une coordination et intégration très étroite des autorités et communautés locales dans le processus de relèvement et de reconstruction à travers des mécanismes participatifs et inclusifs qui: (i) intègrent l'égalité de genre (ii) assurent les liens intersectoriels entre les interventions (iii) empêchent les duplications, et (iv) permettent une capitalisation entre les projets et les programmes.
2. **Le relèvement économique** : l'objectif est de renforcer de manière inclusive et durable l'agenda de développement en assurant: (i) la durabilité des chaînes de valeur (ii) l'utilisation de nouvelles technologies adaptées (iii) des mécanismes efficaces et effectifs de gouvernance **économique** (iii) le développement des capacités

humaines et des services d'appui, et (iv) le renforcement du secteur financier.

3. **La résilience des infrastructures, l'aménagement du territoire, et l'amélioration des conditions de vie de la population** : l'objectif est de réduire les risques et vulnérabilités des infrastructures physiques aux aléas naturels, de conserver les ressources naturelles, et de gérer l'aménagement du territoire en utilisant des options de planification qui soient sensibles aux risques.
4. **La protection et l'inclusion sociale**: « Pour ne laisser personne de côté » en renforçant les programmes de protection sociale qui visent à construire la résilience aux désastres et aux chocs climatiques des communautés dont celles qui restent inaccessibles ou difficiles d'accès, de même que les groupes de la population les plus exposés aux vulnérabilités que sont les personnes **âgées, les personnes vivant avec une déficience** physique, sensorielle ou mentale, les personnes atteintes ou à risque du VIH, les filles et les femmes, et la jeunesse.

3.4. LA LIAISON ENTRE LE PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE ET LE PRIPS²⁴

Les autorités haïtiennes et les partenaires humanitaires ont multiplié leurs efforts pour venir en aide à plus de 457,800 personnes sur les 650,000 en situation de besoin humanitaire.

Entre le 14 août et fin octobre 2021, 72% des activités réalisées étaient des activités de distribution de produits alimentaires et non alimentaires, d'argent liquide, de soins de santé d'urgence et de facilitation de l'accès humanitaire pour l'acheminement de l'aide dans la Péninsule Sud. Toutefois, le dernier rapport de situation publié par OCHA début novembre met en évidence des lacunes dans l'assistance aux populations affectées, notamment en ce qui concerne la satisfaction des besoins des personnes déplacées dans les points de rassemblement et des personnes vivant dans des zones inaccessibles. Un effort conjoint de tous les acteurs est nécessaire pour répondre aux besoins de ces personnes.

Dans les trois départements, les élèves touchés par le séisme reprennent les activités scolaires dans une situation très difficile en raison de la destruction des écoles et de la perte des ressources économiques d'un grand nombre de parents. A ce jour, seules 233 écoles, soit 26%, ont trouvé un partenaire pour l'appui à la réhabilitation. C'est un défi de taille que doivent relever les directeurs d'école et les parents pour maintenir les

enfants en classe. En termes ***de soutien aux moyens de subsistance***, seulement 17% des personnes ciblées par l'appel éclair ont reçu une assistance, selon le secteur de la sécurité alimentaire. Dans le ***domaine de la santé***, fortement affaibli en raison du nombre de structures sanitaires endommagées ou détruites, de nombreux services, notamment dans le secteur de la santé maternelle et les soins de santé primaires restent difficile d'accès pour une grande partie de la population, particulièrement dans les zones rurales les plus affectées. ***De nombreux ménages sont encore sans abris*** pour se protéger des éléments plus de trois mois après le séisme. Si des bâches et des tentes ont été distribuées dès les premiers jours de la réponse, les distributions n'ont pu répondre à tous les besoins.

Pour continuer les efforts entrepris au cours des premiers mois de la réponse, les autorités haïtiennes, en collaboration avec les partenaires, ont convenu d'un cadre d'intervention multisectoriel de neuf (9) mois, qui permettra de (i) fournir des abris temporaires aux personnes sans-abris (ii) renforcer les moyens de subsistance (iii) intensifier l'accompagnement pour le retour à l'école, et (iv) consolider la continuité des services de santé de base comme suit :

²⁴ UNOCHA Haïti, Plan de Réponse Humanitaire, Résumé Exécutif, décembre 2021

Axe stratégique 1 : Fournir un toit aux personnes vulnérables encore sans abris	Axe stratégique 2 : Retour à l'école
Toutes les personnes sans abri sont ciblées pour une aide à la reconstruction ou le paiement d'un loyer. L'aide fournie utilise des matériaux et une main-d'œuvre locale.	Réparation ou reconstruction d'écoles en les équipant d'infrastructures et de mobilier EPAH. Soutien technique et financiers aux élèves, aux parents et aux enseignants.
Axe stratégique 3 : Rétablissement de l'accès aux soins de santé de base	Axe stratégique 4 : Restauration rapide des moyens d'existence.
Réparation des structures et équipements sanitaires de base avec des intrants essentiels, mise en place de systèmes de référence et de structures de soins psychosociaux.	Appuis aux activités économiques à travers le rétablissement des infrastructures agricoles, accès au crédit et prêt à faible taux d'intérêt, distributions des équipements et activités argent contre travail

Ces interventions visent principalement les groupes de la population les plus exposés aux vulnérabilités. Cette stratégie de réponse à 3-6-9 mois qui se veut le trait d'union entre les besoins humanitaires et du développement pour la création de solutions durables, s'aligne sur les priorités définies dans le PDNA notamment le logement, l'éducation, la santé, ainsi que le relèvement économique comme suit :

Liaison entre le Plan de Réponse Humanitaire et le PRIPS :

Axes Stratégiques Plan de Réponse Humanitaire	Liaison	Axes Stratégiques Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud
INCLUSION ET PROTECTION SOCIALE		
Fournir un toit aux personnes vulnérables encore sans abris	➡	Infrastructures résilientes, aménagement du territoire, amélioration des conditions de vie de la population : Logement et Transport
Retour à l'école	➡	Infrastructures résilientes, aménagement du territoire, amélioration des conditions de vie de la population : Éducation et Transport
Rétablissement de l'accès aux soins de santé de base	➡	Inclusion et protection sociale : Santé et Transport
Restauration rapide des moyens d'existence	➡	Relèvement économique : Agriculture Infrastructures résilientes : Transport Inclusion et protection sociale : Sécurité Alimentaire
GROUPES DE LA POPULATION LES PLUS EXPOSÉS AUX VULNÉRABILITÉS : femmes, filles, enfants, personnes âgées, personnes vivant avec une déficience physique, mentale ou sensorielle, PVVIH ou à risque, personnes déplacées, communautés inaccessibles ou difficiles d'accès		

L'approche du Plan de Réponse Humanitaire, tout comme celle du PRIPS, intègre des critères de mise en œuvre telle que l'inclusion des organisations communautaires de base, y compris les organisations des personnes vivant avec un handicap, l'utilisation des produits locaux et de la main-d'œuvre locale, et la participation des acteurs territoriaux. La mise en œuvre de cette stratégie crée

un lien entre la phase d'urgence et la phase de relèvement en changeant le focus des interventions d'une stade de distribution vers la revitalisation des infrastructures de base et le relèvement économique des personnes les plus vulnérables. Au niveau de la coordination, un transfert progressif entre la protection civile et le MPCE sera effectué.

3.5. LE CADRE TERRITORIAL DU PRIPS

La Péninsule Sud constitue le cadre territorial du PRIPS afin d'intégrer l'aménagement du territoire dans la planification et la mise en œuvre des actions de relèvement post-séisme. Elle est administrativement organisée en trois départements, 11 arrondissements et 43 communes selon le profil démographique et administratif (voir le tableau ci-après). Sa

population est estimée à 1,585,802 personnes en 2015 dont 48% de femmes, 52% d'hommes et 61% de personnes âgées de 18 ans et plus (hommes et femmes confondues) ; elle se caractérise par une très grande majorité de la population vivant dans les zones rurales particulièrement dans les départements de la Grand' Anse et des Nippes.

Profil Démographique²⁵ et Administratif de la Péninsule Sud

Données	Total	Département du Sud	Département de la Grand' Anse	Département des Nippes
Chef-Lieu	3	Les Cayes	Jérémie	Miragoâne
Population (nombre de personnes)	1,585,802	774,976	468,301	342,525
Population rurale (nombre de personnes et %)	998,793 Soit 63%	360,666 Soit 36%	357,813 Soit 36%	280,314 Soit 28%
Nombre d'arrondissements	11	5	3	3
Nombre de communes	43	18	14	11

En outre, il s'agit de positionner la Péninsule Sud comme composante intégrante du territoire national, de considérer les spécificités des zones frappées par le séisme, et d'identifier des pôles de structuration des interventions de relèvement, de reconstruction, et de gestion des risques futurs afin de construire la résilience du territoire et de ses communautés. La dimension intra départementale doit en effet être prise en considération dans tout effort de relèvement qui vise à intégrer la gestion des risques futurs dans la reconstruction, en mieux, des

infrastructures, services sociaux de base, et l'environnement.

Les interventions de relèvement et les intervenants humanitaires et de relèvement seront cartographiés sur le territoire de la Péninsule Sud afin d'identifier les localités dont les besoins ne sont pas adressés, d'engager une complémentarité et continuité entre les interventions humanitaires et de relèvement, éviter les duplications, et assurer la cohérence de la coordination du processus de relèvement selon les principes directeurs d'inclusion, d'équité et de justice sociale.

²⁵ MEF/IHSI/Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, « Ménages et Densité Estimées en 2015 », Mars 2015

The background image shows a scene of destruction with a collapsed building made of corrugated metal. Several people wearing hard hats and safety gear are visible, some standing and others working on the debris. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter.

SECTION 4

LES PRIORITÉS DU PRIPS

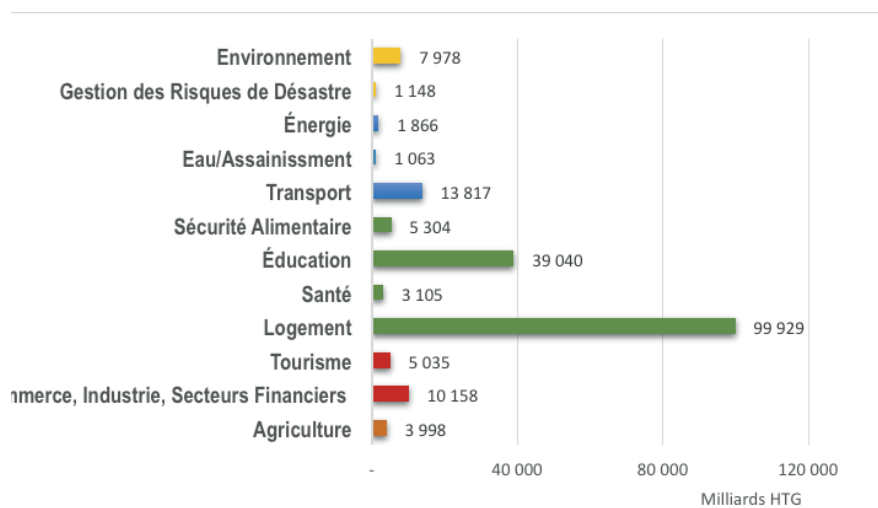
4.1. INTRODUCTION

Les besoins en relèvement par suite du séisme du 14 août sont priorisés et détaillés dans le Plan d'Action joint en Annexe. Ces priorités sont structurées selon les quatre axes stratégiques qui constituent les cadres d'intégration multisectorielle retenus pour le relèvement de la Péninsule Sud: (i) la gouvernance du relèvement (ii) le relèvement économique (iii) les infrastructures résilientes, l'aménagement du territoire et l'amélioration des conditions de vie de la population, et (iv) l'inclusion et la protection sociale.

Le Plan d'Action consolide, par axe stratégique, le plan d'action des 12 secteurs considérés²⁶ **qui ont été préparés, sous le leadership des départements ministériels coordonnés par le MPCE, de novembre à décembre par les mêmes groupes de travail qui ont finalisé le PDNA : secteurs productifs (agriculture,**

commerce et industrie, tourisme), secteurs sociaux (logement, santé, éducation, et sécurité alimentaire), secteurs infrastructures (transport, eau et assainissement, énergie), et secteurs transversaux (gestion des risques de désastre et environnement)²⁷. Cette section résume les principales priorités retenues par les secteurs qui sont organisées selon les quatre axes stratégiques retenus pour le processus de relèvement de la Péninsule Sud.

Pour rappel, les besoins en relèvement identifiés dans le PDNA s'élèvent à 192,442 milliards de HTG (soit 1,978, 063,102 de \$US). C'est le secteur du logement qui a enregistré les besoins en relèvement les plus importants, suivi par celui de l'éducation, et des transports, comme illustré dans le graphique suivant, en milliards de HGT :



Source : PDNA, Résumé Exécutif, octobre 2021

²⁶ Agriculture, Commerce et Industrie, Tourisme, Logement, Santé, Éducation, Sécurité Alimentaire, Transport, Eau et Assainissement, Énergie, Gestion des Risques, et Environnement

²⁷ Ce travail a été effectué dans des conditions très difficiles résultant du blocus imposé par les groupes armés sur la distribution du carburant ; ce blocus de plusieurs semaines a considérablement réduit la circulation des biens et des personnes, l'accès à l'internet, mais également l'accès aux services de santé, à l'eau, et aux produits de première nécessité.

4.2. LA GOUVERNANCE DU RELÈVEMENT

La gouvernance du relèvement a été retenu comme axe stratégique par la très grande majorité des secteurs . Son objectif principal est d'assurer une coordination et intégration très étroite des autorités et communautés locales dans le processus de relèvement à travers des mécanismes participatifs et inclusifs qui intègrent l'égalité de genre, assurent les liens intersectoriels entre les interventions, empêchent les duplications, et permettent une capitalisation entre les projets et les programmes. Les interventions principalement retenues par les secteurs sont de nature à renforcer :

1. Les capacités institutionnelles des directions départementales des ministères par la réhabilitation ou la reconstruction, et l'équipement des bâtiments détruits ou endommagés par le séisme, et en matière de planification et de gestion du relèvement;
2. L'inclusion des collectivités territoriales

(départements, communes et sections communales) de la société civile, du secteur privé, des organisations communautaires de base, des organisations de femmes et de la jeunesse dans les mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PRIPS ;

3. L'application ou la révision des normes techniques de reconstruction et de réhabilitation résilientes ;
4. L'intégration de la gestion des risques de désastre dans les interventions sectorielles ;
5. L'intégration du genre, de l'environnement, et des moyens de subsistance et l'emploi dans les interventions de relèvement ;
6. La formation des techniciens, bénéficiaires et parties prenantes du processus de relèvement aux techniques résilientes de construction et de réhabilitation, et à la gestion des risques de désastre de nature sismique et hydro climatique.

4.3. LE RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agriculture : la stratégie de relèvement du secteur de l'agriculture qui permettra la relance du secteur de manière résiliente se veut réaliste, avec un ciblage sur les priorités de relèvement directement en lien avec le séisme et la tempête Grâce, basée sur l'existant et l'expérience retenue des catastrophes précédentes (séisme 2010, Matthew 2016). Elle comporte trois types d'intervention qui visent à fournir :

1. Une aide aux moyens de subsistance des agriculteurs et agricultrices pour (i) soutenir la reprise de la prochaine saison culturale de printemps tout en facilitant l'accès physique et financier aux intrants agricoles (semences de céréales, légumineuses, racines, tubercules et maraichage, matériel végétal, matériels et outils, accès au crédit etc.) (ii) appuyer le secteur de l'élevage et son accès aux intrants agro-pastoraux (lutte contre les parasites, vaccination de masse du bétail, surveillance épidémiologique) , et (iii) le rétablissement du secteur de la pêche et la protection des moyens d'existence des pêcheurs dont le matériel a été détruit par le séisme ;
2. Un appui à la reconstitution et au renforcement du cheptel, y compris en intégrant la santé animale et la gestion des risques épidémiologiques ;
3. Un crédit à des conditions et modalités

de remboursement avantageuses pour conduire des activités de petit commerce, centré particulièrement sur les femmes.

Le Commerce, l'Industrie et les Services Financiers : ces secteurs représentent 48% du PIB et plus de 50% de l'emploi des Haïtiens, et les effets du séisme sur ces secteurs ont été importants comme documenté dans le PDNA.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a procédé à une évaluation au niveau des départements du Sud, de la Grand 'Anse et des Nippes afin d'identifier le niveau des pertes et dommages relatifs aux (i) bâtiments privés, commerciaux et industriels (ii) aux équipements et matériels de production, et (iii) aux stocks de produits. Conséquemment, les priorités de relèvement comprennent trois catégories d'intervention :

1. La redynamisation des entreprises du secteur formel et informel ;
2. Le renforcement de la capacité d'intervention des institutions publiques, dont le MCI et le Fonds de développement Industriel dans les départements frappés par le séisme ;
3. La dynamisation des chaînes de valeur et des grappes intensives en main-d'œuvre.

D'autre part, le MCI supportera les entreprises affectées par le tremblement de terre en faisant le plaidoyer pour le

rééchelonnement de leur crédit, en appuyant financièrement la recapitalisation ou le renouvellement des stocks, et en fournissant une assistance technique en vue d'améliorer leur performance future. En dernier lieu, le MCI cherchera à supporter les entreprises qui ne sont pas directement touchées par suite du séisme, mais qui font face à des difficultés en raison de leur environnement physique gravement affecté, en rendant les biens et services qui serviront d'intrants plus accessible et à moindre coût pour ces entreprises.

Le Tourisme : afin d'apporter une réponse proportionnelle et adaptée à la situation post-séisme, une stratégie de relèvement a été définie par le Ministère du Tourisme (MDT) qui consiste à :

1. Mettre en place un programme de recapitalisation et d'accompagnement des opérateurs touristiques dans la Péninsule Sud;
2. Assurer la réouverture de l'École Hôtelière des Cayes ;
3. Mettre en œuvre un programme d'assainissement et de nettoyage des plages ;
4. Mettre en œuvre un programme de réaménagement des sites touristiques et naturels ;
5. Revoir la législation touristique notamment sur les normes de construction.

L'Éducation : le secteur éducatif a été particulièrement touché par le séisme avec plus de 300,000 élèves affectés directement

ou indirectement par la discontinuité des services scolaires dans les trois départements. Le relèvement économique dans ce secteur prendra la forme du financement de subventions aux écoles et parents permettant de contrebalancer les effets financiers de la catastrophe sur la scolarisation des élèves.

Les Transports : en vue d'appuyer le relèvement économique des trois départements affectés par le séisme, le Ministère des Travaux Publics, des Transports et de la Communication (MTPTC) prévoit deux types principaux d'intervention :

1. La restauration des accès routiers principaux vers les zones affectées et la réparation et la stabilisation d'urgence. Ceci comprendra notamment: l'enlèvement d'éboulis et l'aménagement de talus ; la construction de murs de soutènement en maçonnerie de roches et en gabion ; la construction d'un pont provisoire sur la Rivière de la Grand-Anse et la réparation des ponts Voldroque, Guinaudée et Roseau ; la remise à niveau du tronçon de route Cayes-Jérémie ; la réhabilitation des liaisons Pestel - Carrefour Zaboka, Petite Rivière de Nippes-Petit Trou de Nippes, Carrefour Bac-Les Irois, Cavaillon-Pignon ; la construction du tronçon de route reliant Simon-Ducis-Chantal-Fonfred ; la construction de routes secondaires (Contournement Carrefour Desruisseaux, liaison Jérémie-Abricot en passant par Bonbon, liaison Carrefour Barque - Marfranc) ;

2. ***Le recours aux petites et moyennes entreprises (PME) locales dans les travaux ainsi que la main-d'œuvre locale*** autant que possible en s'appuyant sur les expériences réussies dans les opérations de transport récentes. Ceci comprendra la construction de petits ouvrages de drainage et de protection (fossé, murs etc.), et le curage et l'enlèvement mécanique des débris et des terres éboulées.

Ce faisant, le MTPTC permettra la restauration urgente de la connectivité entre les départements et dans les départements par le déblaiement des voies obstruées, la mise en place d'un pont provisoire sur la rivière Grand' Anse , la réparation des points critiques sur le réseau routier (ouvrages d'art, routes effondrées, zones d'accès difficile), la stabilisation et consolidation des itinéraires critiques et de la connectivité en milieu rural, la réparation des infrastructures clefs telles que la stabilisation des talus, la reprises de parties de route effondrées, et la construction ou la réhabilitation de routes d'accès au secteur agricole pour faciliter la connectivité et le transport des matériels et denrées.

L'Énergie : en matière de relèvement économique le secteur de l'énergie prévoit la remise en service de l'ensemble des réseaux, ce qui comprendra les réparations, l'outillage et les instruments de mesure et de re-branchement. Ceci suppose un appui technique et financier :

1. À l'Électricité d'Haïti (EDH) pour la remise en service de tous les circuits électriques qu'il est possible de réhabiliter avec le matériel disponible en priorisant les circuits alimentant les hôpitaux, les centres de santé et l'éclairage public ;
2. Aux opérateurs des mini-réseaux électriques.

La Gestion des Risques de Désastre : en vue de contribuer au relèvement économique des départements affectés par le tremblement de terre deux types d'intervention sont prévus en matière de gestion des risques de désastre :

1. Le développement et l'utilisation de mécanismes financiers durables et innovants à travers une stratégie nationale de financement des risques visant à accroître la résilience des haïtiennes et haïtiens, et des institutions. Ceci pourrait comprendre notamment, la promotion d'un partenariat public-privé pour la mise en place d'un système national d'assurance des risques de désastre, et la mise en place d'un fond d'urgence pour le pré-positionnement de matériel et d'équipements au niveau départemental et une politique de décaissement rapide et flexible en cas de catastrophes en fonction de la taille et du degré de vulnérabilité de chaque département ;
2. Les actions d'atténuation à prendre avant la survenue des inondations, de la sécheresse et des ouragans dont

l'arrivée peut désormais être prévue. En intervenant de façon anticipée avant la survenue des aléas, on atténue leur impact, réduit ainsi le besoin de réponse, et protège les gains du développement etc.

3. L'efficacité de la préparation, de la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres.

L'Environnement : le séisme du 14 août dernier a causé des dommages extrêmement graves à l'environnement dans une région extrêmement riche en biodiversité, alors que le bien-être des populations sinistrées

est intimement lié aux services rendus par les écosystèmes ainsi qu'à leur capacité de résilience face aux changements climatiques.

La stratégie du Ministère de l'Environnement (MDE) en matière de relèvement économique prévoit :

1. La reconstitution de parcelles d'agroforesterie, notamment dans l'aire protégée du Parc Macaya ;
2. La réhabilitation des zones côtières et marines en aval qui comprend la restauration des écosystèmes, la plantation de mangroves qui protègent les terres contre les dommages hydro climatiques, et la restauration des habitats des poissons et crustacés pour la pêche et le tourisme.

4.4. DES INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

L'Agriculture : *en parallèle aux interventions de relèvement économique, la stratégie du secteur agricole prévoit de restaurer et reconstruire en mieux les infrastructures hydro-agricoles et les pistes et terres agricoles afin d'assurer la reprise des productions agricoles ;* ceci comprendra également la fourniture de semences diversifiées et de bonne qualité, des outils agricoles, et le renforcement des capacités des communautés affectées sur les bonnes pratiques agricoles et environnementales et la nutrition en appui aux agriculteurs pour la campagne agricole de printemps (février-mai). Ceci permettra notamment de réhabiliter ou de reconstruire:

1. Au moins 11 périmètres irrigués dans les trois départements ;
2. Les terres agricoles, les cultures, l'agroforesterie et les pâturages en conservant les sols, et réaménageant les espaces dans les régions stratégiques impactées par le séisme ;
3. Les structures de stockage tels que les citernes, impluviums, et micro-retenues endommagés par le séisme ;
4. Les bâtiments de conservation des produits de la pêche ;
5. Les bâtiments agricoles, tels que les bâtiments du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), les structures de transformation, de stockage et les abris.

Avec les interventions relatives aux infrastructure résilientes, la stratégie permettra d'appuyer le développement de la résilience, la restauration et la relance du secteur agricole à travers (i) le support à la diversification du secteur avec une approche agro-écologique, et environnementale (ii) des actions visant la prévention et la préparation aux désastres, tel que support à l'épargnes communautaires et micro-assurances agricoles pour l'appui des filières de valeurs et les investissements agricoles (iii) la diversification des productions avec le renforcement de l'agroforesterie (fruitiers, cacao, café, bois d'œuvre), en particulier dans les zones difficilement accessibles.

L'Éducation : *1,250 écoles fondamentales ont été endommagées ou détruites par suite du séisme.* Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) développera un plan d'investissement pour l'amélioration des infrastructures et de la résilience du secteur, incluant le renforcement des capacités de planification et de priorisation des sites à reconstruire, le renforcement des capacités de régulation du bâti scolaire des établissements publics et non-publics, et celui de son système d'information. Dans le même temps, le MENFP prévoit :

1. La construction d'espaces semi-permanents d'apprentissage dans les trois départements ;

2. La réhabilitation ou la construction d'espaces éducatifs dans les trois départements ;
3. L'aménagement de blocs sanitaires et accessoires dans ces espaces.

Le Logement : ce secteur a été le plus touché par le tremblement de terre : quelques 137,585 logements sont à reconstruire , ou à réparer et à renforcer. Les objectifs de l'ÚCLBP de la Primature sont en conséquence de :

1. Héberger dans des abris provisoires les 53,815 ménages dont les maisons ont été détruites dont 30,717 ménages dans le département du Sud ; 8, 648 ménages dans le département de la Grand' Anse, et 14,450 dans le département des Nippes ;
2. Nettoyer et enlever 2,969,460 m3 de gravois sur les sites d'habitation dans les trois départements ;
3. Former dans un maximum d'un an un nombre suffisant d'ouvriers de la construction , maires, membres des Conseils d'Administration des Sections Communales, et propriétaires de maisons ;
4. Reconstruire de manière résiliente 10% des maisons détruites ou endommagées, soit 13,759 logements, dans les zones rurales et difficiles d'accès dont 7,361 dans le département du Sud ; 3,453 dans le département de la Grand' Anse ; et 2, 944 dans le département des Nippes .

La mise en œuvre de cette stratégie, qui intègre l'approche genre, permettra (i)

aux ménages déplacés d'être traités avec humanité, de retourner dans leur quartier ou lieu d'origine, et d'être encadrés dans la reconstruction, réhabilitation et renforcement de leur logement (ii) à certains quartiers populaires d'être assainis et desservis en infrastructure, équipements et services de base et (iii) la destruction des logements sévèrement endommagés, et le nettoyage des sites à la faveur de travaux à haute intensité de main-d'œuvre ciblant en priorité les ménages affectés, les femmes et les jeunes.

L'estimation des coûts des projets se base sur les coûts des matériaux établis à Port-au-Prince. Par conséquent, la hausse de ces coûts dans le Sud suite d'une part à cette catastrophe et d'autre part aux conditions d'insécurité qui prévaut à la sortie sud de la capitale, risque d'augmenter les coûts des projets figurant dans le plan d'action. Toutefois si, la situation du pays se normalise, les coûts ne subiront probablement pas de hausse substantielle.

Par ailleurs, il est prévu de mobiliser les fonds de la Diaspora Haïtienne en vue de dynamiser et favoriser le développement du secteur logement dans la Péninsule Sud. Leurs membres intéressés à investir dans des projets de logements seront donc encouragés à créer dans leur région d'origine des entreprises de promotion immobilières ou des entreprises de production d'agréats. En outre ils pourront bénéficier des dispositions incitatives prévues par le code des investissements, dont les modalités d'application sont fixées par l'arrêté

figurant dans le numéro 152 du journal Le Moniteur du mardi 20 août 2013.

Les Transports : en plus des interventions de réhabilitation qui soutiendront le relèvement économique de la région, le MTPTC prévoit de :

1. Renforcer la résilience du réseau routier, et des ouvrages d'art en particulier notamment par une maintenance accrue des systèmes de drainage ;
2. Raccorder systématiquement les zones rurales à un réseau carrossable par tout temps, aux centres de santé, et aux réseaux d'eau potable.

L'Énergie : l'Électricité d'Haïti (EDH) prévoit de mettre en œuvre des mesures pour une :

1. Exploitation et maintenance plus efficaces des équipements de production, transport et distribution de l'électricité ;
2. Gestion commerciale plus efficace comprenant la conformité des postes de comptage, de la facturation et du recouvrement, de même qu'une lutte intense contre les fraudes et les impayés.

L'Eau et l'Assainissement : la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) entend :

1. Renforcer les réseaux existants dans les centres urbains des Cayes et de Jérémie, et 57 Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) ruraux dans les trois départements ;

2. Établir une prise de rivière dans le département des Nippes ;
3. Mettre à disposition des citernes de collecte de boues de vidanges provenant des abris et camps logeant les sinistrés.

Ceci comprendra également : (i) l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets et recommandations pour avoir des infrastructure et des services résilients (ii) le contrôle par les Officiers Régionaux d'Eau Potable (OREPA Sud) et le suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée à la population de la Péninsule Sud (iii) la construction et réhabilitation de blocs sanitaires dans les écoles, centres de santé et places publiques, et (iv) la mobilisation du secteur privé pour l'aménagement

La Gestion des Risques de Désastre : afin de ne pas déplacer ou reconstruire les risques, le SNGRD assurera pour sa part :

1. L'intégration de la gestion des risques de désastre dans chaque secteur affecté en prenant des mesures de prévention propre à chaque secteur et assurant une « reconstruction en mieux » ;
2. La prise en compte non seulement des risques sismiques mais aussi des risques hydrométéorologiques et notamment ceux liés aux changements climatiques.

Ceci inclura notamment (i) l'accompagnement des communautés par des activités d'atténuation des risques notamment dans l'aménagement des bassins versants (ii) l'appui au développement de mécanismes de gestion intégrée des risques des petits agriculteurs,

l'amélioration de leur accès au marché, et des outils de gestion du risque financier liés aux risques naturels et climatiques, et (iii) la formation des départements ministériels, collectivités locales, organisations communautaires de base sur l'intégration de la gestion des risques de désastre dans leur plans, interventions, et projets.

L'Environnement : à plusieurs endroits dans les trois départements d'énormes glissements de terrain, des éboulements et des affaissements ont été observés. Ces mouvements de terrain entraînent aussi des pertes au niveau du couvert forestier. On recense également de nombreuses rivières obstruées ou impactées par les affaissements ou les glissements de terrain dans les trois départements. De ces rivières dépendent les systèmes d'irrigation et d'eau potable pour près d'un million de personnes. Le relief accidenté de la montagne à la mer induit également une pression sur les ressources halieutiques en aval et des conséquences sur la santé de la population dues à la contamination des ressources hydriques et à la prolifération des déchets.

La stratégie de réhabilitation de l'environnement du Ministère de l'Environnement (MDE) est donc articulée autour de axes complémentaires suivants :

1. La restauration des écosystèmes qui, à très court terme, est primordiale pour cette zone à haute biodiversité, avec une attention

particulière pour les zones reculées qui ont été les plus affectées, et où se trouvent les groupes de la population les plus exposés aux vulnérabilités. Ceci comprendra -en étroite coordination avec les départements techniques concernés selon le cas: (i) la plantation de lots boisés à cycle court et à cycle long pour la cuisson et le bois d'œuvre (ii) la plantation de mangroves pour protéger les terres contre les dommages cycloniques (iii) la restauration des habitats des poissons et crustacés pour le tourisme et la pêche (iv) la stabilisation des berges et curage des rivières lorsque requis (avec le MTPTC) (v) la restauration et protection des périmètres critiques des points d'eau (avec le MTPTC), et (vi) la gestion de l'excédent de déchets des matériaux de construction, et les déchets plastiques et biomédicaux.

2. L'Intégration sectorielle des enjeux environnementaux : le recours à des solutions fondées sur la nature dans le cadre d'une gestion intégrée du territoire contribue de manière significative et mesurable à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques. L'objectif est donc d'intégrer systématiquement les risques, impacts et opportunités environnementaux et climatiques dans toutes les stratégies, politiques et décisions liées au relèvement et d'établir des modèles opérationnels de co-investissement des ressources des autres secteurs en appui aux priorités environnementales.

4.5. L'INCLUSION ET LA PROTECTION SOCIALE

L'Agriculture : les mesures d'inclusion et de protection sociale pour les groupes de la population les plus exposés aux vulnérabilités dans le secteur agricole prévoient la distribution de semences locales produites par les organisations paysannes qui peuvent facilement intégrer les systèmes agroforesterie et de production maraichères déjà en place. Également, une subvention sera accordée aux plus vulnérables sous forme de paquets techniques agricoles améliorés (pour la résilience et la nutrition) pour des cultures vivrières (annuelles et mixtes, agroforesterie) en prévision des campagnes de printemps et d'été.

La Sécurité Alimentaire : les dernières informations mises à jour révèlent que 730,000 personnes sont actuellement en insécurité alimentaire, en besoin d'assistance alimentaire et de protection des moyens d'existence dans les trois départements affectés par le séisme : 34 % soit 251,000 personnes sont en situation d'urgence (IPC phase 4), et 71% soit 519,000 personnes sont en situation de crise (IPC phase 3).

Ceci se traduit par 519,000 des personnes en phase 4 (soit 100%) , et 156,000 personnes en phase 3 (soit 30%) personnes qui ont besoin d'assistance alimentaire. Il est également estimé que 200,000 personnes auront besoin d'appui aux moyens d'existence

pour sortir progressivement de l'urgence et crise de l'insécurité alimentaire, alors que 200,000 autres personnes auront besoin des appuis combinés dans les deux modalités et spécialement durant la saison de soudure agricole, moment de vulnérabilité maximale due à l'épuisement du stock paysan, l'augmentation des besoins alimentaires dus aux travaux agricoles, et le besoin d'appui en intrants agricoles et pastoraux pour maximiser la production.

Alors que le besoins d'urgence immédiate seront pris en charge par l'action humanitaire, les besoins en relèvement pour lutter contre l'insécurité humanitaire au bénéfice des ménages les plus vulnérables porteront notamment sur :

1. Les travaux d'aménagement des bassins-versants, et la reconstitution des actifs communautaires à travers l'approche « cash for assets » et « cash for works » générant des revenus et contribuant à la reconstitution de l'accès aux services de base tels que les pistes rurales ;
2. La protection des moyens de subsistance en milieu rural, péri-urbain et urbain ;
3. La revitalisation des jardins créoles sous le leadership des femmes et des jeunes y compris la distribution de semences de cultures à cycle court pour les producteurs/productrices de cacao en vue

de leur permettre de disposer d'aliments nutritifs et sains en quelques mois et d'assurer leur sécurité alimentaire ;

4. La reproduction des chèvres et des volailles, leur alimentation, leur accès à l'eau et aux soins vétérinaires ;
5. La fourniture de subventions sous forme distribution de semences vivrières avec un appui technique à tous les maillons de la chaîne de valeur.

Le Logement : le PRIPS prévoit, en vue de promouvoir l'inclusion et la protection sociale, de :

1. Pourvoir des abris temporaires et des matériaux légers à 53,815 ménages pour la construction d'un abri transitoire de 12 m2;
2. Mettre en oeuvre des programmes à haute intensité de main d'oeuvre (THIMO), intégrant l'approche genre, pour le déblayage des sites d'habitations, ciblant en priorité les ménages déplacés;
3. Restructurer in situ deux quartiers informels existants y compris la reconstruction, la réhabilitation ou le renforcement des logements, la construction d'infrastructures et d'équipements collectifs;
4. Fournir une assistance technique pour l'aide à l'auto-reconstruction au bénéfice des ménages vulnérables dans la Péninsule Sud;
5. Construire 400 logements sociaux de 50m2 pour des ménages vulnérables de la Péninsule.

La Santé : le secteur de la santé s'emploiera à :

1. Restaurer immédiatement les services essentiels de base, notamment les services pré et postnatals et les accouchements, et appuyer le fonctionnement du réseau Sud du Centre Ambulancier National notamment pour le transfert des patients critiques et les urgences obstétricales vers les établissements de santé spécialisés ;
2. Renforcer les soins de santé primaires à base communautaire afin d'assurer le rétablissement immédiat des services de santé de base (soins de santé primaires, y compris la santé reproductive et la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre), les maladies chroniques en garantissant la sécurité des personnes vivant avec le VIH ou à risque des attaques discriminatoire et homophobes, leur permettent d'avoir accès aux services vitaux, et de bénéficier de l'appui d'une façon équitable. Ceci comprendra également une assistance en santé mentale et des premiers soins psychosociaux aux personnes affectées par le tremblement de terre, les prestataires de services, leurs familles et les premiers intervenants, avec une focalisation sur certaines populations plus vulnérables, qui au-delà de l'impact du tremblement, souffrent d'une recrudescence de la stigmatisation à savoir les personnes vivants avec le VIH ou à risque, les personnes âgées, les personnes atteintes d'une déficience physique, mentale ou

sensorielle ;

3. Garantir l'accès aux médicaments et aux diagnostics sans charge financière pour les populations vulnérables. Ceci comprendra également le renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
4. Assurer une gestion adéquate des ressources humaines à savoir la disponibilité, la formation et la répartition efficace du personnel de santé dans les trois départements de la Péninsule Sud.

L'Éducation : la stratégie d'inclusion et de protection sociale du secteur de l'éducation est de permettre la reprise des activités scolaires dans des structures adaptées temporaires ou remises en état dans les 1,250 écoles fondamentales endommagées ou détruites. Ceci pourra se matérialiser notamment par la distribution de matériel scolaire aux élèves et enseignants dans les trois départements ; le renforcement des services de santé et de nutrition dans les écoles en développant la cantine scolaire avec des produits locaux diversifiés et nutritifs, ce qui permettra de stimuler le marché local et de réduire les pertes post-récolte.

Également la stratégie prévoit de fournir un appui psychosocial aux élèves de 6 à 14 ans et personnels enseignants affectés pour leur permettre de reprendre l'école dans des conditions mentales adéquates.

Le Transport : le MTPTC s'emploiera à rétablir et améliorer la connectivité des zones rurales via la réhabilitation du réseau routier secondaire et tertiaire local, en relançant l'économie locale grâce aux Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) visant à recapitaliser les populations vulnérables affectées par le séisme, et plus particulièrement les femmes et les jeunes.

L'Énergie : L'EDH priorisera la remise en service des circuits qui alimentent les hôpitaux, centres de santé et l'éclairage public dans les trois départements.

La Gestion des Risques de Désastre : le SNGRD entreprendra un plaidoyer pour le développement et l'application des outils de référence centrés sur les groupes vulnérables (genre, déficiences, âge) dans le processus de planification et la mise en œuvre des projets de gestion des risques de désastre.

4.6. L'ÉGALITÉ DE GENRE

L'égalité des sexes est établie en tant que politique publique dans les actions gouvernementales depuis la création du Ministère de la Condition de la Femme et des Droits de la Femme (MCFDF) en novembre 1994. L'inscription des actions de transversalité pour l'égalité des sexes (50/50) dans le fonctionnement de l'État Haïtien ont culminé dans la publication de la Politique d'Égalité Hommes-Femmes 2013-2034.

Se basant sur la différenciation sexo-spécifique des effets du séisme du 14 août 2021, la transversalité du genre concerne certains domaines-clés : l'agriculture, le commerce, les secteurs financiers, le logement, les soins de santé, les services scolaires, l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire. La budgétisation selon le genre devra donc prendre en compte les éléments suivants²⁸ en vue d'adresser l'équité dans l'accès aux services et pour rendre effective la déféminisation de la pauvreté :

- i. 25% des exploitations agricoles dont gérées uniquement par des femmes ;
- ii. 50% au moins des PME dans le secteur

formel ou informel sont tenues par des femmes ;

- iii. 40% des ménages qui accèdent aux services sociaux de base, à l'énergie et aux logements sociaux, sont monoparentaux.

Selon la collecte rapide des données primaires, les priorités du MCFDF portent sur

(i) le relèvement socio-économique, de projets intégrés d'autonomisations économiques à travers l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, l'accès équitable au capital, et au crédit agricole et de campagne (ii) le renforcement de la résilience face aux catastrophes, et de la capacité des organisations de femmes leaders pour un leadership et une participation responsable dans la gestion du relèvement (iii) l'amélioration des situations de surcharges de travail des femmes (partage des tâches), notamment celles qui valorisent les tâches traditionnelles, la recherche de l'eau, la surveillance des enfants et autres du genre, et (iv) la **réduction des risques d'abus**, d'exploitation, ou de violences basés sur le genre dans un contexte de crise et de catastrophe.

²⁸ MCFDF, Narratif du Plan d'Action du PRIPS, Décembre 2021

4.7. LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET L'EMPLOI²⁹

La stratégie de relèvement des moyens de subsistance et d'emploi devrait permettre aux ménages : (i) de récupérer leurs actifs productifs et leurs revenus (ii) d'augmenter la résilience de leurs moyens d'existence face à des chocs futurs (iii) de poser les fondations du développement économique et de l'emploi décent, avec une approche sensible aux conflits existants et potentiels des zones affectées par le tremblement de terre (iv) de palier aux pertes en termes d'emploi productifs et de moyens de subsistance chez les jeunes, afin d'éviter chez ces derniers la formation de mécanismes d'adaptations négatifs (tels que la prostitution, la dépendance et la criminalité) (v) de faciliter l'accès des femmes aux opportunités d'emplois productifs créés par les interventions de relèvement, et (vi) de protéger les enfants contre toutes formes de travail, trafic et violences, et notamment contre le phénomène des enfants travailleurs domestiques, qui risque de prendre de l'ampleur suite aux conséquences du tremblement de terre sur les conditions des ménages.

Les interventions sur les moyens de subsistance et l'emploi dans les zones touchées doivent générer des emplois décents immédiats dans les secteurs agricole, commerce, Industrie et infrastructures et identifier d'autres options

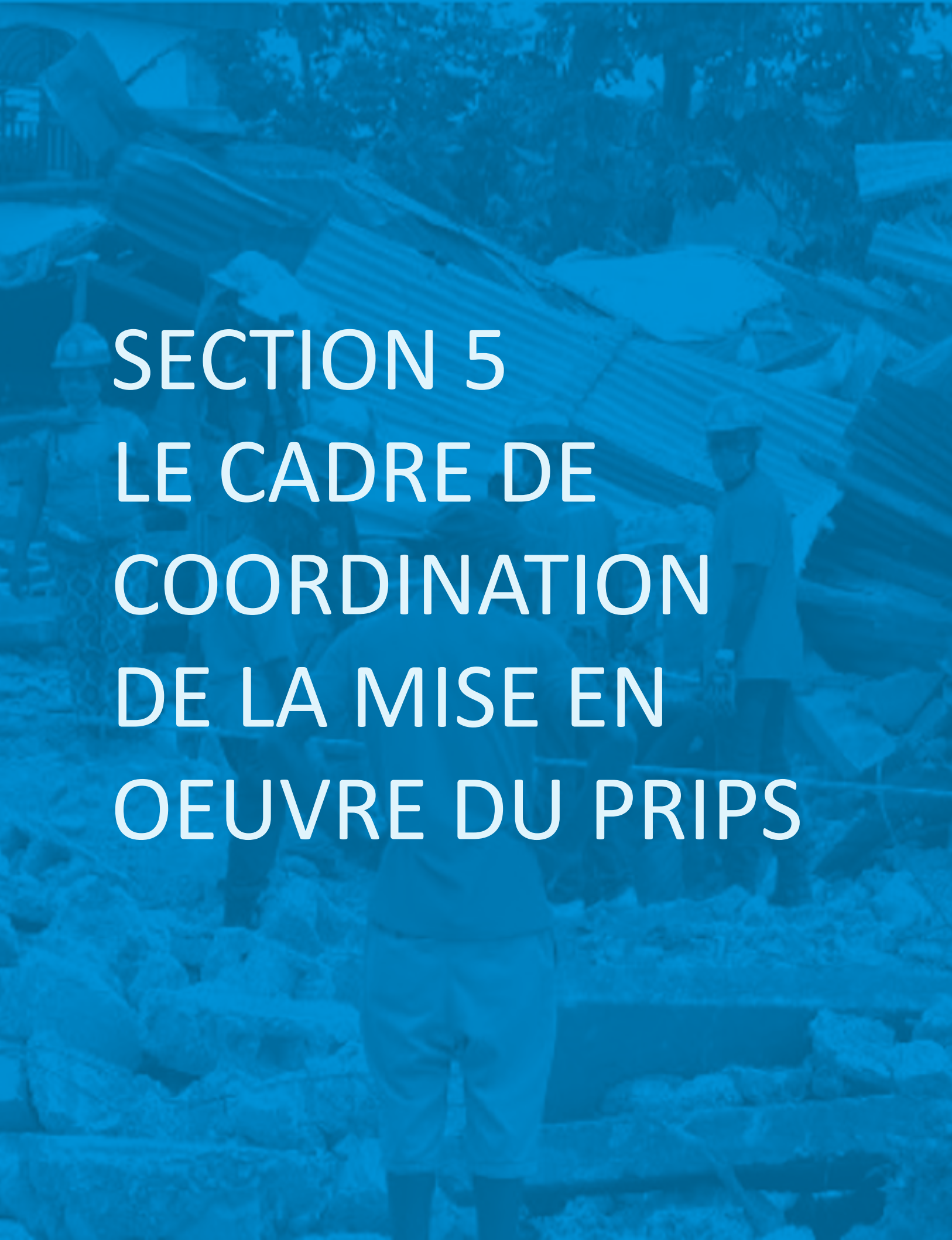
de subsistance pour les ménages touchés. Elles doivent être mise en œuvre sur une approche basée sur les ressources locales dans laquelle les communautés touchées seront impliquées. Elles devront être alignées sur ***les principes du travail décent*** car la majorité des travailleurs n'est pas couvert par la sécurité sociale ou ne bénéficie pas des services de sécurité sociale, et le système de protection sociale est très faible ; les interventions devront se concentrer sur des activités communautaires qui ne se limitent pas à la réparation et à la restauration des infrastructures, et qui permettront de créer des emplois productifs à plus long terme et d'améliorer l'accès à d'autres moyens de subsistance d'une manière sensible aux conflits, afin de travailler le long du nexus humanitaire-développement.

Il est démontré que le recours à des solutions fondées sur la nature, telles l'agroforesterie/ agroécologie, contribuent de manière significative et mesurable à la création d'emplois durables, au renforcement de la résilience. La reforestation (plantation d'espèces forestières et fruitières pour les lots d'agroforesterie/agroécologie pourra être effectuée à partir de stratégies à haute intensité de main d'œuvre (pépinières, mise en sachet des plantules, plantation).

²⁹ OIT, Stratégie de Relèvement des Moyens de Subsistance et de l'Emploi, PDNA, Octobre 2021

Bien que de nombreuses actions de relèvement en matière d'emplois et de moyens de subsistance aient été inscrites dans les secteurs productifs, une stratégie propre en matière de gouvernance de l'emploi, du travail décent et de protection sociale, particulièrement à travers la participation des partenaires sociaux et la promotion du dialogue social, doit être inscrite comme axe stratégique prioritaire et transversal du cadre de relèvement. Cette stratégie devrait comprendre :

1. **La coordination des actions des différents acteurs et secteurs en matière d'emplois immédiats et moyens de subsistance en développement** : une liste commune de principes communs pour l'emploi productif et décent, telle que grille de salaire commune pour les travaux de *cash for work*, en fonction de l'égalité de genre, l'intégration des personnes vivant avec une déficience physique, sensorielle salaire ou mentale , les normes de santé et celle de la sécurité au travail, etc...
2. **La promotion de la participation des partenaires sociaux (organisations de travailleurs et d'employeurs)** et renforcer les mécanismes de dialogue social dans les programmes de relèvement ;
3. **Le soutien à l'IHSI/MPCE/MAST et aux organisations syndicales pour entreprendre une nouvelle enquête sur les conditions de vie et le marché du travail** afin de fournir une base factuelle pour un relèvement inclusif et riche en emplois et pour disposer de meilleures données de base lors des évaluations futures.
4. **La lutte contre le travail des enfants**, notamment contre le phénomène des enfants travailleurs domestiques et dans le secteur agricole, particulièrement dans le cadre du relèvement et promotion des normes internationales du travail, en lien avec les secteurs inclusion sociale et conditions de vie (dont la ratification des Conventions Internationales ».
5. **Le Développement et mise en place d'une politique régionale pour l'emploi décent et d'un programme d'entrepreneuriat juvénile**, portant l'emphase sur l'égalité des sexes des jeunes, renforcé par des programmes de formation professionnelle et d'apprentissages, de facilitation de l'accès au crédit pour les plus jeunes, et d'accompagnement d'activités génératrices de revenus résilientes.



SECTION 5 LE CADRE DE COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PRIPS

5.1. INTRODUCTION

Le PDNA et le PRIPS ont été préparé sous le leadership national stratégique de la Primature et du leadership technique du MPCE. Ce leadership national, qui a été souligné par les partenaires techniques et financiers ayant soutenu le processus, a permis de ne pas répéter certaines pratiques du passé par lesquelles des schémas surannés de coordination parallèle à l'administration régulière ont été mis en place, et qui n'ont guère été probants en termes d'efficacité et de performance.

La production du PDNA et du PRIPS a été pleinement assurée et assumée, sous la coordination technique du MPCE, par les cadres de l'administration publique haïtienne aidés par les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales, la société civile en tirant parti de l'expertise et

des ressources du partenariat tripartite de la BM, des NU et de l'UE rejoints par la BID. Alors que la gestion globale du pays est plus que fragilisée, la coordination de la mise en œuvre doit donc continuer à s'articuler autour de ces parties prenantes, sans omettre le secteur privé et la Diaspora.

En tenant compte des résultats probants obtenus avec le PDNA et le PRIPS, les représentants de tous les secteurs nationaux ayant participé jusqu'à présent au processus devraient se retrouver dans la mise en œuvre suivant un mode opératoire similaire à la structure institutionnelle engagée lors des phases antérieures au niveau technique tout en tenant compte du rôle stratégique de l'État. C'est dans cette optique que le cadre de coordination stratégique, technique et opérationnelle a été retenu.

5.2. LA COORDINATION STRATÉGIQUE

Un Comité Interministériel de Coordination Stratégique du PRIPS sera mis en place sous la présidence du Premier Ministre afin de :

1. Maintenir le « momentum » du processus de relèvement de la Péninsule Sud ;
2. Harmoniser et coordonner les actions gouvernementales de relèvement ;
3. Prendre connaissance des résultats obtenus sur une base trimestrielle, et des mesures de gestion des risques qui ont été adoptées ;
4. Orienter les ajustements nécessaires à apporter dans la mise en œuvre en fonction des résultats enregistrés ;
5. Identifier les solutions pour lever les contraintes et les blocages rencontrés

dans la mise en œuvre du PRIPS, et assurer le suivi de leur mise en œuvre par la suite ;

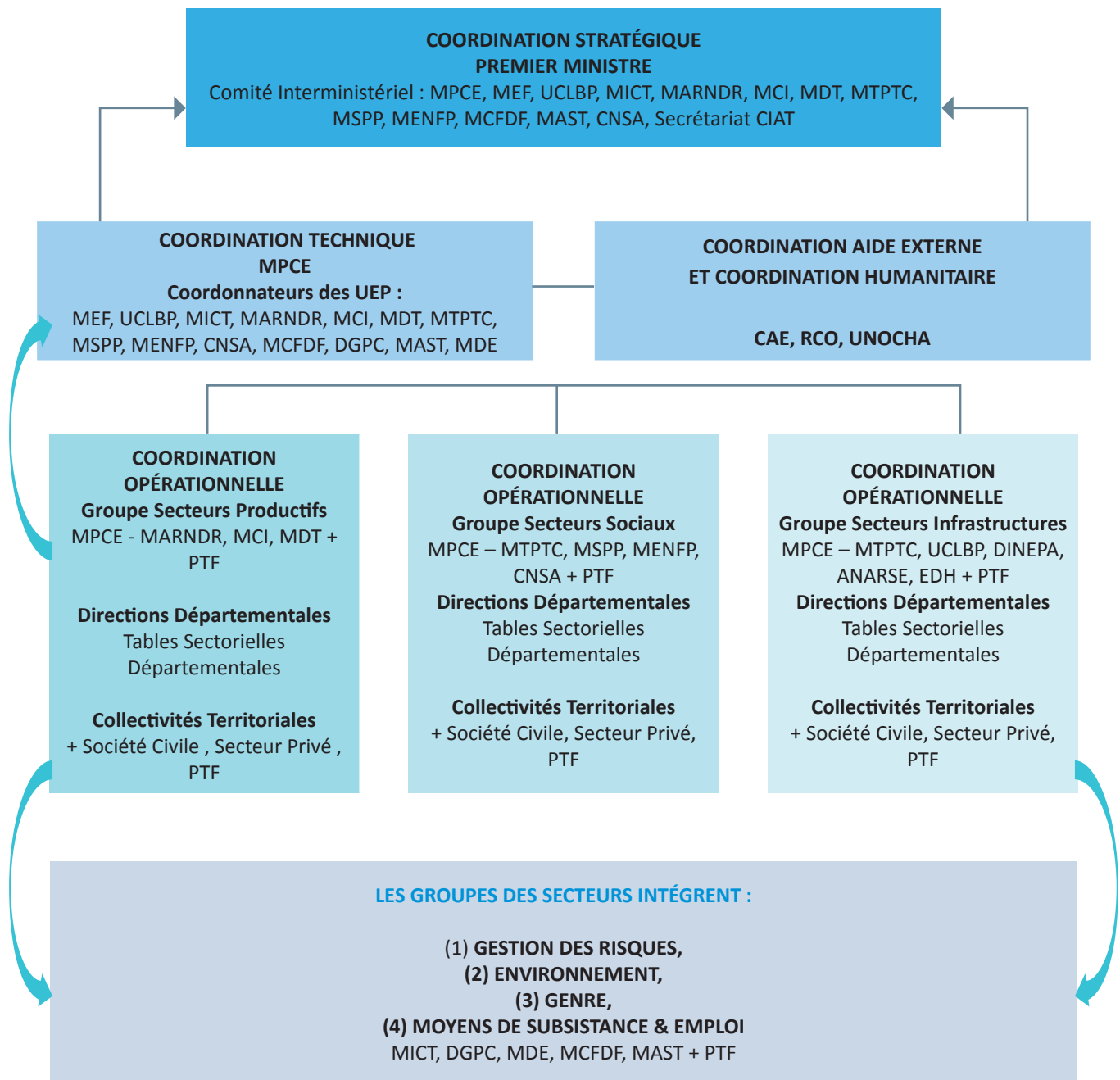
6. Garantir la transparence, la redevabilité de la mise en œuvre du PRIPS, de même que l'application des principes directeurs d'inclusion, de justice et d'équité sociales dans le processus de relèvement ;
7. S'assurer des liens entre l'action humanitaire et de relèvement du processus de relèvement de la Péninsule Sud ;
8. Suivre la concrétisation des engagements pris par la Communauté internationale pour le financement du PRIPS ;
9. Valider les rapports trimestriels, annuels et le rapport final de la mise en œuvre du PRIPS, et en assurer la diffusion.

5.3. LA COORDINATION TECHNIQUE

Le MPCE assurera la coordination technique de la mise en œuvre du PRIPS en étroite symbiose avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales. A cette fin, le MPCE :

1. Élaborera un tableau de bord global désagrégué au niveau central et territorial de mise en œuvre du PRIPS, qui servira de guide aux départements ministériels qui ont la responsabilité première de coordonner la mise en œuvre des interventions de relèvement des secteurs ;
2. Facilitera le travail des groupes sectoriels en diffusant des orientations techniques relatives au suivi de la mise en œuvre à effectuer par les secteurs, y compris le format de reportage à adopter, selon des indicateurs axés sur les résultats qui sont à définir au niveau des axes stratégiques du PRIPS que sont :
 - i. La Gouvernance du relèvement
 - ii. Le Relèvement économique
 - iii. Les Infrastructures résilientes, l'aménagement du territoire, et l'amélioration des conditions de vie de la population ;
 - iv. L'Inclusion et la protection sociales.
3. Guidera les départements ministériels afin qu'ils assurent les liens entre l'action humanitaire et celle de relèvement avec l'engagement continu de la coordination humanitaire dans la planification, la mise en œuvre et son suivi ;
4. S'assurera que des indicateurs de résultat pour l'intégration du genre, des moyens de subsistance et de l'emploi, de l'environnement, et de gestion des risques soient intégrés dans les programmes mis en œuvre ;
5. Mettra à jour une cartographie des interventions et des intervenants de relèvement dans la Péninsule Sud, qui permette, entre autres choses, d'identifier les localités affectées dont les besoins ne sont pas adressés, ou sont adressés de manière insuffisante/inadéquate ;
6. Consolidera le rapport trimestriel de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PRIPS et coordonnera avec le MEF, le rapport financier pour validation par le Comité stratégique ;
7. Diffusera le rapport trimestriel aux partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus de relèvement de la Péninsule Sud, et au grand public en créole -y compris dans les départements- par l'entremise des médias sociaux largement accessibles ;
8. Consolidera les rapports annuels et le rapport final pour validation par le Comité stratégique et large diffusion en créole au grand public au niveau national et départemental par l'entremise des médias sociaux largement accessibles.

CADRE STRATÉGIQUE, TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL DE COORDINATION



5.4. LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Au niveau opérationnel le MPCE fera en sorte de :

1. Maintenir le « modus operandi » mis en place pour la réalisation du PDNA et du PRIPS à travers les groupes sectoriels ; ceux-ci rassemblent les responsables et techniciens nationaux, et ceux de partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus de relèvement. Les groupes de travail des secteurs continueront d'être organisés ***-mais en y intégrant les domaines transversaux que sont la gestion des risques, l'environnement, l'égalité de genre, les moyens de subsistance & l'emploi-*** comme suit :
 - i. Les secteurs productifs : agriculture, commerce & industrie, et tourisme ;
 - ii. Les secteurs sociaux : logement, santé, éducation, et sécurité alimentaire ;
 - iii. Le secteur des infrastructures : transport, eau & assainissement, et énergie ;
2. Diffuser aux départements ministériels au niveau national et départemental le tableau de bord de mise en œuvre du PRIPS désagrégué au niveau national et territorial, et les formats de suivi et de rapportage harmonisés à travers tous les secteurs ;

3. Garantir la liaison cohérente entre l'Action humanitaire et de Relèvement dans les interventions sectorielles de mise en œuvre du PRIPS ;
4. S'assurer de l'intégration de la gestion des risques, de l'environnement, du genre et des moyens de subsistance, et de l'emploi dans les interventions mises en œuvre, et dans les rapports d'avancement des secteurs ;
5. Organiser -au moins une fois tous les trois mois- les réunions de coordination avec les groupes sectoriels dont les coordonnateurs nationaux ont le lead ;
6. Diffuser les rapports trimestriels consolidés de mise en œuvre du PRIPS aux Départements ministériels et aux PTF.

Selon le tableau de bord du MPCE désagrégué au niveau central et territorial de mise en œuvre du PRIPS, chaque secteur annualisera son Plan d'Action axé sur les résultats qui servira de cadre de coordination de mise en œuvre pour chaque secteur.

L'institution nationale -et son unité technique- responsable de coordonner la mise en œuvre des interventions dans son secteur sont identifiés dans les tableaux suivants, de même que les partenaires techniques et financiers qui viennent déjà en appui à ces secteurs, et auxquels d'autres pourront se joindre :

SECTEURS PRODUCTIFS – CADRE DE COORDINATION		
Sous-secteurs	Institutions/Unités Nationales	PTF
Agriculture	MARNDR/DDA/Bureaux Agricoles Communaux	AFD, BM, BID, Belgique, Canada, FAO, FIDA, Suisse, UE
Commerce et industrie	MCI/	BM, Canada
Tourisme	MDT/	IDB Invest

SECTEURS SOCIAUX – CADRE DE COORDINATION		
Sous-secteurs	Institutions/Unités Nationales	PTF
Logement	MTPTC/UCLBP	BM, Canada, Japon, OIM, PNUD, Suisse, UE, UNHABITAT, UNOPS
Santé	MSPP/UNGUS/UEP	BM, ONUSIDA, OPS/OMS
Éducation	MENFP/UEP	BID, BM, Canada, FNE, France, PAM, UE, UNICEF, UNESCO
Sécurité Alimentaire	MARNDR/CNSA/DDA	Andorre, Belgique, BM, Canada, Finlande, Japon, Suisse, UE, USAID

SECTEURS INFRASTRUCTURES – CADRE DE COORDINATION		
Sous-secteurs	Institutions/Unités Nationales	PTF
Transport	MTPTC/UCE	BID, BM, UNOPS
Eau & Assainissement	MTPTC/DINEPA/OREPA	ACTED, AECID, BID, BM, CRS, Hilfe Welt Hunger, SI/ECHO, SI/Grand Lyon, Suisse, UNICEF, USAID, World Vision
Énergie	MTPTC/ANARSE	BID

SECTEURS TRANSVERSAUX – CADRE DE COORDINATION		
Sous-secteurs	Institutions/Unités Nationales	PTF
Gestion des Risques	MICT/DGPC	BM, PNUD
Environnement	MDE/	BM, Canada, Finlande, PNUE, UE, USAID
Genre	MCFDF/UEP	ONU Femmes et autres Agences des NU
Moyens de Subsistance & Emploi	MAST/Chambres de Commerce/ INPP	OIT et Autres Agences des NU

5.5. LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA DIASPORA

Les représentants de la société civile, du secteur privé et de la Diaspora seront parties prenantes des instances de coordination de mise en œuvre du PRIPS au niveau national, départemental et local. D'autre part, l'appel aux sociétés locales sera privilégié chaque fois que cela sera possible en fonction de leurs capacités techniques, de gestion, et de solvabilité.

Également, la société civile jouera un rôle important de surveillance du processus de relèvement au niveau national, départemental et local : un mécanisme indépendant sera mis en place à cet effet pour conduire des audits sociaux du processus de relèvement qui comprendra les Universités et/ou des groupes indépendants de réflexion.

5.6. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera mise en place au niveau national, départemental et local afin d'informer le grand public au niveau national et les populations de la Péninsule Sud des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de Relèvement Intégré. Les messages seront adaptés aux audiences ciblées ; les moyens de communication les plus accessibles au plus grand nombre de la population seront privilégiés.

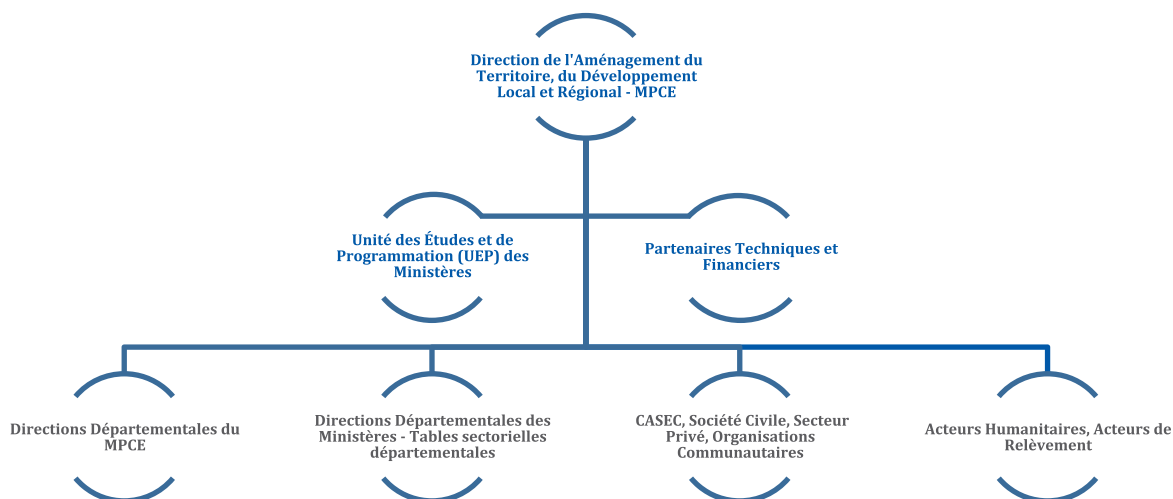
D'autre part, le MPCE et les ministères maintiendront et mettront à jour régulièrement une page spécialement dédiée au relèvement de la Péninsule Sud sur leurs sites officiels. Des points de presse seront organisés à l'occasion des réunions du Comité Interministériel de Coordination Stratégique du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud pour large diffusion.



SECTION 6 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Sous le leadership du MPCE, le cadre de suivi et d'évaluation du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud sera élaboré et mis à jour au moins une fois tous les trois mois en étroite collaboration avec les unités d'études et de programmation, les

directions départementales des ministères dans les trois départements, les CASEC, la Société Civile, les Organisations de Base et les Acteurs Humanitaires et de Relèvement selon l'architecture **nationale** et **décentralisée** suivante :



Le cadre de suivi et d'évaluation servira de socle de référence *intégré et réaliste* permettant d'apprécier les progrès réalisés, et arriver à mieux évaluer les impacts du PRIPS selon ses principes directeurs d'inclusion, de justice et d'équité sociales. Il permettra d'apprécier les apports de l'État, de la société civile, du secteur privé et des PTF vers l'atteinte des résultats escomptés, sans oublier les mesures mises en œuvre pour prévenir et gérer les risques de désastre dans le futur. Il devrait également permettre d'identifier les

contraintes et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du PRIPS, et notamment, mais pas uniquement, les risques majeurs qui sont dus à l'absence de politiques publiques ou à l'absence de mise en œuvre des politiques publiques existantes dans certains secteurs.

Organisé selon les quatre axes stratégiques du PRIPS, le cadre de suivi et d'évaluation documentera, par secteur, la chaîne des causes à effets des ressources, activités, produits, résultats et impacts comme suit :

Axes stratégiques	Impacts ↑	L'effet global: les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, résultant directement ou indirectement, intentionnellement ou non, des interventions du PRIPS
Gouvernance du relèvement	Résultats ↑	Les changements résultant directement de la mise en œuvre du PRIPS: les effets, escomptés ou réels, à court et à moyen terme des produits de l'intervention du PRIPS
Relèvement économique	Produits ↑	Les produits, biens et/ou services qui résultent des interventions du PRIPS
Infrastructures résilientes	Activités ↑	Les actions menées en utilisant les ressources dans le but d'obtenir les produits spécifiques
Inclusion et protection sociales	Ressources	Les moyens financiers, humains et matériels utilisés pour les activités du PRIPS

Des indicateurs objectivement vérifiables permettront également de vérifier l'intégration de l'égalité du genre, des groupes de la population les plus exposés aux vulnérabilités, et des mesures de prévention et de gestion des risques sismiques et hydro climatiques dans les interventions sectorielles du PRIPS.

Une évaluation indépendante de la mise

en œuvre du PRIPS sera commissionnée à mi-parcours (année fiscale 2022-2023), et en fin de parcours (année fiscale 2024-2025). Ces évaluations indépendantes seront conduites au niveau départemental et local, et bénéficieront des résultats des audits sociaux indépendants qui auront été conduits entretemps.

The background image shows a scene of destruction with a collapsed building made of corrugated metal. Several workers wearing hard hats and safety gear are visible, some standing and others working on the debris. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter.

SECTION 7

LE FINANCEMENT, ET LA GESTION DU FINANCEMENT

7.1. LE FINANCEMENT DU PRIPS

Les effets du séisme ont été évalués à **1,620 milliard de \$US selon la méthodologie du PDNA** et comprennent les dommages et les pertes. Les dommages estimés à 1,246 milliard de \$US correspondent aux coûts pour réparer ou remplacer l'infrastructure et les actifs physiques dans leurs conditions avant le séisme ; les pertes estimées à 374 millions de \$US correspondent aux coûts des revenus perdus et coûts additionnels pour fournir les services ou pour y accéder suite au séisme .

coûts d'une reconstruction physique durable et d'un relèvement socio-économique résilient qui améliorent la qualité de vie des populations affectées en conséquence directe du séisme. Ces besoins financiers ont été priorisés sur une période de 4 ans -du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2025- et ventilés selon les phases progressives suivantes : de 0 à 1 an ; de 1 an à deux ans ; et de 2 ans à 4 ans. Le financement du relèvement, et son déficit, sont présentés selon les axes stratégiques comme suit :

Les besoins en relèvement sont estimés à 1,978 milliard de \$US et correspondent aux

Résumé du Financement par Axe Stratégique et Secteur

Axes Stratégiques et Secteurs	Budget Total en \$US	Ressources Disponibles en \$US	Déficit Financier en \$US	Pourcentage du Déficit Financier en \$US
Gouvernance du Relèvement	162,072,368	84,699,479	77,372,889	
Commerce, Industrie et Services Financiers	8,010,000	2,500,000	5,510,000	69%
Tourisme	1,000,000	0	1,000,000	100%
Logement	26,201,249	3,105,665	23,095,583	88%
Santé	22,950,279	20,400,000	2,550,279	11%
Éducation	325,000	325,000	0	0%
Transport	85,733,182	54,789,534	30,943,648	36%
Eau et Assainissement	1,103,159	540,885	562,274	51%
Énergie	309,500	0	309,500	100%
Gestion des Risques de Désastre	9,440,000	3,032,395	6,407,605	68%
Environnement	7,000,000	6,000	6,994,000	100%
Relèvement Économique	165,686,173	62,942,358	102,743,815	

Agriculture	5,407,055	5,735,554	-328,499	-6%
Commerce, Industrie et Services Financiers	29,290,395	6,290,395	23,000,000	79%
Tourisme	40,500,000	418,642	40,081,358	99%
Logement	0	0	0	-
Santé	800,000	0	800,000	100%
Éducation	10,125,000	10,150,000	-25,000	0%
Transport	47,572,169	40,347,766	7,224,403	15%
Eau et Assainissement	0	0	0	-
Énergie	17,130,754	0	17,130,754	100%
Environnement	14,860,800	0	14,860,800	100%
Infrastructures Résilientes	520,952,563	100,992,778	419,959,785	81%
Agriculture	33,633,434	31,770,494	1,862,940	6%
Commerce, Industrie et Services Financiers	21,910,000	0	21,910,000	-
Tourisme	10,000,000	0	10,000,000	100%
Logement	24,485,982	16,877,974	7,608,008	31%
Éducation	352,413,292	37,300,000	315,113,292	89%
Transport	6,568,540	0	6,568,540	100%
Eau et Assainissement	9,822,830	7,852,280	1,970,550	20%
Énergie	1,744,025	0	1,744,025	100%
Gestion des Risques de Désastre	236,000	141,351	94,649	40%
Environnement	60,138,460	7,050,679	53,087,781	88%

Inclusion et Protection Sociale	1,129,358,221	76,107,887	1,053,250,333	93%
Agriculture	2,055,754	185,018	1,870,736	91%
Commerce, Industrie et Services Financiers	45,200,000	0	45,200,000	100%
Tourisme	250,000	0	250,000	100%
Logement	976,464,309	28,223,020	948,241,290	97%
Santé	8,170,826	0	8,170,826	100%
Éducation	38,420,240	14,152,500	24,267,740	63%
Sécurité Alimentaire	54,523,656	32,141,165	22,382,491	41%
Transport	2,149,435	1,406,185	743,250	35%
Énergie	0		0	
Gestion des Risques de Désastre	2,124,000	0	2,124,000	100%
Total	1,978,069,325	324,742,502	1,653,326,823	84%

7.2. LA GESTION DU FINANCEMENT

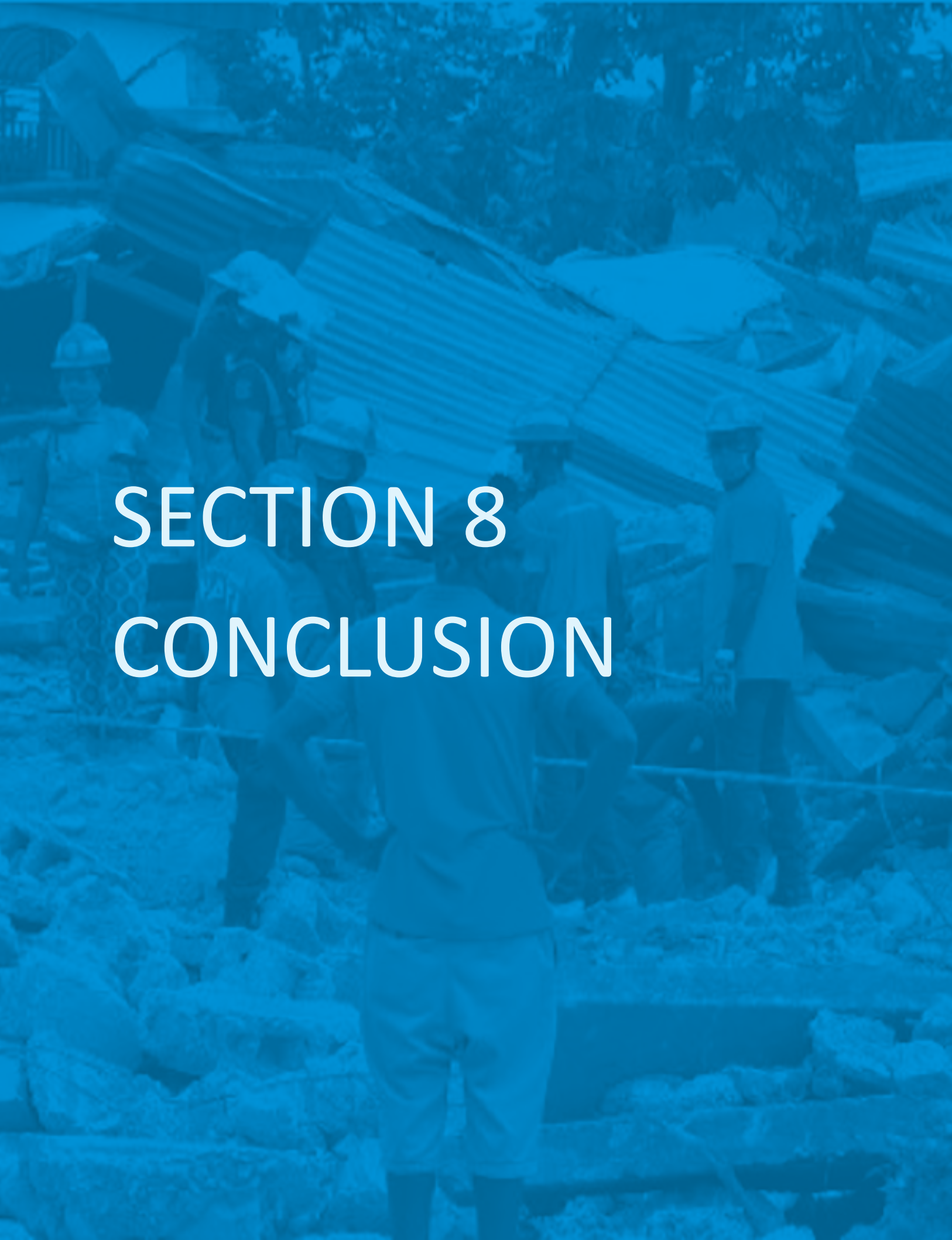
Dans le Plan d'Action joint en annexe, les projets et financements qui relèvent de l'action humanitaire sont **soulignés en couleur**, afin de les identifier et éviter toute duplication entre l'action humanitaire et de relèvement, et d'assurer la cohérence et complémentarité des interventions respectives.

Les Partenaires Techniques et Financiers sont invités à appliquer les procédures accélérées de financement qui permettront la mise en œuvre en temps réel -ou autant que faire se peut- de leurs projets en toute transparence et redevabilité.

Les autorités nationales compétentes identifieront des mesures spécifiques à mettre en place pour faciliter -en toute transparence et redevabilité- la mise à disposition des fonds du Trésor public auprès des départements ministériels pour le relèvement de la Péninsule Sud. Les autorités nationales envisageront également la mise en place d'un système d'alerte, d'audit financier et/ou de supervision financière au niveau communautaire afin de lutter contre la corruption.

Sur demande du MPCE et du MEF, les Nations Unies mettent en place un Fonds Fiduciaire Multipartenaires (MPTF). Le MPTF facilitera la coordination des contributions financières des partenaires multilatéraux ou bilatéraux dans leur appui au processus de relèvement de la Péninsule Sud, et réduira par voie de conséquence la fragmentation qui résulterait de la multiplicité des interventions des différents partenaires qui y contribuent. Comportant des frais fixes de 1% pour l'Agent Administratif et de 7% pour la gestion des projets, le MPTF réduit également les frais de transaction et produit des rapports harmonisés ce qui facilitera le suivi des résultats obtenus dans la mise en œuvre du PRIPS.

Les rapports financiers du PRIPS seront préparés par le MPC, en étroite symbiose avec le MEF et les PTF, et seront présentés tous les six mois au Comité de l'Efficacité de l'Aide, et diffusés largement.



SECTION 8 CONCLUSION

Le Plan d'Action détaillé du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud -qui se trouve en annexe- a été élaboré en réponse au séisme du 14 août 2021, et sera revu et ajusté chaque fois que cela s'avèrera nécessaire pour que sa mise en œuvre soit effective, continue, et en adéquation avec les réalités de terrain et les besoins des communautés affectées par le tremblement de terre dans les trois départements.

Étant donné l'ampleur des besoins en relèvement identifiés dans le PDNA et priorisés dans le PRIPS, les autorités nationales sont pleinement conscientes de la complexité du processus relèvement afin que la réhabilitation ou la reconstruction des actifs publics clés et la reprise des services publics plus résilients deviennent une réalité dans les meilleurs délais, en appui aux initiatives locales qui sont déjà en cours.

C'est pourquoi, les autorités nationales prendront leurs responsabilités pour (i) assurer une coordination solide et efficace des intervenants nationaux et internationaux (ii) ajuster le plan de relèvement comme de besoin (iii) assumer le suivi de la mise en œuvre dans la perspective de réduire les risques de désastre futur, qu'ils soient de nature sismique ou hydro climatique (iv) renforcer les capacités

de gestion et de mise en œuvre des acteurs au niveau départemental et local de manière inclusive, et (v) communiquer régulièrement, de manière transparente et accessible à tous, les résultats acquis dans la mise en œuvre du PRIPS. Par ailleurs, l'intervention du Comité Interministériel Stratégique sera déterminante pour lever les contraintes et les blocages qui peuvent affecter le bon déroulement et la promptitude des interventions de relèvement.

Les autorités nationales faciliteront également la mise en cohérence du nouveau Plan de Réponse Humanitaire et du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud, processus qui a déjà été initié lors de la préparation du PRIPS, selon les principes du NEXUS. Cette mise en cohérence sera essentielle pour renforcer la résilience des communautés affectées et l'appropriation nationale, et éviter les duplications.

Enfin, les autorités nationales se sont prononcées clairement aux fins d'inclure dans la loi annuelle des finances, les contributions financières du Trésor Public³⁰ au PRIPS, et elles devront compter sur la traduction concrète des engagements financiers pris par les partenaires techniques et financiers dans l'esprit d'une responsabilité partagée.

³⁰ Déclaration du Premier Ministre, Présentation Officielle des Résultats du PDNA, Hôtel Karibé, 23 novembre 2021, suivie par la déclaration du Ministre de l'Économie et des Finances, le 27 janvier 2022 lors de la réunion conjointe avec le Ministre du Plan et de la Coopération Externe et le Coordonnateur Résident des Nations Unies.

ACRONYMES

AECID	Agence Espagnole pour la Coopération au Développement
AFD	Agence Française de Développement
ANARSE	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAE	Comité d'Efficacité de l'Aide
CAED	Cadre National de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CNSA	Commission Nationale de Sécurité Alimentaire
COUN	Centre d'Opérations d'Urgence National
DD	Direction Départementale
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
EDH	Électricité D'Haïti
EMMUS VI	Enquête Mortalité, Morbidité et d'Utilisation des Services 2016-2017
FAO	Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation
FNE	Fonds National de l'Éducation
HTG	Gourde Haïtienne
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INPP	Institut National de la Formation Professionnelle
IPC 3 et IPC 4	Crise Alimentaire et Urgence Alimentaire
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCDFD	Ministère de la Condition de la Femme et des Droits de la Femme
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE	Ministère de l'Environnement
MDT	Ministère du Tourisme
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MPTF	Fonds Multipartenaires des Nations Unies
MSP	Ministère de la Santé Publique et de la Population

MTPTC	Ministère des Travaux Publics, des Transport et des Communications
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONUSFEMMES	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies pour le VIH/SIDA
OPS/OMS	Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation Mondiale de la Santé
OREPA	Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDNA	Post Disaster Needs Assessment
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNGRD	Plan National de Gestion des Risques de Désastre 2019 – 2030
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREPOC	Plan de Relance Économique Post Covid-19, 2020 – 2023
PRIPS	Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2012-2030
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH/SIDA et à risque
RCO	Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAEP	Système d'Alimentation d'Eau Potable
SNGRD	Système National de Gestion des Risques de Désastre
TST	Tables Sectorielles et Thématiques
UCLBP	Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics
UE	Union Européenne
UEP	Unité des Études et de Programmation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNGUS	Unité Nationale de Gestion des Urgences Sanitaires
UNHABITAT	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOCHA	Bureau de Coordination des Nations Unies pour les Affaires Humanitaires
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International



ANNEXE

AGRICULTURE

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axes Stratégiques: - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Inclusion et protection sociale	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Relèvement économique	Fournir aux agriculteurs un appui à la reconstitution et au renforcement de leur cheptel.	300.000.000	Appui à la re-cheptelisation + assistance technique (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans			Sud, Nippes, Grand’Anse	Banque Mondiale/ MARNDR		340.507.650		Banque Mondaie	-
			Appui au développemnt de la filière de reproduction de chèvres et de volailles	Période 1 à 2 ans			Sud, Grand-Anse, Nippes	Banque Mondiale/ MARNDR		300.000.000	300.000.000	Banque Mondaie	
	Accorder un crédit à des conditions et modalités de remboursement particulières pour conduire des activités de petit commerce, centré particulièrement sur les femmes	26.041.000	Appui au petit crédit agricole	Période 0 à 1 an		1. 3000 exploitant.e.s agricoles disposent de semences agricoles pour la campagne d’iver 2021-2022 2. Les services agricoles des OPA et des GPAS sont renforcées 3. Contribution de x% à la production agricole au niveau local	SUD/GA		Helvetas Swiss Intercooperation	30.000.000	30.000.000	Helvetas Swiss Intercooperation	-3.959.000
	Fournir une aide aux moyens de subsistance pour soutenir la reprise de la prochaine saison culturale d’hiver tout en facilitant l’accès (physique et financier) aux intrants (semences, matériel végétal, accès au crédit etc.) et aux intrants agro-pastoraux (lutte contre les parasites, vaccination de masse du bétail).	200.000.000	Relance post séisme 20-21 Agriculture résiliente et alimentation scolaire durable dans le département de la Grand’Anse	Période 1 à 2 ans	1	1. Volume annuel de production pour les 2500 ménages appuyés 2. nombre de ménages continuant la production agricole dans les communes appuyées	Grande Anse (Abricot, Corail, Pestel, Beaumont)	FAO/ MARNDR	FAO/DDA-GA	228.000.000	228.000.000	UE	-28.000.000

Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Appui au développement de la résilience et à la relance du secteur de l'agriculture: aménager les bassins versants (correction ravine, protection des sols), renforcer le développement de l'agroforesterie (fruitiers, cacao, café, bois d'œuvre) dans une perspective de contribution à la résilience des écosystèmes. Favoriser l'accès aux semences à cycle courts (maïs, haricot, riz, patate, légumes, sorgo, pois de souche, épinard, aubergine...) leur permettant une culture rapide et la mise en valeur des parcelles.	1.176.246.300	Relance post séisme 20-21 Agriculture résiliente et alimentation scolaire durable dans le département de la Grand'Anse	Période 2 à 4 ans	1	1. Taux des productions agricoles. 2. Score de diversité alimentaire des ménages désagrégés par sexe 3. Volume annuel de production pour les 2500 ménages appuyés 4. nombre de ménages continuant la production agricole dans les communes appuyées	Grande Anse Abricot, Corail, Pestel, Beaumont.	FAO/ MARNDR	FAO/DDA-GA	912.000.000	912.000.000	UE	264.246.300
			Appui à la résilience agricole projet PITAG HA-L1107 (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans		A definir avec MARNDR	Sud	MARNDR/ PITAG	MARNDR/PITAG	778.303.200		BID/FBM/FIDA	
			Appui à la résilience agricole projet PAPAIR (financement non confirmé)	Période 1 à 2 ans		A definir avec MARNDR	SUD/GA	MARNDR/ PITAG	MARNDR/PITAG	486.439.500		BID/GAFSP	
			Appui à la Production de Raisin dans le Sud (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans		Le revenu des producteurs est ameliore	Sud (Chardonniere, Port-a-piment, Les Anglais)	MARNDR	MARNDR	30.000.000			
			Renforcement de la production de la canne-à-sucre dans la Grand'Anse (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans		Le revenu des agriculteurs/trices est ameliore	Grand'Anse	MARNDR	MARNDR	130.000.000			

	Réhabiliter et reconstruire en mieux les bâtiments, abris, infrastructure hydro-agricoles, pistes et terres agricoles et mettre à contribution les artisans, les matériaux et entreprises locaux (Atelier école, Les Passerelles d’Haïti, etc...)	2.095.879.852	Réhabilitation des périmètres irrigués de : - Boisrond/ Castra (Aquin) - Avezac (Camp-Perrin) - Moreau Fondfred (Cayes) - Charlette (Torbeck) - Périgny (Torbeck) - Guillaume/Anbaletan (Torbeck) - Picot Madan Combe (Cayes)	Période 0 à 1 an			Sud			13.000.000	13.000.000	AFD	83.004.764
			Restauration de périmètres d’irrigation, y compris de Ranja et de Balisiers, département de la Grand’Anse, Saint-Louis (Fidel, Tibara), rive droite des Les Anglais	Période 1 à 2 ans		200ha PI Réhabilités, 2 associations renforcées	Sud, Nippes, GrandAnse	Banque Mondiale/ MARNDR	MARNDR-DDA-Sud	1.167.454.800	1.167.454.800	Banque Mondiale	
			Réhabilitation de périmères irrigués: rehabilitation d’infrastructures rurales (périmètres irrigués, piste et protections) selon un approche de travaux participatifs communautaires (projet déjà existant avant séisme)	Période 0 à 1 an			Sud, Nippes, GrandAnse	Banque Mondiale/ MARNDR	MARNDR-DDA-Sud	2.179.248.960		Banque Mondiale	
			Restauration des structures de stockages (citernes, impluviums, micro retenues) (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans			Sud, Nippes, GrandAnse	Banque Mondiale/ MARNDR	MARNDR-DDA-Sud	194.575.800		Banque Mondiale	
			Réhabilitation des pistes agricoles	Période 1 à 2 ans						83.450.000	83.450.000	Trésor Public	
			Réhabilitation des terres agricoles, cultures, agroforesteries et pâturages: Conservation/ rehabilitation des sols et aménagement de l’espace (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans		2500 ha terres rehabilites	Sud	Banque Mondiale/ MARNDR		389.151.600		Banque Mondiale	
			Restauration des structures et citernes endommagées par le séisme	Période 1 à 2 ans			Sud, Grand-Anse, Nippes	Banque Mondiale/ MARNDR		194.575.800	194.575.800	Banque Mondiale	
			Réhabilitation et reconstruction des bâtiments agricoles (bâtiments MARNDR, structures de transformation, stockage, pharmacie et abris)	Période 1 à 2 ans		3 locaux des DDA et 9 BAC sont rehabilites et remis en fonctionnement, 140 batiments agricoles rehabilites et remis en fonction	Nippes, Sud, Grand’anse	MARNDR		308.122.886	308.122.886	Tresor public	
			Distribution de matériel et équipements de pêche,: remplacement des équipements de pêche des associations de pêcheurs du Sud et de la GA bénéficiaires du projet HA-L1096 (PDPA)	Période 0 à 1 an		A definir avec MARNDR	SUD/GA	MARNDR/ PITAG	MARNDR/PITAG	19.457.580	19.457.580	BID	
			Conservation des sols et gestion des terres dans les régions stratégiques impactées par le séisme	Période 1 à 2 ans			Nippes, Sud, Grand’Anse	Banque Mondiale/ MARNDR	MARNDR-DDA GA	389.151.600	389.151.600	Banque Mondiale	
			Réhabilitation des bâtiments de conservation des produits de la pêche	Période 1 à 2 ans						3.671.950	3.671.950	Tresor Public	

Inclusion et protection sociale	Distribuer des semences locales (organisation paysannes) pouvant intégrer facilement les systèmes d'agroforesterie, les systèmes de production maraîchères déjà en place, et les autres services agricoles disponibles.	200.000.000	Appui aux agriculteurs individuels par subvention de paquet techniques agricoles améliorés (résilience et nutrition), pour des cultures vivrières (annuelles et mixtes, agroforesterie) + assistance technique (projet déjà existant avant séisme)	Période 1 à 2 ans			Sud, Nippes, Grand'Anse	Banque Mondiale/ MARNDR		632.371.350		Banque Mondaie	182.000.000
			Appui pour la campagne d'hiver. Cet appui couvrira le coût des services de labourage, les semences d'haricot et des fertilisants. Près de 180,000.00 Euros sont disponibles pour financer ces activités.	Période 0 à 1 an			Aquin (Boisrond et Castra) Périgny et Moreau Fonfrède			18.000.000	18.000.000	AFD	
TOTAL		3.472.126.152								7.910.975.026	3.090.884.616		363.241.536

COMMERCE ET INDUSTRIE

PLAN D'ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axes Stratégiques : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Inclusion et protection sociale	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponible	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Renforcer la capacité du ministère dans les départements frappés	779.276.079	Conception et mise place d'un cadre référentiel de l'intervention pour le renforcement des entreprises (identifier les groupes cibles prioritaires et déterminer les interventions les plus efficaces pour le relèvement) en partenariat avec le secteur privé, et le mécanisme de coordination des PTF autour de ce cadre	Période 0 à 1 an	1		Péninsule Sud	BM/MCI	DDA	48.643.950	48.643.950	Banque mondiale	536.056.329
			Mise en place d'un système d'énergie renouvelable pour les directions départements du MCI	Période 0 à 1 an	2		Péninsule Sud	MCI	DDA	972.879			
			Renforcer et orienter les capacités du MCI, via ses programmes d'appui à l'entrepreneuriat, dans la Péninsule du Sud	Période 1 à 2 ans	1		Péninsule Sud	BM/MCI	DDA	194.575.800	194.575.800	Banque mondiale	
			Renforcer les Directions départementales du MCI et autres institutions publiques dans la Péninsule Sud en matériels informatiques, mobiliers, moyens de transport et formations afin de décentraliser certains services (et faciliter notamment la reconstitution des documents légaux pour les entreprises victimes du séisme)	Période 0 à 1 an	1		Péninsule Sud	MCI	DDA	486.439.500			
			Renforcement de l'Unité statistique du MCI, des partenariats pour l'anonymisation des données des registres administratifs, et la mise en place d'un système de classification des entreprises haïtiennes	Période 0 à 1 an	2		Péninsule Sud	MCI	DDA	48.643.950			
							Péninsule Sud	MCI	DDA				

Relèvement économique	Redynamiser les entreprises de la Péninsule du Sud	2.849.601.044	Mise en place d’incitatifs à la formalisation des entreprises via des programmes de services de développement des entreprises (y compris avec des modules spécifiques à l’entrepreneuriat féminin et d’appui psychologique)	Période 0 à 1 an	1	1000 entrepreneurs accompagnes	Péninsule Sud	BM/MCI	DDA	252.948.540	252.948.540	Banque mondiale	2.237.621.700
			Renégociation des contrats de prêts avec les entreprises bénéficiaires des projets financés par l’Etat (MCI, etc.)	Période 1 à 2 ans	1		Péninsule Sud	MCI	DDA	-			
			Mise en place d’un fond de garantie et/ou d’ une ligne de crédit pour encourager les institutions financières à accorder des prêts aux entreprises	Période 1 à 2 ans	1		Péninsule Sud	BM/MCI	DDA	1.459.318.500	194.575.800	Banque mondiale	
			Appui a la recapitalisation des entreprises pour le relèvement économique et la création d’emplois	Période 1 à 2 ans	1	Amelioration des niveaux d’entrepreneuriat des jeunes formés et l’accès aux opportunités de formations professionnelles de qualité , en faisant la promotion et le support dans la création des starts up collectifs des jeunes et mise en place des coopératives de production des jeunes en formation professionnelle	Caues , Nippes Jeremie	MCI	Direction departementale MCI/ PNUD	5.292.000	5.292.000	Canada	
			Des communes sont renforcées par le biais des chaines de valeurs et l’appui technique à des cooperatives et aux petits entrepreneurs	Période 1 à 2 ans	1	33 cooperatives et 240 petites entreprises renforcees	Corail Pestel, Abricots, Camp Perin, Beuamont	MPCE	MPCE/ PNUD	54.092.072	54.092.072	Canada	
			Creation d’emplois verts et protection de l’environnement par des activites de reboisement et de traitement de bassins versants	Période 1 à 2 ans	1	200,000 plantules produites et transplantées, et 1,000 emplois crees	Corail Pestel, Abricots, Camp Perin, Beuamont	MPCE	MPCE/MDE/ PNUD	56.426.982	56.426.982	Canada	
			Conduire des études sur des filières prioritaires, en commençant par la filière construction	Période 1 à 2 ans	1		Péninsule Sud	BM/MCI	DDA	48.643.950	48.643.950	Banque mondiale	
			Mise en place d’un fond de recapitalisation afin d’aider les institutions de microfinance et cooperatives financières à faire face aux pertes encourues	Période 2 à 4 ans	1		Péninsule Sud	MCI	MCI/PNUD/FAO/ BIT	972.879.000			
Inclusion et protection sociale	Développer et dynamiser des chaines de valeur intensives en main-d’œuvre	4.397.413.080	Réaliser des transferts sociaux de subsistance aux entrepreneurs accompagnés de programmes d’employabilité et d’inclusion financière visant à faciliter l’accès à l’emploi et à encourager la bancarisation / l’augmentation de l’utilisation des comptes auprès des institutions financières: en partie prix en compte dans le secteur sécurité alimentaire transferts monétaires BM	Période 0 à 1 an	1	2500 menages	Péninsule Sud	WFP/MPCE	DDA	3.891.516.000			4.397.413.080
			Mise en place de solutions mutualisées (Micro-parcs Industriels, centres de transfert technologique, marchés ou autres) dans le grand Sud	Période 2 à 4 ans	3		Péninsule Sud	MCI	DDA	505.897.080			
TOTAL		8.026.290.203								8.026.290.203	855.199.094		7.171.091.109

TOURISME

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axes Stratégiques : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Inclusion et protection sociale	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Renforcement institutionnel et révision de la législation touristique notamment sur les normes de construction	97.287.900	Conception et mise en oeuvre d’un cadre référentiel pour les normes de construction parasismique des établissements touristiques : pris en charge par secteur logement	Période 1 à 2 ans	1	Cadre normatif de contruction elabore et mis a la connaissance du public/	Grand Sud	MT/CIAT/ Mairies	Directions departementales MT, CIAT, les Mairies	19.457.580		a determiner	97.287.900
			Renforcement du Systeme d’information du secteur touristique dans la Péninsule du Sud	Période 1 à 2 ans	1	Augmentation des postes de collecte	Grand Sud	MT	Directions departementales du MT	29.186.370		a determiner	
			Renforcement des Directions départementales du MT dans le Sud et la Grand-Anse	Période 1 à 2 ans	1	Amelioration de la qualite des services	Grand Sud	MT	Directions departementales du MT	48.643.950		a determiner	
Relèvement économique	Réaménagement des sites touristiques et naturels ;	972.879.000	Rénovation des sites touristiques (Sud, Grande Anse, Nippes)	Période 1 à 2 ans	2	Augmentation des recettes fiscales/Nombres de sites réaménagés	Grand sud	MT/MICT	MTPTC/MAIRIES	778.303.200	1.000.000	Tresor Public	971.879.000
			Action de relèvement du tourisme dans les Nippes et la Grande e Anse à travers le tourisme durable	Période 1 à 2 ans	2	Augmentation du nombre de visiteurs dans la region	Nippes, Grand Anse: Miraguane, Paillant, Jeremie, Moron...	MT/MICT	Directions departementales du MT	194.575.800		a determiner	
	Recapitalisation et accompagnement des opérateurs touristiques ;	2.918.637.000	Accompagnement des PME touristiques et du secteur agro-industriel	Période 0 à 1 an	1	Nombre d’opérateurs recapitalises	Grand Sud	MT/MICT	Secteur privé, ATH, MCI	1.945.758.000		a determiner	2.888.637.000
			Appui aux PME touristiques pour la mise en place d’un système basé sur les énergies renouvelables des 3 départements cibles	Période 0 à 1 an	1	Nombre d’opérateurs recapitalises	Grand Sud	MT	Directions departementales du MT/ME/	486.439.500	30.000.000	IDB Invest	
			Mise en place du programme d’appui au relèvement des PME à travers la constitution d’un Fonds d’Appui au Tecteur touristique (FAST).	Période 0 à 1 an	1	Nombre d’opérateurs recapitalises	Grand Sud	MT	Directions departementales MT/MCI	486.439.500		a determiner	
	Réouverture de l’Ecole Hôtelière des Cayes ;	48.643.950	Réhabilitation de l’Ecole Hôtelière des Cayes	Période 0 à 1 an	1	% d’étudiants/Reprise des cours	Cayes	MT/INFP/ MENFP	MTPTC/ INFP/ MENFP	29.186.370		a determiner	38.915.160
			Développement de partenariats avec l’UEH en GRD et tourisme durable	Période 1 à 2 ans	3	Nombre de formations, cours, disciplines assures par l’UEH	Cayes	MT/INFP/ MENFP/ IERAH	MT/UEH	9.728.790		a determiner	
			Appui à la formation aux métiers d’hôtellerie et de tourisme (Sud, Grande Anse, Nippes)	Période 1 à 2 ans	2	% d’etudiants inscrits/annee	Cayes	INFP	MT/UEH	9.728.790	9.728.790	Tresor Public	

Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Assainissement et nettoyage des plages incluant la mise en place d'un centre d'enfouissement technique des déchets solides	972.879.000	Gestion des déchets solides dans les plages de la Péninsule Sud (sites de décharge et de transformation): partiellement pris en charge dans le secteur environnement dans gestion de l'exédent des déchets	Période 0 à 1 an	1	Nombre de plages assainies et réaménagés	Grand Sud	MTPTC/ MAIRIES/ MT/MDE	MTPTC	972.879.000		a déterminer	972.879.000
Inclusion et protection sociale	Appui psycho-social et sensibilisation continue	24.321.975	Appui aux communautés locales / secteur alternatif et culturel	Période 1 à 2 ans	1	les capacités techniques des professionnels du secteur sont renforcées/ Nombre de cadres appuyés dans le cadre du renforcement institutionnel Nombre de cadres appuyés dans le cadre du renforcement institutionnel	Grand Sud	MT/MSPP	MEF, MPCE, BID	9.728.790		a déterminer	24.321.975
			Mise en place de Programmes liés à l'hygiène, à la sûreté et à la sécurité au sein des entreprises pour la protection des touristes et des travailleurs du secteur : pris en charge par le secteur eau et sanitaire campagne comm bonne pratique de l'hygiène	Période 1 à 2 ans	2	Nombre de formations liées à l'hygiène, à la sûreté et à la sécurité / Nombre de dispositifs d'hygiène, et de sécurité distribués et fonctionnels dans les entreprises du secteur et des points stratégiques	Grand Sud	MT/MSPP/ DINEPA	Directions départementales MT/ MSPP/AT Sud	4.864.395		a déterminer	
TOTAL		5.034.648.825								5.024.920.035	40.728.790		4.993.920.035

SANTÉ

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axes Stratégiques : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Inclusion et protection sociale	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans -2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre dans le département	Financements	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Assurer le développement de la stratégie de reconstruction, pas seulement des infrastructures, mais aussi des institutions avec la vision pyramidale de la subsidiarité des services , et garantir l’engagement du niveau départemental	1.551.151.640	Evaluer les Institions Sanitaires (IS) de la Péninsule du Sud	Période 0 à 1 an	1	Rapport d’évaluation de l’ensemble des IS	Toutes	MSPP/UNGUS	MSPP/DD	14.593.185	14.593.185	UNICEF	-311.911.645
			Rehabiliter les 60 IS qui sont légèrement ou partiellement endommagées (19 dans la Grand’Anse; 9 dans les Nippes et 32 dans le Sud)	Période 0 à 1 an	1	Nombre d’institutions rehabilitees et mises en fonction	Toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	2.432.198	-	OPS...	
			Reconstruire les 37 IS qui sont complètement ou gravement endommagées avec l’approche Build Back Better (12 dans la Grand’Anse; 6 dans les Nippes et 19 dans le Sud)	Période 0 à 1 an	1	Nombre d’institutions reconstruites et mises en fonction	Toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	3.891.516	-	OPS...	
			Mettre en place des structures transitoires dans les zones ou les institutions de sante sont completement detruites	Période 0 à 1 an	1	Nombre de structrures transitoires mises en place	Toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	194.575.800	194.575.800	BM	
			Démarrer les activités de rehabilitation ou de reconstruction selon le ciblage établi	Période 0 à 1 an	1	Nombre de strucures pour lesquelles la rehabilitation /reconstruction est lancee	Toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	1.167.454.800	1.167.454.800	BM	
			Finaliser les activités de réhabilitation dans la Peninsule du Sud	Période 1 à 2 ans	2	Nombre de structures dont la rehabilitation est finalisee	Toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	486.439.500	486.439.500	BM	
			Équiper les IS rehabilîtÉes et reconstruites	Période 0 à 1 an	1	Nombre de strucures rehabilitees et reconstruites qui sont equipees	Toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD		-	A determiner au moment opportun	

		6.454.760	Renforcer les capacités des institutions des communes affectées dans les 3 départements afin de fournir des services de qualité en nutrition; recrutement et mise à disposition des prestataires de santé pour fournir des services de nutrition	Période 1 à 2 ans	1	37 prestataires sont recrutées et mis a disposition pour fournir le service de nutrition aux 37 institutions des 10 communes du Sud	Les Cayes, Torbeck, Chardonnières, Roche-a-Bateaux, Port-a-Piment, Coteaux, Camp Perrin, Chantal, Maniche, St. Louis du Sud	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-	UNICEF	6.454.760
				Période 1 à 2 ans	1	07 prestataires sont recrutées et mis a disposition pour fournir le service de nutrition aux 7 institutions affectees	Baraderes, Petit trou des Nippes, L'Asile, Plaisance	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-		
				Période 1 à 2 ans	1	15 prestataires sont recrutées et mis a disposition pour fournir le service de nutrition aux 40 institutions dee la GA	Beaumont, Corail, Jérémie, Pestel, et Roseaux	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-		
			Renforcer les capacités des institutions des communes affectées dans les 3 départements afin de fournir des services de qualite en nutrition au niveau communautaire: recrutement et mise à dispositions des ASCP pour fournir des services de nutrition préventive dans la communautés	Période 1 à 2 ans	1	84 ASCP (a raison de 2 ASCP / Institution des 10 communes lus 10 additionnnels pour les institutions urbaines)	Les Cayes, Torbeck, Chardonnières, Roche-a-Bateaux, Port-a-Piment, Coteaux, Camp Perrin, Chantal, Maniche, St. Louis du Sud	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-	UNICEF	
				Période 1 à 2 ans	1	24 ASCP (a raison de 2 ASCP / Institution des 07 communes lus 10 additionnnels pour les institutions urbaines)	Baraderes, Petit trou des Nippes, L'Asile, Plaisance	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-		
				Période 1 à 2 ans	1	40 ASCP (a raison de 2 ASCP / Institution des 10 communes lus 10 additionnnels pour les institutions urbaines)	Beaumont, Corail, Jérémie, Pestel, et Roseaux	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-		

	Renforcer la surveillance épidémiologique et le système d'information sanitaire avec des approches innovatrices permettant la remontée d'information fiable en temps réel.	291.863.700	Intensifier la surveillance des maladies à potentiel épidémique et leur gestion (contrôle des épidémies, y compris la COVID-19 et les maladies à transmission vectorielle notamment dans les camps et les abris).	Période 0 à 1 an	1	Indicateurs de surveillance épidémiologique sont disponibles a temps	toutes	MSPP/DELR	MSPP/DD	121.609.875	121.609.875	BM	170.253.825
			Renforcer le réseau d'alerte précoce et de réponse: voir secteur GRD	Période 0 à 1 an	1	Le Reseau d'alerte precoce et de reponse est renforcé et permet de mieux réagir	Toutes	MSPP/DELR	MSPP/DD	-		A determiner au moment opportun	
			Préparer la réponse aux maladies transmissibles et non transmissibles.	Période 0 à 1 an	1	La reponse aux maladies transmissibles et non transmissibles est mieux preparée et organisée	toutes	MSPP/DELR	MSPP/DD	121.609.875	-	A determiner au moment opportun	
			Prévenir et contrôler les infections nosocomiales.	Période 0 à 1 an	1	Les infections nosocomiales sont prevenues et controlees	toutes	MSPP/DPSPE	MSPP/DD	48.643.950	-	A determiner au moment opportun	
	Décentraliser et promouvoir la gouvernance locale dans une vision de subsidiarité et du schéma pyramidal proposé par la politique de santé.	243.219.750	Renforcer la capacité des institutions de sante et des directions départementales sur la gestion intra et inter sectorielle des crises au niveau de leur territoire	Période 0 à 1 an	1	La capacité des institutions de sante et des directions departementales sur la gestion intra et inter sectorielle des crises au niveau de leur territoire est renforcée	toutes	MSPP/UNGUS	MSPP/DD	116.745.480	-	A determiner au moment opportun	243.219.750
			Soutenir les cellules de crise (départementales et institutionnelles)	Période 0 à 1 an	1	Nombre de cellules operationnelles	toutes	MSPP/UNGUS	MSPP/DD	48.643.950	-	OPS et autres partenaires	
	Développer une approche intersectorielle, tenant compte du fait que la santé est liée à la nutrition, à un environnement propre et non-contaminé, aux conditions de travail, aux coutumes et conditions d'habitat de la population.	116.745.480	Mener des évaluations spécifiques sur les besoins, l'impact et les lacunes de l'approche intersectorielle actuelle qui existe afin de parvenir à une nouvelle approche.	Période 1 à 2 ans	2	Rapport d'évaluations	toutes	MSPP/UEP/DELR/UNGUS/UADS	MSPP/DD	9.728.790	-	A determiner au moment opportun	116.745.480
			Assurer le contrôle de la qualité de l'eau et de l'assainissement dans les institutions sanitaires et la gestion des déchets médicaux.	Période 0 à 1 an	1	L'eau dans les IS est de qualité/Les IS sont assainies/Les déchets médicaux sont mieux gérés	toutes	MSPP/DPSPE	MSPP/DD	58.372.740	-	UNICEF, OPS	
			Assurer les activités Eau et Assainissement (WaSH) dans les abris et points de rassemblement dans les zones affectées.	Période 0 à 1 an	1	L'eau disponible dans les abris et points de rassemblement sont de qualité	toutes	MSPP/DPSPE	MSPP/DD	34.050.765	-	UNICEF, OPS	
			Assurer la promotion de l'hygiène et de l'éducation en santé, incluant des messages relatifs à la COVID-19, aux maladies à potentiel épidémique et autres.	Période 0 à 1 an	2	a. Nombre d'activites promotionnelles realisees b. Nombre d'ESF equipees et deployees	toutes	MSPP/DPSPE	MSPP/DD	14.593.185	-	A determiner au moment opportun	
	Garantir l'accès de la population aux services des trois niveaux de soins grâce à un système intégré de référence et contre référence fonctionnelle.	23.349.096	Appuyer le référencement des enfants malnutris suite au dépistage au niveau communautaire dans les 3 departements	Période 0 à 1 an	2	Les enfants despistes malnutris sont referes	Toutes	MSPP/UCPNANu	MSPP/DD		-	A determiner au moment opportun	23.349.096
Relèvement économique	Assurer des ressources humaines formées pour garantir l'accès à tous les niveaux de soins	77.830.320	Renforcement des capacités des ressources humaines en les services essentiels et programmes prioritaires	Période 0 à 1 an	2	Nombre de RH dont les capacites ont ete renforcees sur le PES	toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	77.830.320	-	A determiner au moment opportun	77.830.320

Inclusion et protection sociale	Renforcer les soins de santé primaires à base communautaire	130.931.807	Assurer le rétablissement immédiat des services de santé de base (soins de santé primaires, y compris la santé reproductive et la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre), les maladies chroniques, aux niveaux institutionnel et communautaire en garantissant la sécurité des personnes vivants avec le VIH (PVVIH) et des populations clés, en particulier les communautés LGBTI, des attaques discriminatoire et homophobes, leur permettant d’avoir accès aux services vitaux, et de bénéficier de l’appui d’une façon équitable.	Période 0 à 1 an	1	Nombre de structures fournissant le PES	toutes	MSPP/DOSS	MSPP/DD	97.287.900	-	ONUSIDA, UNFPA et autres partenaires	130.931.807
		15.000.043	Assurer une assistance en santé mentale et des premiers soins psychosociaux aux personnes affectées par le tremblement de terre, les prestataires de services, leurs familles et les premiers intervenants, avec une focalisation sur certaines populations plus vulnérables, qui au-delà de l’impact du tremblement, souffrent d’ une recrudescence de la stigmatisation (e.g. les personnes vivants avec le VIH et les communautés LGBTI).	Période 0 à 1 an	2	Nombre de beneficiaires de l’assistance en sante mentale	Toutes	MSPP/USM	MSPP/DD	48.643.950	-	ONUSIDA, OPS	15.000.043
	Garantir l’accès aux médicaments et aux diagnostics sans charge financière pour les populations vulnérables.	291.863.700	Assurer l’approvisionnement en produits chirurgicaux et de traumatologie, en médicaments essentiels et en intrants et équipements médicaux basés sur les évaluations tout en exonérant les charges finacières pour les populations vulnérables dans le cadre de la prise en charge.	Période 0 à 1 an	1	L’approvisionnement en produits chirurgicaux et de traumatologie, en médicaments essentiels et en intrants et équipements médicaux basés sur les évaluations est assuré	Toutes	MSPP/DPMMT	MSPP/DD	194.575.800	-	A determiner au moment opportun	291.863.700
			Renforcer la gestion de la chaîne d’approvisionnement du secteur de la santé	Période 0 à 1 an	1	La gestion de la chaîne d’approvisionnement du secteur de la santé est renforcée	Toutes	MSPP/DPMMT	MSPP/DD	24.321.975	-	A determiner au moment opportun	
			Assurer la distribution d’intrants, médicaments, etc. pour les hôpitaux des réseaux publics, mixtes et privés qui avaient participé dans la réponse au séisme du 14 août	Période 0 à 1 an	1	La distribution d’intrants, médicaments, etc. pour les hôpitaux du réseaux (publics, mixtes et privés) qui avaient participé dans la réponse au seisme du 14 aouut) est assurée	Toutes	MSPP/DPMMT	MSPP/DD	72.965.925	-	A determiner au moment opportun	

	Assurer une gestion adéquate des ressources humaines et matérielles.	65.263.253	Assurer la disponibilité, la formation, la repartition efficace de la main d’oeuvre dans la Peninsule Sud	Période 1 à 2 ans	2	Disponibilite, formation et repartition efficace de la main d’oeuvre sont assurées dans la Péninsule Sud	Toutes	MSPP/DRH	MSPP/DD		-	A determiner au moment opportun	65.263.253
			Assurer la disponibilité, la répartition efficace et la bonne utilisation des ressources matérielles dans la Peninsule Sud	Période 1 à 2 ans	2	Disponibilite, repartition efficace et bonne utilisation des ressources materielles sont assurées dans la Péninsule Sud	Toutes	MSPP/DAB	MSPP/DD		-	A determiner au moment opportun	
	Restaurer immédiatement les services essentiels de base (notamment les services pré et postnatals et les accouchements).	113.010.695	Assurer le rétablissement immédiat des services de santé maternelle et infantile au niveau institutionnel et communautaire.	Période 0 à 1 an	1	Nombre de structures fournissane le paquet complet des services de sante maternelle et infantile	Toutes	MSPP/DSF	MSPP/DD	113.048.540	-	A determiner au moment opportun	113.010.695
		178.853.005	Appuyer le fonctionnement du réseau Sud du Centre Ambulancier National (CAN) notamment pour le transfert des patients critiques et les urgences obstétricales vers les établissements de santé spécialisés	Période 0 à 1 an	1	Nombre de patiens transferes	Toutes	MSPP/CAN	MSPP/CAN	178.815.160	-	A determiner au moment opportun	178.853.005
TOTAL		3.105.537.249									1.984.673.160		1.120.864.089

EDUCATION

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axe Stratégiques : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Inclusion et protection sociale	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponible	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Harmoniser les activités de construction de structures temporaires menées par les partenaires techniques et financiers et les ONG en passant par les structures de coordination existantes, notamment le groupe technique reconstruction, qui sera mené par la cellule d’urgence du MENFP. La reconstruction des écoles dans le moyen et long terme devra se faire en suivant l’approche construire en mieux.	31.618.568	Partage d’informations avec les PTF, les ONG, les responsables départementaux de l’éducation sur la stratégie de relèvement du MENFP notamment: i) le ciblage des écoles, ii) la validation des sites à réhabiliter/ reconstruire suivant le protocole établi, iii) les plans types à utiliser	Période 0 à 1 an	1	- La liste des écoles à réhabiliter et à reconstruire est disponible - Les modèles de plans types définis et disponibles	Péninsule Sud	Direction Générale du MENFP	Direction départementale d’Education (DDE)				-0
			Préparation et établissement de cartes scolaires prospectives pour toutes les communes de la Péninsule Sud	Période 1 à 2 ans	1	Nombre de cartes scolaires réalisées	Péninsule Sud	MENFP/DG / UCP	UCP / CETN			BID/UCP-MENFP	
			Mise en place d’un dispositif de renforcement des capacités organisationnelles au niveau des 3 DDE	Période 1 à 2 ans	2	Nombre de cadres appuyés en renforcement des capacités organisationnelles	Péninsule Sud	Direction Générale du MENFP	Direction départementale d’Education (DDE)	21.889.778	21.889.778	UNICEF Banque mondiale	
			Renforcement des Directions départementales du MENFP dans le Péninsule Sud en matériels informatiques et mobiliers	Période 0 à 1 an	2	Nombre de matériels informatiques et mobiliers distribués par DDE		MENFP/DG		9.728.790	9.728.790	UNICEF	
			Renforcement des capacités de déplacement au niveau des DDE du MENFP dans le Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	2	Nombre de cadres des DDE formés		MENFP/DG					

Relèvement économique	Financer une subvention aux écoles et aux parents permettant de contrebalancer les effets financiers de la catastrophe sur la scolarisation des élèves	985.039.988	Transfert monétaire aux enseignants du non public touchés par le séisme			# d'enseignants (H et F) victimes ayant reçu un support monétaire	Péninsule Sud	MENFP/DG		14.593.185	14.593.185	UNICEF	-2.432.198
			Transfert de subvention scolaire aux écoles	Période 1 à 2 ans		# élèves ayant bénéficié d'une subvention scolaire	Péninsule Sud	MENFP/DG / UCP	DDE et UCP	972.879.000	972.879.000	BID/EAA Banque mondiale	
			Transfert monétaire mensuel sur 9 mois pour l'appui aux familles d'élèves ayant perdu leur logement à la suite du séisme (équivalent de 29\$ par élève/mois) sur la base d'une extension du filet social PSARA déjà en place dans la Grand'Anse: partiellement pris en compte dans secteur sécurité alimentaire projet BM transfert monétaire et PAM	Période 1 à 2 ans	1	81 000 enfants en âge de fréquenter l'école primaire	Péninsule Sud	MAST/PAM/BM	MAST, PAM, BM		-	Bailleurs internationaux	

Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Développer un plan d'investissement pour l'amélioration des infrastructures et la résilience du secteur, incluant le renforcement des capacités de planification et priorisation des sites à reconstruire, le renforcement des capacités de régulation du bâti scolaire des établissements publics et non-publics et le système d'information du MENFP	34.285.549.111	Construction d'espaces semi permanents d'apprentissage dans le Sud, GA et Nippes	Période 0 à 1 an	1	Nombre d'espaces semi permanents construits	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)	681.015.300	681.015.300	FNE, BM, PAM, UNICEF, GPE	30.656.710.441
			Réhabilitation d'espace éducatifs dans les 3 départements de la Péninsule Sud	Période 1 à 2 ans	1	Nombre d'espaces éducatifs réhabilités	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)	29.186.370	29.186.370	UNESCO	
			Reconstruction d'espace éducatifs dans les 3 départements de la Péninsule Sud	Période 2 à 4 ans	1	Nombre d'espaces éducatifs reconstruits	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)	2.918.637.000	2.918.637.000	BM	
			Dotation des écoles affectées en bloc sanitaire et accessoires nécessaires	Période 0 à 1 an	1	Nombre d'écoles dotées de bloc sanitaires	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)			FNE, BM, PAM, UNICEF	

Inclusion et protection sociale	Permettre la reprise des activités scolaires dans des structures adaptées (temporaires ou remises en état et prêtes pour la rentrée scolaire) dans les 1,250 écoles fondamentales endommagées ou détruites.	109.624.006	Achat et distribution de matériel scolaire pour les élèves des 3 départements affectés par le tremblement de terre	Période 0 à 1 an	1	# de filles et garçons ayant reçu de matériel scolaire	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)	568.161.336	568.161.336	UNICEF Banque mondiale - UNESCO	-459.753.429
			Achat et distribution de matériel scolaire pour les enseignants des 3 départements affectés par le tremblement de terre	Période 0 à 1 an	1	# d'enseignants (femme/homme) ayant reçu des matériels scolaires	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)	1.216.099	1.216.099	UNICEF Banque mondiale	
			Conception et Impression de fiches pédagogiques pour enseignants des 3 départements affectés par le tremblement de terre	Période 0 à 1 an	1	# d'enseignants (femme/homme) ayant reçu des fiches pédagogiques	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG	Direction départementale d'Education (DDE)				
		2.436.089.016	Fourniture d'eau, assainissement et hygiène dans les écoles : pries en compte dans le secteur eau et assainissement	Période 0 à 1 an	1	# d'écoles bénéficiaires du service WASH	Grand'Anse : Jérémie; Corail; Pestel; Iles Cayemites; Roseaux; Beaumont; Duchity. SUD: Camp Perrin; Maniche; Cavaillon; Cayes; Saint Louis du Sud. Nippes: L'Asile; Plaisance; Baradères; Petit Trou de Nippes.	MENFP/DG/ DINEPA	Direction départementale d'Education (DDE)/OREPA Sud				2.436.089.016

		818.525.909	Renforcer le filet de sécurité sociale pour les enfants (en particulier les filles) et les communautés vulnérables en fournissant des repas scolaires et s'assurer que les enfants retournent à l'école le plus rapidement possible.	Période 0 à 1 an	1	# de filles et garçons ayant reçu un repas chaud par jour	Péninsule Sud	PAM, FAO, FAES, MENFP	BND,FOME, Etc			EU, BID, WB, France, USDA, ECW, CANADA	40.222.709
			Renforcer les services de santé et de nutrition dans les écoles en développant la cantine scolaire avec des produits locaux diversifiés et nutritifs, ce qui permet de stimuler le marché local et de réduire les pertes post-récolte. Appui aux agriculteurs et aux producteurs locaux à accéder au marché de l'alimentation scolaire en organisant l'alimentation scolaire avec des produits provenant de producteurs locaux dans certaines écoles présélectionnées en tenant compte des aspects liés à l'accessibilité. Il comprendra un soutien aux producteurs locaux (intrants et conseils techniques) pour assurer l'approvisionnement et sa diversification, ainsi que pour sensibiliser les communautés locales aux aspects nutritionnels et organisationnels.	Période 1 à 2 ans		# élèves bénéficiers d'une cantine scolaire avec achat locaux et complément d'une autre activité.	Péninsule Sud	PAM, FAO, FAES, MENFP	BND, FOME, Etc		778.303.200	EU, France, CANADA	
			Renforcer les capacités des acteurs centraux et départements pour la gestion des programmes de cantines scolaires avec l'achat de produits locaux.	Période 2 à 4 ans		# eèves bénéficiers d'une cantine scolaire financée et implementée par le Ministère de l'Education Nationale	Péninsule Sud	MENFP	Partenaires avec Support des DDEs				
	Fournir un appui psychosocial aux élèves et personnel enseignant affectés pour leur permettre de reprendre l'école dans des conditions mentales adéquates	373.585.536	Appui psychosocial aux élèves et enseignants affectés par le séisme. Les enfants de 6-14 ans à couvrir par le programme de transferts monétaires pour la scolarisation doivent avoir accès aux services de soins psychosociaux et de formation en soins, de même que leurs parents et leurs enseignants.	Période 0 à 1 an	1	# de filles et garçons ayant reçu un accompagnement psychosocial - # d'enseignants victimes ayant reçu un support monétaire		Direction Générale du MENFP	Direction départementale d'Education (DDE)	29.186.370	29.186.370	UNESCO	344.399.166
			Sensibilisation et formation en Gestion des risques et désastres et résilience, en prévention des risques de violence et autres	Période 1 à 2 ans	1	# de personnes (Hommes et Femmes) ayant été formées en GRD et autres		Direction Générale du MENFP	Direction départementale d'Education (DDE)				
			Appui psychosocial aux enfants de 6-14 ans à couvrir par le programme de transferts monétaires pour la scolarisation doivent avoir accès aux services de soins psychosociaux et de formation en soins, de même que leurs parents et leurs enseignants.	Période 0 à 1 an	1	80,000 enfants	Péninsule Sud	IBESR (MAST), MENFP	IBESR	123.740.000			
	TOTAL	39.040.032.133								5.370.233.227	6.024.796.427		33.015.235.706

LOGEMENT

PLAN D'ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axe de Priorité : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Protection sociales et inclusion sociales	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiabiles attendus/indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Former aux techniques de construction parasismiques et para cycloniques (en matière de gouvernance (Mairies), en matière de mise en œuvre (constructeurs et chefs de ménages) et à travers l'organisation de campagne de sensibilisation et de communication.	2.345.000.000	Appui à la formation des maires, la formation technique des ouvriers de la construction et la formation des ménages aux bonnes pratiques de construction et de gestion de chantier,	Période 0 à 1 an	1	les compétences et capacités des maires, ouvriers et chefs de menage sont améliorés/ 1-nombre de dossiers traités selon les procédures de contrôle du bâti 2- taux de logements construites selon les normes	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	MTPTC	UCLBP / MTPTC	400.365.854	100.182.927	TRESOR PUBLIC	2.129.634.180
			Appui à la formation en gestion post catastrophe à l'intention des maires, casecs et autres cadres des mairies, : partiellement pris en compte dans le secteur GRD	Période 1 à 2 ans	2	les connaissances et notions acquises par les autorités sont appliquées 1- degré de satisfaction des participants 2- nombre de plans de contingence élaborés	Cayes, Jérémie, Nippes	MICT	MICT	285.975.610	50.000.000	TRESOR PUBLIC	
			Appui à l'organisation et au lancement de campagnes de communication et de sensibilisation aux techniques de construction plus sûre ciblant les autorités locales, les institutions, les ouvriers, les ménages et la population du grand sud	Période 0 à 1 an	1	des campagnes de communications sont organisées / 1-Taux de la population touchée 2- nombre de campagnes orchestrés	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	DGPC (CERC)	UCLBP / MTPTC	49.360.000	35.996.523	Banque mondiale	
			Appui à l'auto-reconstruction de maisons de familles vulnérables dans le Grand Sud : appui à la formation technique professionnelles de la construction (maçons et contremaîtres), la formation des ménages aux bonnes pratiques de construction et de gestion de chantier (parasismique et paracyclonique)	Période 0 à 1 an	1	Les compétences et capacités des professionnels de la construction, autorités locales et ménages sont renforcés pour construire parasismique et paracyclonique -Nombre de professionnels de la construction formés	Maniche, Camp-Perrin, Pestel, Beaumont, Corail	UCLBP	UCLBP / MTPTC / PNUD	29.186.370	29.186.370	JAPON	

	Élaborer des stratégies, des politiques et des procédures de relèvement, et diffuser les instruments aux intervenants, afin qu'ils soient capables de gérer le programme de relèvement tout en appliquant l'approche construire en mieux avec une vision de long terme.	204.064.453	Assistance pour l'élaboration du cadre national de relèvement et du cadre stratégique de relèvement du grand sud, l'établissement de procédures de relèvement et le developpement des outils necessaires pour l'implantation de la stratégie	Période 1 à 2 ans	2	le cadre stratégique est élaboré 1- nombre de plans d'action élaborés 2- nombre de logements résilients aux aléas naturels 3- taux de réduction de la vulnérabilité du bâti Auto-construction des logements plus résilients en milieu rural et réduction des risques de désastres pour le secteur logement ainsi que des institutions renforcées avec des outils additionnels pour promouvoir la (re-)construction résiliente.	Sud, Grande Anse et Nippes	MPCE	MAIRIES / MINISTERES	110.908.206	9.728.790	Banque Mondiale	117.286.636
			Appui au renforcement institutionnel de l'UCLBP et du MTPTC (BTB) pour la coordination dans le grand sud	Période 0 à 1 an	1	les mécanismes de coordination mises en place sont appropriés; 1 nombre de réunions organisées 2- nombre de rapports produits	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	DGPC (CERC)	UCLBP / MTPTC / BTB	33.564.800	19.457.580	Banque Mondiale	
			Appui à la coordination des efforts de relèvement	Période 1 à 2 ans	2	Un systeme de gouvernance efficace est etabli et mis en place 1- nombre d'activités de reduction realisées 2- nombre de réunions de coordination organisées 3- nombre de prisons réhabilitées	Corail, Pestel, Beaumont, Ils Cayemites, Roseaux, Jeremie,	MICT	PNUD / MPCE / MJ	32.591.447	32.591.447	Canada	
			Appui pour la diffusion des instruments élaborés auprès de tous les acteurs pour une meilleure mise en oeuvre de la stratégie	Période 1 à 2 ans	2	Les instruments sont diffusés et appropriés / 1- taux d'acteurs utilisant les instruments / 1- nombre d'instruments diffusés	Cayes, Jérémie, Petit trou de Nippes	MPCE	MAIRIES / MNINISTERES	3.000.000	1.000.000	TRESOR PUBLIC	
			Appui à l'établissement d'un sytème de gouvernance locale devant faciliter la gestion, la prise de décision, la concertation et la participation de tous les acteurs institutionnels et privés	Période 1 à 2 ans	2	Un systeme de gouvernance locale efficace est mis en place 1- taux de satisfaction de la population 2- nombre de réunions avec les acteurs institutionnels et privés organisées 2- taux du budget consacré au programme de relèvement	Cayes, Jérémie, petit trou de Nippes	MICT	MICT / MAIRIES	24.000.000	24.000.000	TRESOR PUBLIC	

Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Renforcer les procédures de contrôle technique du bâti, pour la reconstruction des bâtiments et réparation en respectant les normes de construction résiliente.	12.600.000	Appui à la mise en place d'un système de supervision et de contrôle de la qualité des travaux et des matériaux, de vérification de l'application des normes à toutes les étapes de la construction	Période 0 à 1 an	1	Un système de supervision et de contrôle est mis en place / 1- nombre de contrôles effectués 2- nombre de visites de projets effectuées	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	UCLBP	UCLBP / MTPTC	29.616.000			-
			Appui au renforcement du personnel technique de la mairie de manière à augmenter le nombre d'inspection de chantier	Période 0 à 1 an	1	les services techniques de la mairies sont renforcés / 1- nombre d'ingénieurs recrutés 2- nombre d'inspections réalisés	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	MITC	MICT / MTPTC	15.000.000	7.000.000	TRESOR PUBLIC	
			Appui à l'établissement au niveau des mairies d'un système de suivi et de contrôle technique applicable à tous les projets de construction de logements	Période 0 à 1 an	1	un système de suivi et de contrôle est mis en place / 1- nombre de chantiers inspectés et contrôlés 2- % d'impôts locatifs perçus	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	MTPTC	MAIRIES	5.600.000	5.600.000	TRESOR PUBLIC	
	Renforcer l'utilisation des codes et des normes de construction pour assurer une conception et une construction appropriées des maisons, des bâtiments publics et privés, et autres infrastructures	973.000.000	Appui à l'utilisation des outils de planification, d'aménagement et de gestion du territoire pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie de la population	Période 1 à 2 ans	2	les outils de planification et d'aménagement sont utilisés (PAEEV, PPR); la populations à accès aux services de base 1- nombre de plans d'aménagement élaborés 2- nombre de Plan de développement communaux (PDC) et de Plan de réduction des risques (PPR) élaborés	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	MICT	MAIRIES /MTPTC	103.656.000	103.656.000	TRESOR PUBLIC	740.750.815
			Appui pour la publication et l'application des codes, guides, règles et normes pour une construction plus sûre	Période 0 à 1 an	1	les codes, guides, règles et normes sont appliqués et utilisés / 1- nombre de codes et d'ouvrages réimprimés 2- nombre de logements mieux construits 2- nombre de lotissements de qualité réalisés	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	DGPC (CERC)	MTPTC	9.872.000	14.593.185	Banque mondiale	
			Urbayiti volet gestion des investissements communaux dans infrastructures marchandes (marchés), aménagement urbain tel que place publique, petits pont passage de rivières, construction bâtiment administratif type Mairie, front de mer, équipements engin pour gestion déchet	Période 2 à 4 ans	1	1-Des infrastructures municipales sont réhabilités et renforcés / 1- nombre de mairies reconstruits ou renforcés 2- nombre de centres communautaires réhabilités	Jeremie, Cayes, Beaumont	BON	MAIRIES / MTPTC	114.000.000	114.000.000	UE	

	Promouvoir une utilisation et une planification des terres informé par les risques de désastre.	1.397.173.461	Appui au développement progressif de parcelles viabilisés sur deux (2) terrains de 7 ha selon l'approche sites et services pour les populations vulnérables et à risque dans le sud et les nippes	Période 1 à 2 ans	2	les ménages ont accès aux services de base / 1-nombre de parcelles alimentés en eau 2-nombre de subventions octroyées 3- nombre de contrats signés	Cayes, Nippes	UCLBP	UCLBP	1.397.173.461	1397173461	PTF	
			Réalisation de deux (2) plans de lotissement dans le Sud et les Nippes par des promoteurs immobiliers de la diaspora sur des terrains constructibles	Période 2 à 4 ans	3	Une étude faisabilité est réalisé; les terrains sont équipés en infrastructures et services de base / 1- nombre de parcelles vendus 2- nombre de logements construits 3- nombre d'infrastructures mises en place	Cayes, petit trou de Nippes	UCLBP	UCLBP / MTPTC / PROMOTEURS	1.270.157.812			
Inclusion et protection sociale	Préparer les populations hébergées et déplacées pour leur retour dans leurs quartiers d'origine et lieux d'habitation	1.109.162.087	Ditribution d'abris temporaires (tentes) et de matériaux légers (tôles, planches, bois, clou etc.s) à 53815 menages pour la construction d'un abri transitoire de 12 m2	Période 0 à 1 an	1	Les ménages déplacés sont traités avec humanité et ont reçu une assistance leur permettant de quitter leur lieu d'hébergement et de retourner dans leur quartier ou lieu d'origine / 1-Taux de satisfaction des ménages déplacés 2- Nombre d'abris et de matériaux distribués	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	DGPC	MAIRIES	2.285.214.942	457.042.988	ONG's	-176.631.902
			Mise en oeuvre de programmes à haute intensité de main d'oeuvre (HIMO) intégrant l'approche genre pour le déblayage des sites d'habitation et ciblant en priorité les ménages déplacés	Période 0 à 1 an	1	les sites d'habitation sont nettoyés / 1-Nombre de m3 de gravois enlevés 2- nombre d'emplois créés 3- nombre de femmes embauchées	Camp perrin, Maniche, l'Asile, Plaisance du sud, Baraderes, Torbeck, cavaillon	MTPTC	MTPTC / ONG's	2.367.860.000	828.751.000	ONG's	
			Restructuration in situ de deux (2) quartiers informels existants y inclus la reconstruction rehabilitation/ renforcement de logements et la construction d'infrastructures et d'équipement collectifs	Période 2 à 4 ans	3	l'accès aux services de base est amelioré/ 1-nombre de voies piétonnes assainis, 2- nombre de logements reconstruits et renforcés	Cayes et Petit trou deNippes	UCLBP	UCLBP	4.900.000.000	0		

	Appuyer l'auto-construction et l'autoréparation.	93.889.000.000	Appui en cash à 500 exploitants agricoles pour la reconstruction/renforcement de leurs maisons	Période 0 à 1 an	1	Au moins 500 familles sont aidés pour reconstruire leur logement et auront chacune une nouvelle habitation ou habitation réhabilitée / 1- nombre de logements reconstruits/renforcés	SUD/GA	UCLBP	UCLBP / Helvetas Swiss Intercooperation	55.000.000	55.000.000	Coopération Suisse	92.429.035.659
			Appui à la mise en oeuvre de programmes de subventions et d'assistance technique à l'auto-reconstruction ciblant 13759 ménages en vue d'améliorer la résilience des logements aux catastrophes futures et réduire les risques. Assistance Technique pour formation des maçons et travailleurs du secteur logement aux techniques parasismiques et paracycloniques et aide à l'auto-construction. Transferts monétaires de soutien au relèvement	Période 0 à 1 an	1	Les conditions de logements sont améliorés / 1- nombre de logement reconstruit ou renforcés 2-nombre de ménages assistés. Des maçons avec de meilleures connaissances pour une reconstruction résiliente.	Camp perrin, Maniche, Pestel, l'Asile, Baradères, Torbeck, petit trou de nippes, Arnaud, cavaillon	UCLBP	UCLBP / ONG's	7.041.933.526			
			Projet d'Appui à l'auto-reconstruction de maisons de familles vulnérables dans la Péninsule Sud	Période 1 à 2 ans	1	Les familles vulnérables sont logées dans des logements sûrs / Nombre de logements résilients aux catastrophes naturelles construites	Camp-Perrin, Maniche, Beaumont, Pestel, Corail	UCLBP	MTPTC / PNUD	437.795.550	437.795.550	JAPON	
			Appui à la reconstruction de 60 maisons et 6 espaces d'exploitation détruites par le séisme	Période 0 à 1 an	1	les 60 ménages sont appuyés 1- nombre de maisons construites 2- nombre de ménages relogés	Corail, Pestel, Camp Perin, Beaumont	UCLBP	MTPTC / PNUD	81.721.836	81.721.836	Canada	
			Appui à la reconstruction pour 80 ménages affectés par le seisme, sensibilisation et formation au bonnes pratiques de construction	Période 0 à 1 an	1	les 80 ménages affectés sont soutenus et reçoivent un appui technique et des informations sur les meilleures pratiques de reconstruction / 1-nombre de logements reconstruits 2- nombre de ménages sensibilisés et formés	Cavaillon/ Iles a Vache	UCLBP	UCLBP / GOAL	11.120.000	11.120.000	SOH / JP Macmanus	

			Renforcement de connaissance et de compétence de 540 ménages ruraux dont 500 chefs de famille et 40 professionnels de construction sur la constructionsûre et résiliente aux catastrophes naturelles et Construction de 9 modèles d’habitats TECLA par HFHI; 3. Réhabilitation par HFHI de 132 abris endommagés conformément aux normes minimales de réduction des risques	Période 0 à 1 an	1	Des ouvriers sont formés, les les compétences de 540 ménages ruraux et de 40 ouvriers sont renforcés / 1-nombre de logements construits 2- nombre d’ouvriers formés 3- nombre de logements réhabilités et renforcés	Maniche	UCLBP	UCLBP / HFHI & WRC	74.040.000	49.360.000	WRC / HFHI	
			Assistance technique pour l’aide à l’auto-reconstruction au bénéfice de 750 ménages vulnérables dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Des ouvriers sont formés, les 750 ménages sont appuyés / 1-nombre de chantiers écoles implantés 2- nombre d’ouvriers formés 3- nombre de ménages sensibilisés	Camp perrin, Maniche, Pestel, l’Asile, Baradères, Torbeck, petit trou de nippes, Arnaud, cavaillon	DGPC (CERC)	UCLBP / OIM	592.320.000	627.506.955	Banque mondiale	
			Construction de 400 logements sociaux de 50 m2 pour des ménages vulnérables	Période 2 à 4 ans	2	Les ménages sont relogées dans de meilleurs conditions 1- nombre de logements sociaux construits 2- nombre de ménages vulnérables relogés	Camp perrin, Baradères, Torbeck, Arnaud, cavaillon	UCLBP	EPPLS	493.650.000	197.460.000	TRESOR PUBLIC	
		99.930.000.000								22.254.683.414	4.689.924.612		95.240.075.389
TOTAL													

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

PLAN D'ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR												
Type de Priorité : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Protection sociales et inclusion sociales	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Activités	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans -2 à 4 ans	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre des interventions prioritaires dans le département	Financements	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Inclusion et protection sociale		3.536.327.995	Travaux d'aménagement de bassin versants et reconstitution d'actifs communautaires a travers le Cash for Assets contribuant au réaménagement des points d'accès aux services de base (pistes rurales, points d'eau) et des bassins versants (structures de conservation de sols, correction de ravines)	Période 0 à 1 an	22,500 Personnes beneficiant des revenus d'un emploie temporaire , 22,500 personnes peuvent repondre a leurs besoins alimentaires et reactivent leurs moyens d'existence	Sud	WFP	WFP-partenaires cooperants	137.552.930	137.552.930	Finlande, Usaid, Suisse	1.826.403.715
			Assistance alimentaire en vivres et en transferts monetaires pour les menages affectes par le s crises de la COVID-19 et du tremblement de terre	Période 0 à 12 mois	Sud, 54700 Nippes, 77500 Grand'anse	Péninsule Sud	WFP	WFP	1.800.000.000	900.000.000	Gouvernement d'Haiti, BHA, Suisse, Canada, Andorre, Japon	
			Protection et réhabilitation des moyens d'existence des populations affectées par le tremblement de terre du 14 aout en haiti dont 40% activité dirigée par des femmes	Période 0 à 1 an	i) Les capacités de production agricole de 1 500 ménages vulnérables sont restaurées ii) Les sources de revenus et d'aliments de 1 200 ménages vulnérables sont diversifiées et améliorées grâce à leur appui technique et matériel pour la production maraîchère, la consommation et la vente des légumes III 500 femmes chefs de ménages vulnérables reçoivent des chèvres IV4000 animaux malades reçoivent des traitements vétérinaires	Grand'Anse (Jeremie, Corail, Pestel)	FAO/MARNDR		48.643.950	48.643.950	Coopération Belge	
			Travaux publiques d'appui à la sécurité alimentaire (appui aux enfants, préparation de nourriture)	Période 0 à 12 mois		Péninsuel Sud	Banque Mondiale		194.575.800	194.575.800	Banque Mondaie	
			Revaluation des jardins créoles sous le leadership des femmes et des jeunes". Distribution de semences de cultures à cycle court pour les producteurs/productrices de cacao pour l'emblavement de 200 hectares de SAF cacaoyers en vue de leur permettre de disposer d'aliments sur une courte période et assurer leur sécurité alimentaire. "	Période 1 à 2 ans	1. Plus de 4 tonnes de produits agricoles locaux seront disponibles pour les producteurs/productrices de cacao 2. La sécurité alimentaire de 470 producteurs de cacao sera améliorée	SUD/Grand'Anse	AVSF	AVSF	40.000.000	40.000.000	Coopération Suisse	
			Transferts monétaires multi-usages (3 cycles mensuels d'une valeur de \$100 USD) pour tous les ménages dont la maison a été détruite (communes: Cayemittes, Corail, Pestel, Bonbon, Jérémie, Roseau, Beaumont)	Période 0 à 12 mois	10 000 ménages	Cayemittes, Corail, Pestel, Bonbon, Jérémie, Roseau, Beaumont	MAST	MAST, PAM	389.151.600	389.151.600	Banque mondiale	

		1.768.163.998	Appui SA au travers de la promotion de la production végétale (cultures annuelle)	Période 1 à 2 ans		Péninsule Sud	Banque Mondiale/ MARNDR		291.863.700	291.863.700	Banque Mondaie	351.141.864
			Appui SA au travers de la promotion de la production végétale (cultures mixtes, agro-foresterie, production jardin potager)	Période 1 à 2 ans		Péninsule Sud	Banque Mondiale/ MARNDR		291.863.700	291.863.700	Banque Mondaie	
			Appui au développement des communautés rurales, à travers: les travaux de reconstitution d'actifs communautaires ("cash for assets") pour la réhabilitation de parcelles, de structures agricoles et de bassins versants ainsi que des activités d'appui au renforcement des capacités d'accès au marché des petits agriculteurs (intrants, formations)	Période 1 à 2 ans	20,000 personne Sud, 35,000 Nippes et 20,0005 Grand'Anse bénéficiant des revenus grâce à la diversification de leurs moyens d'existence, l'amélioration de leur productivité et accès au marché	Péninsule Sud	PAM	PAM-partenaires coopérants	729.659.250	51.746.169	Suisse, Canada	
			Programme d'appui à la réactivation des moyens d'existence liés à l'agriculture, à travers le travail temporaire, et des activités complémentaires de dons d'intrants et matériels agricoles, de renforcement des capacités de production, transformation et commercialisation	Période 0 à 1 an	12,328 personnes bénéficiant des revenus d'un emploi temporaire; 3,000 ménages de petits agriculteurs réhabilitant les terres agricoles, reconstruisent leurs moyens d'existence, ont accès aux services de base et à des intrants agricoles	Nippes	PAM	PAM-partenaires coopérants	827.803.284	233.068.731	USAID, Finlande	
			appui à la sécurité alimentaire par la relance du secteur élevage (reproduction de chèvre et volaille)	Période 12 à 18 mois		Péninsule Sud	BM		89.151.600	89.151.600	Banque Mondaie	
			Appui sécurité alimentaire Grand'Anse	Période 0 à 12 mois		Grand'Anse		PAM, FONKOZE	160.000.000	160.000.000	Coopération Suisse	
			les petits exploitants qui ont perdu leurs capacités de production sont soutenus par la fourniture directe et/ ou la réhabilitation de leurs intrants agricoles, un appui à la participation à des programmes de travail contre rémunération liés à la réhabilitation agricole. Les communautés des régions plus éloignées seront inclues	Période 12 à 18 mois		Péninsule Sud	FAO/MARNDR		239.328.234	239.328.234	UE	
			Dans ce projet de développement de la filière igname dans la grand'Anse, il est prévu de donner en subvention des semences d'ignames (mesoset) à 5'000 producteurs/productrices et des appuis techniques dans tous les maillons de chaine de valeur.	Période 1 à 2 ans	1. Augmentation de xx% de la production d'igname dans les communes de production et Disponibilités d'aliments pour les ménages 2. Disponibilité de semences d'igname pour les prochaines campagnes agricoles	Grand'Anse		DDAGA/MARNDR	60.000.000	60.000.000	Coopération Suisse	
TOTAL		5.304.491.993							5.299.594.047	3.126.946.413		2.177.545.580

TRANSPORT

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR															
Axe de Priorité : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Protection sociales et inclusion sociales	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Activités	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre dans le département	Besoins de financement	Financement déjà disponible	Source du financement	Déficit de financement		
Gouvernance du Relèvement	Estimer les besoins financiers du relèvement et reconstruction sur la base de l’analyse du MTPTC visant à augmenter la connectivité et la résilience du réseau dans les trois départements du Sud: Récapitulatif des besoins identifiés et qui correspondent aux trois axes suivants.	8.340.801.250	Réparation et réhabilitation de routes et ouvrages d’art, construction de dalots, réparation de routes urbaines, traitement de points critiques	0 à 4 ans	2	Linéaire de routes réparées, Nombre d’ouvrages d’art réhabilités	Aquin, St Louis du Sud, Cayes, Cavaillon, Camp Perrin, Torbeck, Port-Salut, Les Anglais, Tiburon, Port-à-Piment, Baradères, Petit-Trou de Nippes, Jérémie, Moron, Chambellan, l’Azile	MTPTC	Directions départementales du MTPTC / UCE	7.388.398.045	4.377.955.500	BID/IDA	3.010.442.545		montant ligne 5 besoin de financement réduit pour arriver au total des besoins présenté dans le PDNA
			Identification et codification des maisons	0 à 1 an	1	Nombre de maisons évaluées	Toutes les communes des trois départements (Sud, Nippes, Grand’Anse)	MTPTC	Direction des Travaux Publics /UNOPS	952.403.205	952.403.205	IDA			ligne 7 et 8 identique : identification et codification des maisons, lignes 8 supprimée.

Relèvement économique	Restaurer les accès routiers principaux vers les zones affectées et procéder aux réparations et stabilisation d'urgence sur les Voiries Réseaux Divers (VRD) priorités,		Enlèvement d'éboulis et aménagement de talus	0 à 1 an	2	Volume d'éboulis évacués	Jérémie, les Irois, Pestel, Abricot, Camp Perrin, Port à Piment, Les Angalis, Corail, Cayes	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	992.323.743	990.082.628	IDA	1.183.830.074,42		ligne 6 et 9 enlèvement éboulis stabilisation talus cayes, camps perrins etc identiques donc fusionnées en une seule ligne (ligne 6)
			Construction de mur de soutènement en maçonnerie de roches et en gabion	0 à 1 an	2	Volume de murs réalisés	Cayes, Port-à-Piment, Les Anglais, Chardonnières, Baradères, Camp Perrin, les Irois	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	35.000.000	35.000.000	IDA			
			Construction d'un pont provisoire Unibrigde sur piles flottantes sur la Rivière de la Grand-Anse et réparation des ponts Voldrogue, Guinaudée et Roseau	1 à 2 ans	1	Ouvrage construit	Jérémie	MTPTC	Dir. Départementale UCE	359.965.230	359.965.230	IDA			
			Reprise de chaussée en béton hydraulique et en béton bitumineux	1 à 2 ans	2	Linéaire de routes revêtues	Camp-Perrin,, Cayes Port Salut	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	18.367.955,52	10.000.000,00	IDA			
			Construction de 5 ouvrages ; Évacuation des éboulis ; Déblayage ; Construction de fossés et de chaussée en béton hydraulique	1 à 2 ans	3	Nombre d'ouvrages construits, Volume d'éboulis évacué, linéaire de chaussée construit	Les Anglais-Tiburon	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	145.931.850,00	60.000.000,00	IDA			
			Remise à niveau de la route de Jérémie (tronçon: Cayes -Jérémie)	2 à 4 ans	1	Linéaire de route réhabilitée	Cayes- Camp Perrin, Baumont, Roseaux, Jérémie	MTPTC	Dir. Départementale UCE	1.459.318.500,00	1.459.318.500,00	BID			
			Construction de ponts à "Les Anglais et aux Coteaux"	2 à 4 ans	2	Nombre d'ouvrages construits	Les Anglais, Côteaux	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	953.421.420,00					
			Construction de dalots (170 ml de dalot simple, 52 ml de dalot double, 20 ml de dalot triple)	2 à 4 ans	2	Longueur de dalot réalisé	Anse à veau, Cayes, Baradères, Saint Louis du Sud	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	392.965.285,68	302.000.000,00	IDA			
			Reprofilage avec apport de matériaux sur 25000 ml et 20 cm d'épaisseur du tronçon Arnaud Petit Trou de Nippes et recalibrage du lit de la ravine du Sud	2 à 4 ans	3	Linéaire de routes mise en état	Petit Trou de Nippes, Anse à veau, Camp Perrin, Baradères, Plaisance, Cavaillon, Cayes	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	192.902.448,12	150.000.000,00	IDA			

		4.550.196.432	Reprise de Chaussée en Béton Hydraulique	0 a 1 an	1	Linéaire de chaussée réhabilitée	Cayes, Maniche	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	86.140.652,42			4.997.875.023,98		
			Réhabilitation de chaussée en béton bitumineux	0 à 1 an	2	Linéaire de chaussée réhabilitée	Beaumont, Cayes, Marceline	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	58.983.318,86	58.983.113,86	IDA			
			Construction de chaussée en béton hydraulique sur 3750 ml	1 à 2 ans	1	Linéaire de rue réhabilitée	Petit Trou de Nippes, l'Azile, Miragoane, Pestel, Corail, Jeremie	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	225.318.776,40					
			Liaison Pestel - Carrefour Zaboka	2 à 4 ans	1	Linéaire de route construite	Pestel	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	490.897.806,52					
			Liaison Petite Rivière de Nippes - Petit Trou de Nippes	2 à 4 ans	2	Linéaire de route construite	Petite Rivière de Nippes - Petit Trou de Nippes	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	800.000.000,00					
			Liaison Carrefour Bac - Les Irois	2 à 4 ans	2	Linéaire de route construite	Les Irois	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	453.700.000,00					
			Liaison Cavaillon -Pignon	2 à 4 ans	3	Linéaire de route construite	Cavaillon	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	770.000.000,00					
			Construction du tronçon de route reliant Simon-Ducis-Chantal-Fonfred	2 à 4 ans	3	Linéaire de route construite	Chantal, Cayes	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	453.827.665,26					
			Construction de routes secondaires (Contournement Carrefour Desruisseaux, liaison Jérémie Abricot en passant par Bonbon, liaison Carrefour Barque - Marfranc)	2 à 4 ans	3	Linéaire de route construite	Miragoane, Jérémie, Abricot, Marfanc, Bonbon	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	2.109.408.990,00	500.000.000,00	IDA			
	Recourir aux petites et moyennes entreprises (PME) locales dans les travaux ainsi que la main-d'œuvre locale autant que possible en s'appuyant sur les expériences réussies dans les opérations de transport récentes.	78.000.000	Construction de petits ouvrages de drainage et de protection (fossé, murs etc,,,)	0 à 1 an	1	Longueur de fossés construits	Cayes, l'Azile, Anse à Veau	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	78.000.000					
			Curage et enlèvement mécanique	0 à 1 an	1	Volume de produits curés	Cayes	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	30.580.928					curage et construction de dalot déjà présenté en ligne 30 et 32

Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Renforcer la résilience du réseau et en particulier des ouvrages d'art avec en prime une maintenance accrue des systèmes de drainage.	639.039.463	Construction de dalots et fossés maçonnés	0 à 1 an	1	Nombre de dalots et linéaire de fossés construits	Cayes, l'Azile, Anse à Veau	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	13.402.770,26			239.961.967,39		
	Raccorder systématiquement les zones rurales à un réseau carrossable par tout temps, et aux centres de santé et aux réseaux d'eau potable.		Reprofilage de routes, construction de murs de soutènement et traitement de points critiques	1 à 2 ans	1	Volume de murs réalisés	Miragoâne, l'Azile, Pestel, Corail,Port à Piiment, Baradères	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	412.480.265,54					
			Elargissement d'emprise de route (travaux de déblai rocheux et meuble)	1 à 2 ans	2	Longueur de route préparée	Petit Trou de Nippes	MTPTC	Dir. Départementale Unité d'Exécution	226.559.197,13					
Inclusion et protection sociale	Rétablir et améliorer la connectivité des zones rurales via la réhabilitation du réseau routier secondaire et tertiaire local, en relançant l'économie locale grâce à l'approche à Haute-Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) visant à recapitaliser les populations vulnérables affectées par le séisme, et plus particulièrement les femmes et les jeunes..`	209.114.041	Enlèvement éboulis, curage dalots, stabilisation de talus	0 à 1 an	1	Volume d'éboulis évacués	Cayes, Jérémie	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	30.804.778,19	30.804.778	IDA	72.309.263,12		
			Mur de soutènement en gabion, curage de canaux et protection de berges de rivières	0 à 1 an	2	Volume de murs réalisés	Cayes, Cavaillon, Maniche	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	124.304.749,83	76.000.000	IDA			
			Construction de fossés maçonnés	1 à 2 ans	1	Longueur de fossés construits	Miragoâne, Jérémie,	MTPTC	Dir. Départementale UNOPS/UCE	54.004.513,29	30.000.000	IDA			
TOTAL		13.817.151.186								19.309.412.094	9.392.512.955		9.504.418.874		

ENERGIE

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axe de Priorité : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Protection sociales et inclusion sociales	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/ indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements Projets	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	La gestion de la réparation/ reconstruction des infrastructures (inclut planification des travaux et formation du personnel)	30.110.605,05	(i) Mise en place d’une équipe de projet pour gérer la reconstruction des infrastructures	Période 0 à 1 an	1	1) Proposition d’un calendrier; 2) Gestion efficace du projet; 3) Respect des delais.	Toutes les communes affectées	MTPTC	MTPTC, ANARSE et Opérateurs	3.011.060,51	0	Projet AMACEH financé par la BID identifié comme soure de financement potentielle	30.110.605
			(ii) Superviser la planification à court et moyen terme et la mise en œuvre par le régulateur	Période 1 à 2 ans	1	1) Respect des normes et des procédures;	Toutes les communes affectées	MTPTC	MTPTC, ANARSE et Opérateurs	3.011.060,51	0		
			(iii) Création d’unités opérationnelles décentralisées dotés des moyens requis pour accomplir leur mission et d’unités fonctionnelles efficaces dans leur rôle de contrôle et de support.	Période 2 à 4 ans	1	1) Redaction des rapports de suivi du projet; 2) Travailler en étroite collaboration avec l’équipe de projet;	Toutes les communes affectées	MTPTC	MTPTC, ANARSE et Opérateurs	10.538.711,77	0		
			(vi) Élaborer un master plan de moyen et long terme pour la reconstruction des infrastructures	Période 1 à 2 ans	1	1) Mise en place d’une equipe pour l’elaboration du master plan; 2) Elaboration d’une bonne strategie pour la reconstruction des infrastructures.	Toutes les communes affectées	MTPTC	MTPTC, ANARSE et Opérateurs	9.033.181,52	0		
			(v) Reconstitution progressive d’une main d’œuvre compétente et motivée, ainsi que mieux dimensionnée (l’adéquation personne-poste et la formation est primordiale dans ce contexte de migration des populations et de décentralisation).	Période 2 à 4 ans	2	1) Formation continue des jeunes dans le secteur; 2) inclusion des femmes; 3) Prioriser la main d’oeuvre locale	Toutes les communes affectées	MTPTC	MTPTC, ANARSE et Opérateurs	4.516.590,76	0		

Relèvement économique	Remise en service de l'ensemble des réseaux (inclut Réparations/ reconstruction centrales, Acquisition Matériel roulant, outillage et instrument de mesure, et rebranchement)	1.666.615.048,03	(vi) Support financier et technique à EDH pour la remise en service par EDH de tous les circuits électriques qu'il est possible de réhabiliter avec le matériel disponible à EDH en priorisant les circuits alimentant les hôpitaux ou les centres de santé et l'éclairage public	Période 1 à 2 ans	1	1) Remise en service des circuits; 2) Bonne gestion des fonds alloués; 3) Personnels mieux qualifiés	Les communes du departement du Sud et de la Grand'Anse	MTPTC	ANARSE et EDH	749.976.771,61	0	A déterminer	1.666.615.048
			(vii) Support financier et technique aux opérateurs de mini-réseaux	Période 1 à 2 ans	1	1) Elaboration d'un nouveau plan financier; 2) Remise en service des mini-reseaux; 3) Diminution des tarifs; 4) Personnels mieux qualifiés	Les communes du departement des Nippes, du sud et de la Grand'Anse	MTPTC	MTPTC, ANARSE et Opérateurs	916.638.276,41	0	A déterminer	
Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Établir les mesures pour une gestion plus efficace des équipements de production, transport et distribution.	169.672.564,82	(viii) Mesures pour une exploitation et une maintenance plus efficace des équipements de production, transport et distribution d'électricité	Période 1 à 2 ans	2	1) Respect des normes et des procédures; 2) Exploitation et maintenance efficaces des équipements.	Toutes les communes affectées	MTPTC	ANARSE et Opérateurs	76.352.654,17	0	A déterminer	169.672.565
			(ix) Mesures pour une gestion plus efficace de l'activité commerciale (de la conformité des postes de comptage, de la facturation et du recouvrement de même qu'une lutte intense contre la fraude et les impayés).	Période 1 à 2 ans	1	1) Diminution des fraudes commerciales; 2) Augmentation du taux de recouvrement; 3) Meilleure gestion de la facturation; 4) Normalisation des postes de comptage	Toutes les communes affectées	MTPTC	ANARSE et Opérateurs	93.319.910,65	0	A déterminer	
Inclusion et protection sociale			Remise en service par EDH de tous les circuits électriques priorisera les circuits alimentant les hôpitaux ou les centres de santé et l'éclairage public	Période 0 à 1 an	1		Toutes les communes affectées	MTPTC	ANARSE et Opérateurs	-	0	A déterminer	-
TOTAL		1.866.398.218								1.866.398.218	0		1.866.398.218

EAU ET ASSAINISSEMENT

PLAN D’ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axe de Priorité : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Protection sociales et inclusion sociales	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Activités	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre dans le département	Financements	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Assurer des actions promptes et coordonnées de façon à faciliter la reprise économique, et le fonctionnement des services d’ eau potable et d’assainissement. Promouvoir une rapide prise en charge près du lieu de résidence des populations pour restreindre le séjour des sinistrés dans des camps		Coordination des actions avec les autorités de la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les autorités et communautés du Grand Sud bénéficiant de travaux de relèvement sont informés et impliqués dans le processus à travers des mécanismes et actes adaptés (PV réunion, CR réunion, signature d’accords, ...)	Sud	DINEPA	OREPA Sud, CTE et URD Sud	2.432.198	1.459.319	UNICEF	54.702.457
							Grand’Anse	DINEPA	OREPA Sud, CTE et URD Grand’Anse	2.432.198	1.459.319	UNICEF	
							Nippes	DINEPA	OREPA Sud, CTE et URD Nippes	1.945.758	1.459.319	UNICEF	
			Coordination de l’action des Organisations Non Gouvernementales intervenant dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les Organisations Non Gouvernementales et les communautés du Grand Sud bénéficiant de travaux de relèvement sont informés et impliqués dans le processus à travers des mécanismes et actes adaptés (PV réunion, CR réunion, signature d’accords, ...)	Sud	DINEPA	OREPA Sud, CTE et URD Sud	1.945.758	972.879	UNICEF	
							Grand’Anse	DINEPA	OREPA Sud, CTE et URD Grand’Anse	2.432.198	972.879	UNICEF	
							Nippes	DINEPA	OREPA Sud, CTE et URD Nippes	1.945.758	972.879	UNICEF	
			Appui au fonctionnement des structures de gestion responsable de la fourniture des services d’eau potable en milieu urbain dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les pertes de recettes du CTE du Grand Sud sont couvertes pour garantir la disponibilité en poste du personnel du CTE pour assurer la continuité du service	Cayes	DINEPA	OREPA Sud et CTE Cayes	1.605.250	-		
							Jeremie	DINEPA	OREPA Sud et CTE Jeremie	593.456	-		
							Aquin, Miragoane	DINEPA	OREPA Sud et CTE Aquin et Miragoane	437.796	-		
			Appui au fonctionnement des structures de gestion responsables de la fourniture des services d’eau potable en milieu rural dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les pertes de recettes du CAEPA et OP du Département du Sud sont supportées pour garantir la disponibilité en poste du personnel technique pour assurer la continuité du service	Sud	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud	875.591	-		
							Grand’Anse	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand’Anse	681.015	-		
							Nippes et ses environs	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes	486.440	-		
			Renforcement du mécanisme de remontée des informations du secteur et de suivi des travaux, vers l’OREPA Sud et la DINEPA/ONEPA	Période 0 à 1 an	1	A partir des données du SIEPA, l’ONEPA produit un bulletin trimestriel lié au suivi des actions dans le secteur EPA liées au processus de relèvement de la Péninsule Sud	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	1.459.319	-		
				Période 1 à 2 ans	1		Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	729.659	-		
				Période 2 à 4 ans	1		Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	729.659	-		

		107.324.022	Réhabilitation/Construction des bureaux des structures de gestion responsables de la fourniture des services d'eau potable en milieu urbain dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Le CTE de Jeremie est dote d'un nouveau bureau adequat et fonctionnel pour conduire les activites quotidiennes du CTE	Jeremie	DINEPA	OREPA Sud et CTE Jeremie	15.000.335	15.000.335	AECID	
				Période 0 à 1 an	1	Le bureau du CTE des Cayes est rehabilite et fonctionnel pour conduire les activites quotidiennes du CTE	Cayes	DINEPA	OREPA Sud et CTE Cayes	7.783.032	-		
				Période 0 à 1 an	1	Le bureau du CTE d'Aquin est rehabilite et fonctionnel pour conduire les activites quotidiennes du CTE	Aquin	DINEPA	OREPA Sud et CTE Aquin	972.879	-		
			Campagne de communication en assainissement et de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène pour les familles et les institutions	Période 0 à 1 an	1	150 localites ont atteints le statut de fin de la defecation a l'air libre	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	972.879	-		
				Période 1 à 2 ans	1					6.002.663	6.002.663	UNICEF	
				Période 2 à 4 ans	2	50 localites ont atteints le statut de fin de la defecation a l'air libre				3.891.516	3.891.516	UNICEF	
			Campagne de communication sur le paiement des services d'eau potable et de sensibilisation pour la protection de la ressource et la lutte contre le gaspillage de l'eau	Période 0 à 1 an	1	Taux de recouvrement ameliore ; Reduction des ENF	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	4.864.395	-		
				Période 1 à 2 ans	1	Taux de recouvrement ameliore ; Reduction des ENF	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	6.243.354	-		
			Supervision des travaux et chantiers de rehabilitation des bureaux	Période 0 à 1 an	1	Les travaux de remise en service des bureaux des structures de gestion des SAEP ont ete executes en conformite avec le cahier des charges et dans le delai contractuel	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	1.945.758	-		
			Supervision et suivi des activités et actions sur le terrain lieés au travaux de réparation/réhabilitation/construction des SAEP, des points d'eau et des blocs sanitaires	Période 0 à 1 an	1	Les travaux de remise en service des infrastrutres EPA finances avec les fonds de World Vision ont ete executes en conformite avec le cahier des charges et dans le delai contractuel	Saint-Louis du Sud, Cavaillon	DINEPA	OREPA Sud	38.915.160	972.879	World Vision International	
				Période 0 à 1 an	1	Les travaux de remise en service des infrastrutres EPA finances avec les fonds de la BM ont ete executes en conformite avec le cahier des charges et dans le delai contractuel	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud		7.296.593	BM	
				Période 1 à 2 ans	1	Les travaux de remise en service des infrastrutres EPA finances avec les fonds de la BM ont ete executes en conformite avec le cahier des charges et dans le delai contractuel	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud		12.160.988	BM	

Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Fournir des services WASH permettant de garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et des services d'hygiène de base, y compris dans les structures temporaires.	165.851.548	Support à la distribution d'eau potable dans les zones ou le service public est défaillant	Période 0 à 1 an	1	Services en Eau Potable assures dans les zones ou le service public est défaillant	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	24.321.975	15.079.625	UNICEF	94.782.737
			Support pour la continuité des services d'eau potable (Carburant, produit traitant, ...)	Période 0 à 1 an	1	Les sites de production d'eau sont alimentes en energie electrique et les produits de traitement de l'eau sont disponibles	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	13.289.527	10.701.669	UNICEF	
			Réhabilitation et remise en service des points d'eau endommagés dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les travaux de rehabilitation et de remise en service des Points d'Eau endommages dans le Departement du Sud, sont executes et les Points d'Eau sont rendus fonctionnels et re-alimentent les beneficiaires	Sud	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud	6.810.153	-		
						Les travaux de rehabilitation et de remise en service des 9 Points d'Eau endommages dans le Departement de la Grand'Anse, finances avec les fonds de la Banque Mondiale, sont executes et les 9 Points d'Eau sont rendus fonctionnels et re-alimentent les beneficiaires	Chambellan; Anse d'Hainault; Dame Marie; Jeremie et Abricots	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand'Anse	24.321.975	15.079.625	BM	
						Les travaux de rehabilitation et de remise en service des Points d'eau endommages dans le Departement de la Grand'Anse, sont executes et les Points d'Eau sont rendus fonctionnels et re-alimentent les beneficiaires	Grand'Anse	DINEPA			-		
						Les travaux de rehabilitation et de remise en service des Points d'eau endommages dans le Departement des Nippes, sont executes et les Points d'Eau sont rendus fonctionnels et re-alimentent les beneficiaires	Nippes et ses environs	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes	9.728.790	-		
						Les travaux de reparations mineures et de remise en service du SAEP d'Aquin et de Miragoane sont executes et ces SAEP sont rendus fonctionnels et re-alimentent les abannes	Aquin, Miragoane	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes	1.765.775	-		
			Réparations et remise en service de SAEP ruraux endommagés dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les travaux de reparation et de remise en service des 2 SAEP ruraux dans le Grand Sud sont executes et les SAEP sont rendus fonctionnels et re-alimentent les abannes	Saint-Louis du Sud, Cavailon	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud	77.830.320	15.079.625	World Vision International	
				Période 0 à 1 an	1		Grand'Anse	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand'Anse		-		
				Période 0 à 1 an	1		Nippes et ses environs	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes		10.069.298	World Vision International	
			Support pour la continuité des services sanitaires (carburant, produit traitant, oération de vidange, matériels de nettoyage, reparation de matériels, ...)	Période 0 à 1 an	1	Les infrastructures sanitaires sont fonctionnels et operationnels en tout temps, et bien entretenus ; Le personnel assurant le nettoyage et la surveillance des sanitaires est bien equipe.	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	7.783.032	5.058.971	UNICEF	

	Renforcer les réseaux existants dans deux centres urbains (Les Cayes et Jérémie), 57 systèmes d’AEP ruraux et une prise de rivière , et mettre à disposition des citernes de collecte de boues de vidanges provenant des abris et camps logeant les sinistrés.		Réparation des dommages enregistrés sur le SAEP des Cayes	Période 0 à 1 an	1	Les abonnées des zones affectees de la ville des Cayes sont re-alimentes a partir du reseau, sur la base d’un horaire de distribution defini ; Reduction des ENF.	Cayes	DINEPA	OREPA Sud et CTE Cayes	48.643.950	48.643.950	DAI/USAID	96.927.935
			Réparation de la captation endommagée du SAEP de Jérémie	Période 0 à 1 an	1	Les abonnées des zones affectees de la ville de Jeremie sont re-alimentes a partir du reseau, sur la base d’un horaire de distribution defini ; Reduction des ENF.	Jeremie	DINEPA	OREPA Sud et CTE Jeremie	1.000.120	1.000.120	AECID	
			Rehabilitation de SAEP ruraux dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les 2 SAEP selectionnes dans le Departement du Sud, rehabilites avec les fonds de la BM, rendus fonctionnels et operationnels	Saint-Louis du Sud, Torbeck	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud	165.389.430	15.566.064	BM	
				Période 1 à 2 ans	2	Les 3 SAEP selectionnes dans le Departement du Sud, rehabilites avec les fonds de la BID, rendus fonctionnels et operationnels	Torbeck, Cavaillon, Ile-a-Vache	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud		91.450.626	BID	
				Période 0 à 1 an	1	SAEP selectionnes dans le Departement du Sud, rehabilites avec les fonds de l’UNICEF, rendus fonctionnels et operationnels	Sud	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud		21.889.778	UNICEF	
				Période 0 à 1 an	1	SAEP de Chardonnières, dans le Departement de la Grand’Anse, rehabilite avec les fonds de la Cooperation Suisse, rendus fonctionnels	Chardonnières	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud		14.593.185	Cooperation Suisse	
				Période 0 à 1 an	1	4 reseaux rehabilites, rendus fonctionnels et operationnels	Cayes, Maniche, Camp-Perrin, Cavaillon	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud		4.864.395	BHA/CRS Private Fund	
				Période 0 à 1 an	1	SAEP selectionnes dans le Departement du Sud, rehabilites avec les fonds de World Vision, rendus fonctionnels et operationnels	Saint-Louis du Sud, Cavaillon	DINEPA	OREPA Sud et URD Sud		9.777.434	World Vision International	
				Période 0 à 1 an	1	Les 3 SAEP selectionnes dans le Departement de la Grand’Anse, rehabilites avec les fonds de la BM, rendus fonctionnels et operationnels	Les Irois, Jeremie, Abricots	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand’Anse	218.897.775	36.594.844	BM	
				Période 1 à 2 ans	2	2 SAEP dans le Departement de la Grand’Anse, rehabilites avec les fonds de la BID, rendus fonctionnels et operationnels	Roseaux, Pestel	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand’Anse		136.203.060	BID	
				Période 0 à 1 an	1	2 reseaux dans le Departement de la Grand’Anse, rehabilites avec les fonds de BHA/CRS, rendus fonctionnels	Corail, Pestel (TBC)	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand’Anse		4.864.395	BHA/CRS Private Fund	
				Période 0 à 1 an	1	SAEP selectionnes dans le Departement de la Grand’Anse, rehabilites avec les fonds de l’UNICEF, rendus fonctionnels et operationnels	Grand’Anse	DINEPA	OREPA Sud et URD Grand’Anse		12.160.988	UNICEF	

				Période 0 à 1 an	1	Les 3 SAEP selectionnes dans le Departement des Nippes et ses environs, rehabilites avec les fonds de la BM, rendus fonctionnels et operationnels	Petit-Trou de Nippes, Miragoane, Petite-Riviere des Nippes	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes	211.601.183	41.721.916	BM	
				Période 1 à 2 ans	2	Les 2 SAEP dans le Departement des Nippes, rehabilites avec les fonds de la BID, rendus fonctionnels et operationnels	Baraderes, Fonds-des- Negres	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes		126.474.270	BID	
				Période 0 à 1 an	1	SAEP selectionnes dans le Departement des Nippes, rehabilites avec les fonds de l'UNICEF, rendus fonctionnels et operationnels	Nippes et ses environs	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes		9.728.790	UNICEF	
				Période 0 à 1 an	1	2 reseaux dans le Departement des Nippes, rehabilites avec les fonds de BHA/CRS, rendus fonctionnels	Plaisance, Arnaud	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes		7.296.593	BHA/CRS Private Fund	
				Période 0 à 1 an	1	SAEP selectionnes dans le Departement des Nippes, rehabilites avec les fonds de World Vision, rendus fonctionnels et operationnels	Petit-Trou de Nippes, l'Asile, Baraderes	DINEPA	OREPA Sud et URD Nippes		12.744.715	World Vision International	
			Réhabilitation d'une prise en rivière et remise en service des SAEP dans le département des Nippes et ses environs	Période 0 à 1 an	1	Reseaux alimentes par la prise d'eau en riviere rendus fonctionnels et operationnels et abannes re-alimentes	Nippes et ses environs	DINEPA	OREPA Sud	46.698.192	46.698.192	BM	
			Évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets et recommandations pour avoir des infrastrures et des services résilients	Période 0 à 1 an	1	Fiches evaluation EIES etablies pour la finalisation du cahier des charges des travaux a realiser	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	4.864.395	-		
				Période 1 à 2 ans	1	Fiches evaluation EIES etablies pour la finalisation du cahier des charges des travaux a realiser	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	4.864.395	-		
			Contrôle par l'OREPA Sud et suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée à la population de la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	La qualite de l'eau produite est controlee et les anomalies detectees corrigees avant sa distribution	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	5.350.835	-		
				Période 1 à 2 ans	1	Systeme d'alerte liee a la fluctuation de la qualite de l'eau mis en place et mecanisme correctif defini et operationnel	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	3.405.077	-		
				Période 2 à 4 ans	1	La qualite de l'eau produite est controlee et les anomalies detectees corrigees avant sa distribution	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud	1.167.455	-		

		789.790.955	Construction et réhabilitation de blocs sanitaires dans la Péninsule Sud (écoles, centres de santé, places publiques etc.)	Période 0 à 1 an	1	Les 5 blocs sanitaires selectionnes dans le Departement de la Grand'Anse, rehabilites avec les fonds de la BM, rendus fonctionnels et operationnels	Beaumont; Corail; Moron; Dame Marie; Abricots	DINEPA	OREPA Sud	58.450.570	19.457.580	BM	
				Période 0 à 1 an	2	Blocs sanitaires selectionnes dans le Grand Sud, sont rendus fonctionnels et operationnels	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud		-		
				Période 1 à 2 ans	1	Blocs sanitaires et service d'eau rehabilite dans les centres de sante et ecoles selectionnes du Grand Sud	Grand Sud	DINEPA	OREPA Sud		31.132.128	UNICEF	
			Appui au secteur privé pour la reconstruction/construction des toilettes familiales	Période 1 à 2 ans	2	100% des maisons privees selectionnees qui ont ete rehabilitees/reconstruites pour la periode sont equipees de sanitaires repondant aux normes et qui sont fonctionnels	Grand Sud	DINEPA	Mairie	9.728.790	-		
				Période 1 à 2 ans	3	100% des maisons privees selectionnees qui ont ete rehabilitees/reconstruites pour la periode sont equipees de sanitaires repondant aux normes et qui sont fonctionnels	Grand Sud			9.728.790	-		
TOTAL		1.062.966.525								1.062.966.525	816.553.397		246.413.128

GESTION DES RISQUES DE DÉSASTRE

PLAN D'ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axe de Priorité : - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Protection sociales et inclusion sociales	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Améliorer la gouvernance des risques de désastres à travers un dispositif politique, institutionnel et légal. Poursuivre le renforcement de la DPGC aux niveaux central, départemental, communal et local dans son rôle en tant que Direction Générale pour continuer à améliorer la préparation et la réponse ainsi que les actions de prévention.	120.539.708	Mise en place des activités d'intégration de la société civile organisée (groupes confessionnels, organisations locales, regroupements d'haïtiennes et d'haïtiens vivant à l'étranger, associations socioprofessionnelles, etc.) dans les différentes composantes du SNGRD	Période 2 à 4 ans	1	Des ateliers sont organisés au profit de la société civile organisée La société civile organisée est impliquée dans les activités de SNGRD	Toutes les communes	MAS, MAEC, MHAVE	Comité Départemental de de Gestion des Risques et Désastres (CDGRD)				-169.611.238
			Pré-positionnement des matériels de réponse pouvant faciliter une réponse rapide dans chaque institution en charge de la gestion des désastres	Période 0 à 1 an	1	Inventaire des matériels existants est réalisé pour chaque institution Une réquisition des matériels est soumise au niveau central La répartition des matériels est faite au niveau de chaque institution	Toutes les communes	MAS, MAEC, MHAVE	Comité Départemental de de Gestion des Risques et Désastres (CDGRD)				
			Réhabilitation et équipements en logistique des COUD-COUC-COUL et des abris dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	Les COUD-COUC-COUL sont réhabilités et équipés	Toutes les communes	DGPC, CDGRD	Comité Départemental de de Gestion des Risques et Désastres (CDGRD)	140.094.576	140.327.581	Banque Mondiale	
			Recrutement et renforcement des capacités techniques des cadres au niveau des COUD-COUC-COUL (Gestion de l'information-Communication-Logistique)	Période 0 à 1 an	1	Des nouveaux cadres sont recrutés Les capacités des COU-D-C-L sont renforcées	Toutes les communes	DGPC, CDGRD, SPGRD	DGPC				
			Aménagement et équipement du centre d'opération d'urgence national (COUN)	Période 0 à 1 an	2	Le COUN est aménagé et doté d'équipements informatiques et électroniques	Niveau central	DGPC & PNUD		4.864.395	4.864.395	PNUD	
			Renforcement des capacités opérationnelles de la DGPC pour la coordination, préparation, réponse et gestion des abris d'évacuation en particulier dans la Péninsule Sud	Période 0 à 1 an	1	les capacités de la DGPC sont renforcées dans la gestion des crises et la gestion des abris d'évacuation.	Toutes les communes	DGPC, CDGRD, SPGRD	DGPC	144.958.971	144.958.971	Banque Mondiale	
			Réalisation des rencontres de travail, des sessions d'orientation pour la promotion de la coordination et de la redevabilité au niveau des directions départementales et au niveau des structures locales	Période 0 à 1 an	1	Au moins une rencontre par mois au niveau des CDGRD Le CDGRD est redynamisé	Tous les départements	DGPC, SNGRD, Ministères sectoriels	Délégation, COUD				
			Disponibilité d'un cadre au niveau des CCPC pour appuyer le comité communal afin de redynamiser et de rendre effectif le fonctionnement de ces derniers	Période 1 à 2 ans	1	Les CCPC sont fonctionnels. Les conseils communaux sont sensibilisés et responsabilisés autour de leur rôle.	Tous les départements	DGPC, MICT, CNGRD	DGPC				
			Réaliser une étude sur les pratiques culturelles et communautaires afin de faire une sensibilisation efficace et intégrer les populations dans les activités du SNGRD	Période 2 à 4 ans	2	Les partenaires sont mobilisés pour réaliser l'étude Les résultats de l'étude sont utilisés pour monter des programmes de sensibilisation adaptés au contexte	Toutes les communes	MICT/DPC, CTESP					
			Disponibilité des politiques opérationnelles standard afin de favoriser l'adoption d'un cadre intégré de travail des intervenants dans le domaine foncier et de la GRD	Période 2 à 4 ans	2	Des SOP sont indisponibles Un cadre de travail est élaboré	Toutes les communes	CIAT, ONACA, EPPLS, DGPC					

	Promouvoir l'adoption de techniques de réduction des risques dans tous les secteurs ainsi que l'application des codes de construction résillante aux aléas dans une perspective de durabilité.	120.539.708	Révision, adoption et promulgation du code national du bâtiment en Haïti (CNBH)	Période 0 à 1 an	2	Le CNBH est révisé et publié	Toutes les communes	MTPTC, DGPC, UCLBP, les municipalités, EPPLS					115.675.313
			Vulgarisation et formation autour du code national du bâtiment en Haïti (CNBH) au niveau national, départemental, communal et local	Période 0 à 1 an	1	Les techniciens en construction bâtiments sont formés Le CNBH est vulgarisé dans les centres de formation professionnelle et universitaire	Toutes les communes	MTPTC, DGPC, UCLBP, les municipalités, EPPLS					
			Élaboration des plans de contingence sismique dans les 3 départements afin d'orienter les techniciens sur les bonnes pratiques de construction parasismique. Assurer la révision du plan de contingence sismique de 2013 et SIMEX	Période 0 à 1 an	1	Les plans de contingences sont élaborés et disponibles Les techniciens sont sensibilisés sur les bonnes pratiques de construction parasismique	Toutes les communes	DGPC	DGPC	1.945.758	1.945.758	PNUD	
			Révision et mise en œuvre de la politique nationale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de l'habitat	Période 1 à 2 ans	1	La politique nationale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisation et de l'habitat est révisée et mise en œuvre	Toutes les communes	CIAT	DGPC	2.918.637	2.918.637	PNUD	
			Vulgarisation et mise en œuvre du guide méthodologique d'intégration de la GRD et de la sécurité humaine dans les projets d'aménagements et de construction initié par le MPCE	Période 1 à 2 ans	1	Le guide est vulgarisé et mis en œuvre	Toutes les communes	MPCE					
	Développer et utiliser des mécanismes financiers durables et innovants à travers une stratégie nationale de financement des risques afin d'accroître la résilience des haïtiennes et haïtiens, et des institutions.	241.079.416	Initiation/discussion/plaidoyer sur la nécessité de la mise en place un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes, nationales, des donateurs externes et le secteur privé	Période 1 à 2 ans	1	Les institutions et les secteurs sont mobilisées et engagées pour la création du mécanisme Le fonds est créé et alimenté	Toutes les communes	DGPC, MICT, CNGRD, MEF					241.079.416
			Disponibilité d'un financement pour payer une assurance en cas de catastrophes naturelles pour le secteur agricole	Période 1 à 2 ans	2	Les ressources sont mobilisées pour rendre disponible le financement Le secteur agricole est informé sur les mécanismes d'assurance existants Une assurance significative est financée pour le secteur agricole	Toutes les communes	MEF, MARNDR, DGPC					
			Plaidoyer et promotion d'un partenariat public-privé pour la mise en place d'un système national d'assurance des risques de désastre	Période 1 à 2 ans	1	Le partenariat est mis en place Les polices d'assurance sont créées et accessibles aux populations à faible revenus et vulnérables	Toutes les communes	MEF, MPCE, DGPC					

	Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres.	436.238.944	Disponibilité d'un soutien financier aux cadres victimes et volontaires de la DGPC pouvant assurer la continuité des activités de réponse et de coordination post-désastre	Période 1 à 2 ans	2	La prise en charge pour le relèvement des cadres victimes et volontaire lors d'une catastrophe est assurée	Toutes les communes	MEF, DGPC	COUD				436.238.944
			Disponibilité d'un fond d'urgence (pré-positionnement) au niveau départemental et des politiques de décaissement rapide et flexible en cas de catastrophes en fonction de la taille et du degré de vulnérabilité de chaque département	Période 0 à 1 an	1	La répartition des montants par département en fonction de leur besoin est définie Des politiques de décaissement au niveau départemental sont systématisées et flexibles	Toutes les communes	MEF, DGPC	COUD				
Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Adopter une approche multirisque et assurer l'intégration de la gestion des risques de désastre dans chaque secteur affecté, en prenant des mesures de prévention propre à chaque secteur et assurant une « reconstruction en mieux ».	11.479.972	Accompagnement des communautés par des activités d'atténuation des risques et génératrices de revenus (aménagement des bassins versants)	Période 1 à 2 ans	2	L'appropriation et encrage des action avec la participation active des communautés dans une perspective de pérennisation est assurée	Toutes les communes	DGPC, MTPTC					3.565.492
			Appui au développement de mécanismes de gestion intégrée des risques des petits agriculteurs et amélioration de leur accès au marché: travaux temporaires, appui technique, outils de gestion du risque financier liés aux risques naturels et climatiques.	Période 2 à 4 ans	2	Developpement d'instruments de prevention et gestion de risques naturelles et climatiques (micro-assurance)	Sud, Grand-Anse, Nippes	PAM/MARNDR	PAM-partenaires coopérants	816.180.750	7.914.480	Suisse/Fonds Prives	
			Fourniture d'une assistance technique aux différents secteurs sur l'intégration de la GRD dans leur politique/ programme/projet/plan	Période 1 à 2 ans	2	L'assistance est fournie	Toutes les communes	DGPC, MTPTC					
	Prendre en compte non seulement les risques sismiques mais aussi les risques hydrométéorologiques et notamment ceux liés aux changements climatiques : ne pas déplacer, ni reconstruire le risque.	11.479.972	Plaidoyer auprès des ministères sectoriels, des collectivités territoriales et des organisations communautaires de base pour la prise en compte de la dimension des risques de désastre dans les actions	Période 1 à 2 ans	1	Des documents d'engagement et des feuilles de route sont produits, valides et utilises les institutions en question		DGPC	DGPC	2.918.637	2.918.637	PNUD	5.642.698
			Vulgarisation et dissémination des outils disponibles autour de la thématique	Période 1 à 2 ans	1	Les outils sont disponibles, utilises et vulgarises		DGPC	DGPC	2.918.637	2.918.637	PNUD	
			Organisation de formations pour les institutions concernées et d'assises communautaires autour de la thématique	Période 1 à 2 ans	2	Les notions de risques sont prises en compte par les acteurs dans leur programme et projet Des formations sur les risques géodynamiques et hydrometeorologiques sont réalisés au profit des institutions		DGPC					

Inclusion et protection sociale	Améliorer la connaissance des risques de désastre dans toutes leurs dimensions aux niveaux central, départemental, communal et local	206.639.500	Identification du potentiel humain (ressources humaines, financières) disponible au niveau des départements affectés	Période 1 à 2 ans	2	Cartographie des ressources disponibles est réalisée pour la prise de décision		DGPC					206.639.500
			Développement et mise en œuvre des programmes/projets basés sur les activités génératrices de revenu au profit des groupes vulnérables et marginalisés	Période 2 à 4 ans	2	Des programmes et projets bases sur les activités génératrices sont mise en œuvre		DGPC					
			Plaidoyer pour le développement et l'application des outils de référence centrés sur les groupes vulnérables (genre, sexe, handicap, âge) dans le processus de planification des programmes GRD	Période 2 à 4 ans	2	Les outils sont disponibles, harmonises et utilises		MAST, OPC,					
TOTAL		1.147.997.220								1.116.800.361	308.767.096		839.230.124

ENVIRONNEMENT

PLAN D'ACTION DU PRIPS PAR SECTEUR													
Axes Stratégiques: - Gouvernance du Relèvement - Relèvement économique, - infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie, - Inclusion et protection sociale	Interventions prioritaires (comme présenté dans le PDNA)	Budget total (PDNA)	Projets	Période: - 0 à 1 an - 1 à 2 ans - 2 à 4 ans	Catégorisation des priorité (1 Haut, 2 moyen, 3 bas)	Résultats quantifiables ou qualifiables attendus/indicateurs	Communes ciblées en priorité	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau national	Institution directement responsable de coordonner la mise en œuvre au niveau local	Financements projets	Financement déjà disponibe	Source du financement	Déficit de financement
Gouvernance du Relèvement	Gouvernance environnementale (incluant suivi et évaluation)	681.015.300	Détermination des sauvegardes environnementales préalables aux interventions des autres secteurs.	Période 0 à 1 an	1	Résultat: Intégration des sauvegardes environnementales (étude d'impact, évaluation environnementale stratégique et audit) dans toutes les activités de relèvement des autres secteurs Ind. Nombre de projets ayant intégré les sauvegardes environnementales / Nombre de projets global	Toutes	Ministère de l'Environnement	MDE/Directions départementales	481.015.300			680.431.573
			Appropriation des actions environnementales et de relèvement par les communautés locales: développement d'ateliers communaux et communautaires pour la definition d'actions visant l'amélioration des moyens via la réalisation d'actions environnementales, et la création d'un comite de suivi des actions de création d'actifs environnementaux	Période 0 à 1 an		Résultat: Implication ou participation des groupes cibles dans les actions de construction de la resilience incluant l'environnement.	Pestel, Beaumont, Corail, Maniche, Camp-Perrin, Cavaillon, Torbeck, Cayes	PAM	PAM/MdE	200.000.000	583.727	Usaid, Canada, Finlande	
			Appropriation des actions environnementales et de relèvement par les communautés locales.	Période 0 à 1 an	2	Résultat: Implication ou participation des groupes cibles dans toutes les actions environnementales et de relèvement.. Ind: Nombre communautés ayant participé aux ateliers de consultation et de restitution / nombre de communautés visées par les projets	Toutes	Ministère de l'Environnement	MDE/Directions départementales				

Relèvement économique	Reconstitution de parcelles d’agroforesterie, notamment dans l’aire protégée du Parc Macaya	1.445.776.024	Réhabilitation des parcelles agro-forestières du Parc Macaya (voir secteur agriculture)										1.445.776.024
	Réhabilitation des zones côtières et marines en aval		Restaurations des écosystèmes : Pllantation de mangroves pour la protection contre les dommages cycloniques	Période 1 à 2 ans	1	Résultat 1 : Gain net de biodiversité - Plantation d’un minimum de 703 HA Résultat 2: Compensation des GES libérés lors de la destruction des mangroves (703 HA) Ind 1: Nombre d’HA de mangroves restaurés / 703 HA Ind 2: Quantité de CO2 séquestré (Densité de carbone / HA * superficie reboisée)	Aquin, St-Louis du Sud, St-Jean du Sud, Les Anglais, Barradères, Corail, Pestel	Ministère de l’Environnement	MDE/Directions départementales	1.373.487.222			
			Restauration des habitats des poissons et crustacés pour le tourisme et la pêche	Période 1 à 2 ans	2	Résultat: Nettoyage et Restauration des écosystèmes aux embouchures des rivières affectées par les débris, les sédiments et les déchets Ind: Nombre d’embouchures de rivières restaurées	Aquin, St-Louis du Sud, St-Jean du Sud, Les Anglais, Chardonnières, Barradères, Plaisance des Nippes, Arnaud, Asile, Anse-à-Veau, Petit Trou des Nippes, Pestel, Beaumont, Corail	Ministère de l’Environnement	MDE/Directions départementales	72.288.801			
Infrastructures résilientes, aménagement du territoire et amélioration des conditions de vie	Infrastructures et équipements environnementaux	547.244.438	Réhabilitation des grottes, batiments administratifs, etc	Période 0 à 1 an	1	Résultat: Restauration de 4,500 m2 d’infrastructures Ind: Nombre de m2 restaurés	Les Anglais, Chardonnières, Camp Perrin, Les Cayes	Ministère de l’Environnement	MDE/Directions départementales	547.244.438			547.244.438

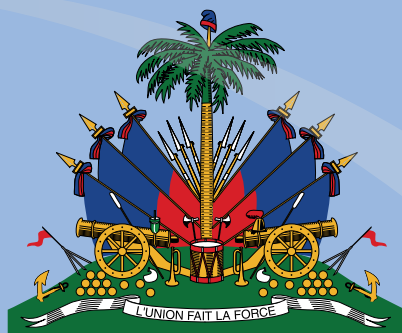
	Restauration des écosystèmes forestiers – Reboisement (1)	937.705.533	Réalisation de structures de conservation de sols (budget partiel ici. La partie relative a la compensation de la main d’oeuvre et au support à la mise en oeuvre est dans le secteur agriculture et de sécurité alimentaire)			Restauration de Bassins versants:Mise en place de Rampes vivantes min 30Km; Seuils min. 20Km; Plantules mises a terre min 150,000	Pestel, Beaumont, Corail, Maniche, Camp-Perrin, Cavaillon, Torbeck, Cayes, Coteaux, Roche a Bateaux, Chardonnières, Port-a-Piment	PAM	PAM	1.945.758	1.945.758	Usaid, Canada, Finlande	935.759.775
			Protection des ressources forestières et de la biodiversité : Gain net de biodiversité Protection contre l'érosion	Période 1 à 2 ans	1	Résultat 1: Gain net de biodiversité - Plantation d’un minimum de 1,483 HA d’espèces forestières Résultat 2: Compensation des GES libérés lors de la destruction du couvert forestier	Maniche, Camp Perrin, Torbeck, Chantal, Chardonnières, Barradères, Plaisance des Nippes, Arnaud, Asile, Anse-à-Veau, Petit Trou des Nippes, Pestel, Beaumont, Corail	Ministère de l’Environnement	MDE/Directions départementales	677.683.994			
			Plantation de lots boisés à cycle court et à cycle long pour la cuisson et le bois d’œuvre. En partie financé via secteur commerce et industrie: Creation d’emplois verts et protection de l’environnement par des activités de reboisement et de traitement de bassins versants	Période 1 à 2 ans	1	Ind. 1: Nombre d’HA de reforestation / 1,483 HA		Ministère de l’Environnement	MDE/Directions départementales	158.075.781			
			Captation des GES	Période 2 à 4 ans	3	Ind. 2: Quantité de CO2 séquestré (Densité de carbone / Ha * superficie reboisée)				100.000.000			
			Urabyiti Protection des ravines et gestion des eaux pluviales	Période 2 à 4 ans	1		Cayes et jérémie	BONFED/MTPTC/UE	MTPTC, Mairies	603.184.980	684.000.000	EU	
	Stabilisation des berges et curage des rivières	603.184.980	Diminution de l'érosion et des inondations Qualité de l'eau pour la consommation et l'irrigation	Période 0 à 1 an	1	Résultat: Restauration des cours d’eau affectés : 80 km Ind. 1: Kilomètres de berges restaurées/ 80 km Ind. 2: Kilometres de lits de rivières désencombrés (ligne de base à évaluer)	Maniche, Camp Perrin, Torbeck, Chantal, Chardonnières, Barradères, Plaisance de Nippes, Anse à Veau, Petit Trou de Nippes, Arnaud, Asile, Pestel, Beaumont, Corail, Jérémie	Ministère de l’Environnement	MDE/Directions départementales				-80.815.020

	Gestion de l'excédent des déchets des matériaux de construction.	3.405.076.500	Assainissement. Santé des populations. Protection des écosystèmes terrestres, côtiers et marins.	Période 1 à 2 ans	2	Résultat 1: Établissement de sites de décharge des déchets/débris de construction avec tri à la source Résultat 2: Construction d'incinérateurs pour les déchets biomédicaux Résultat 3: Ramassage de l'excédent des déchets plastiques et transfert à des récupérateurs Ind. 1: Nombre de sites de décharge avec tri à la source. Ind.2: Nombre de m3 de déchets solides traités Ind.3: Nombre d'incinérateurs pour déchets biomédicaux. Ind.4: Nombre de m3 de déchets plastiques transférés à des récupérateurs	Toutes	Ministère de l'Environnement	MDE/Directions départementales	3.405.076.500			3.405.076.500
	Restauration et protection des périmètres critiques des points d'eau	357.533.033	Accès à l'eau potable, qualité de l'eau, et arrosage de jardins	Période 0 à 1 an	1	Résultat: Restauration des points d'eau et des périmètres critiques: 735 HA Ind.: Nombre d'HA restaurés/735 HA	Les Anglais, Camp Perrin, Aquin, St-Louis du Sud, Asile, Plaisance des Nippes, Petite Rivière de Nippes, Anse à Veau, Arnaud, Barradères, Petit Trou de Nippes, Pestel, Beaumont	Ministère de l'Environnement	MDE/Directions départementales	357.533.033			357.533.033
TOTAL		7.977.535.807								7.977.535.806	686.529.485		7.291.006.322

BESOINS DE FINANCEMENT PAR AXE STRATÉGIQUE, SECTEUR ET PÉRIODE DE MISE EN OEUVRE

Axes Stratégiques et Secteurs	Budget Total en \$US				Ressources Disponibles en \$US				Déficit Financier en \$US				Pourcentage du Déficit Financier en \$US		
	0-1 year	1-2 years	2-4 years	Total	0-1 year	1-2 years	2-4 years	Total	0-1 year	1-2 years	2-4 years	Total	0-1 year	1-2 years	2-4 years
Gouvernance du Relèvement	49.845.682	13.429.178	98.797.509	162.072.369	31.011.871	8.647.608	45.040.000	84.699.479	18.833.810	4.781.571	53.757.509	77.372.890			
Commerce, Industrie et Services Financiers	6.010.000	2.000.000		8.010.000	500.000	2.000.000		2.500.000	5.510.000	0		5.510.000	92%	0%	
Tourisme		1.000.000		1.000.000		0		0	0	1.000.000		1.000.000		100%	
Logement	5.267.634	4.692.004	16.241.610	26.201.249	1.899.757	1.205.908		3.105.665	3.367.876	3.486.097	16.241.610	23.095.583	64%	74%	100%
Santé	17.850.279	5.100.000		22.950.279	15.400.000	5.000.000		20.400.000	2.450.279	100.000	0	2.550.279	14%	2%	
Éducation	100.000	225.000		325.000	100.000	225.000		325.000	0	0	0	0	0%	0%	
Transport	9.789.534		75.943.648	85.733.182	9.789.534		45.000.000	54.789.534	0	0	30.943.648	30.943.648	0%		41%
Eau et Assainissement	797.285	258.374	47.500	1.103.159	314.185	186.700	40.000	540.885	483.100	71.674	7.500	562.274	61%	28%	16%
Énergie	30.950	123.800	154.750	309.500				0	30.950	123.800	154.750	309.500	100%	100%	100%
Gestion des Risques de Désastre	3.000.000	30.000	6.410.000	9.440.000	3.002.395	30.000		3.032.395	-2.395	0	6.410.000	6.407.605	-0%	0%	100%
Environnement	7.000.000			7.000.000	6.000			6.000	6.994.000	0	0	6.994.000	100%		
Relèvement Économique	47.260.069	81.726.134	36.699.970	165.686.173	14.509.589	23.647.379	24.785.390	62.942.358	32.750.480	58.078.755	11.914.580	102.743.815			
Agriculture	267.669	5.139.385		5.407.055	308.363	5.427.191		5.735.554	-40.694	-287.806	0	-328.499	-15%	-6%	
Commerce, Industrie et Services Financiers	2.600.000	16.690.395	10.000.000	29.290.395	2.600.000	3.690.395		6.290.395	0	13.000.000	10.000.000	23.000.000	0%	78%	100%
Tourisme	30.300.000	10.200.000		40.500.000	308.363	110.279		418.642	29.991.637	10.089.721	0	40.081.358	99%	99%	
Logement				0				0	0	0	0	0			
Santé	800.000			800.000				0	800.000	0	0	800.000	100%		
Éducation	125.000	10.000.000		10.125.000	150.000	10.000.000		10.150.000	-25.000	0	0	-25.000	-20%	0%	
Transport	13.167.399	7.704.800	26.699.970	47.572.169	11.142.863	4.419.514	24.785.390	40.347.766	2.024.536	3.285.286	1.914.580	7.224.403	15%	43%	7%
Eau et Assainissement				0				0	0	0	0	0			
Énergie		17.130.754		17.130.754				0	0	17.130.754	0	17.130.754		100%	
Environnement		14.860.800		14.860.800				0	0	14.860.800	0	14.860.800		100%	

Infrastructures Résilientes	133.899.946	208.388.559	178.664.059	520.952.563	11.525.417	41.809.313	47.658.049	100.992.778	122.374.530	166.579.246	131.006.010	419.959.786			
Agriculture	133.624	24.125.571	9.374.239	33.633.434	333.624	22.062.631	9.374.239	31.770.494	-200.000	2.062.940	0	1.862.940	-150%	9%	0%
Commerce, Industrie et Services Financiers		21.910.000		21.910.000				0	0	21.910.000	0	21.910.000		100%	
Tourisme	10.000.000			10.000.000				0	10.000.000	0	0	10.000.000	100%		
Logement	611.631	15.426.682	8.447.670	24.485.982	279.513	15.426.682	1.171.780	16.877.974	332.118	0	7.275.890	7.608.008	54%	0%	86%
Éducation	117.471.097	117.471.097	117.471.097	352.413.292	7.000.000	300.000	30.000.000	37.300.000	110.471.097	117.171.097	87.471.097	315.113.292	94%	100%	74%
Transport	137.764	6.430.776		6.568.540				0	137.764	6.430.776	0	6.568.540	100%	100%	
Eau et Assainissement	5.525.830	4.285.000	12.000	9.822.830	3.892.280	3.960.000		7.852.280	1.633.550	325.000	12.000	1.970.550	30%	8%	100%
Énergie		1.744.025		1.744.025				0	0	1.744.025	0	1.744.025		100%	
Gestion des Risques de Désastre		154.649	81.351	236.000		60.000	81.351	141.351	0	94.649	0	94.649		61%	0%
Environnement	20.000	16.840.758	43.277.702	60.138.460	20.000		7.030.679	7.050.679	0	16.840.758	36.247.023	53.087.781	0%	100%	84%
Inclusion et Protection Sociale	223.318.629	829.728.949	76.310.643	1.129.358.221	50.333.745	23.744.496	2.029.646	76.107.887	172.984.884	805.984.453	74.280.997	1.053.250.333			
Agriculture	185.018	1.870.736		2.055.754	185.018			185.018	0	1.870.736	0	1.870.736	0%	100%	
Commerce, Industrie et Services Financiers	40.000.000	5.200.000		45.200.000				0	40.000.000	5.200.000	0	45.200.000	100%	100%	
Tourisme		250.000		250.000				0	0	250.000	0	250.000		100%	
Logement	128.579.302	792.444.916	55.440.091	976.464.309	21.693.374	4.500.000	2.029.646	28.223.020	106.885.929	787.944.916	53.410.445	948.241.290	83%	99%	96%
Santé	7.500.000	670.826		8.170.826				0	7.500.000	670.826	0	8.170.826	100%	100%	
Éducation	27.446.800	9.693.440	1.280.000	38.420.240	6.152.500	8.000.000		14.152.500	21.294.300	1.693.440	1.280.000	24.267.740	78%	17%	100%
Sécurité Alimentaire	18.174.552	18.174.552	18.174.552	54.523.656	21.205.032	10.936.133		32.141.165	-3.030.480	7.238.419	18.174.552	22.382.491	-17%	40%	100%
Transport	1.432.957	716.478		2.149.435	1.097.822	308.363		1.406.185	335.135	408.115	0	743.250	23%	57%	
Énergie				0				0	0	0	0	0			
Gestion des Risques de Désastre		708.000	1.416.000	2.124.000				0	0	708.000	1.416.000	2.124.000		100%	100%
Total	454.324.326	1.133.272.820	390.472.180	1.978.069.326	107.380.622	97.848.795	119.513.084	324.742.502	346.943.703	1.035.424.025	270.959.096	1.653.326.824			



Avec l'appui de



LA BANQUE
MONDIALE

